

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-huitième séance – Mardi 8 mai 2007, à 17 h

**Présidence de M. Roberto Broggin, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, conseiller administratif, *M<sup>me</sup> Fatiha Eberlé*, *M. Jean-Louis Fazio*, *M<sup>me</sup> Vera Figurek*, *MM. Robert Pattaroni*, *Jean-Luc Persoz*, *Thierry Piguët*, *Vincent Schaller* et *François Sottas*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 26 avril 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 mai, mercredi 9 mai et lundi 14 mai 2007, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je voudrais féliciter pour leur élection au Conseil administratif, dans l'ordre: M. Manuel Tornare, conseiller administratif réélu, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno – qui, à défaut d'une voie royale, a bénéficié d'un vote local! – M. Patrice Mugny, vice-président du Conseil administratif réélu, M. Rémy Pagani, ancien député, et M. Pierre Maudet, premier vice-président de ce Conseil municipal et benjamin du nouveau Conseil administratif. Toutes mes félicitations et tous mes encouragements pour les quatre ans à venir!

Qu'il me soit également permis de constater le bon fonctionnement démocratique de nos institutions et de saluer les candidatures de M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, députée et ancienne conseillère municipale, de M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, conseillère municipale, de M. Yves Nidegger, député, de M. Brawand, notre «bouffon», et enfin de M. Zahno, qui souhaite voir le CEVA enterré...

Je vous informe que M. Mugny nous annonce son absence, ce soir à 20 h 30. Il doit participer à une répétition avec la «Muni», soit la Musique municipale. M. Pierre Muller est excusé pour la présente séance. M. Manuel Tornare est excusé pour la séance de 20 h 30. Enfin, M. le maire nous informe qu'il nous quittera dans quelques instants afin de se rendre au Consulat de France pour la commémoration du 8 mai, cérémonie à laquelle il me représentera. Je l'en remercie d'avance.

Je signale également que la sortie de l'Amicale des anciens du Conseil municipal est prévue le 9 juin 2007: au programme, visite de l'Observatoire de Sauvigny et du Musée de l'horlogerie Patek Philippe.

Par ailleurs, la Télévision suisse romande prendra, durant cette séance, quelques images du Conseil municipal pour une émission de *Temps présent* consacrée aux élections fédérales.

Un journaliste du *Dauphiné libéré*, M. Métral, prendra également quelques photos.

Une classe de l'école de culture générale Henry-Dunant, emmenée par M<sup>me</sup> Valentine Fueter, assistera à notre séance entre 18 et 19 h.

J'informe les membres de la commission sociale et de la jeunesse qu'ils sont convoqués demain mercredi, à 19 h, à la salle Nicolas-Bogueret.

Nous traiterons ce soir à 20 h 30 le projet d'arrêté PA-68 concernant les jetons de présence des conseillers municipaux. Le troisième débat sur cet objet aura lieu lors de la première séance de la nouvelle législature, soit le 5 juin, ainsi que le veut notre règlement.

Enfin, le lundi 14 mai, dès 17 h 30, aura lieu la séance de remerciements aux personnes qui quittent le Conseil municipal. Nous adresserons aussi, bien entendu, quelques mots aux trois conseillers administratifs sortants. Cette séance sera suivie d'un apéritif.

Je prie maintenant notre secrétaire, M<sup>me</sup> Thiévent, de donner lecture de la lettre de la Coalition suisse pour la diversité culturelle, adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève.

*Lecture de la lettre:*

Zurich, le 2 mai 2007

*Concerne:* Transfert de charges de la culture du Canton à la Ville de Genève

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

Veillez trouver ci-joint la résolution que nous adressons au Conseil d'Etat du canton de Genève et que nous souhaitons porter à votre attention:

«Les autorités du canton de Genève sont actuellement en train d'étudier la possibilité de se dessaisir de leur responsabilité en matière de culture et d'en transférer les charges à la Ville de Genève. Si cette idée devait se concrétiser, ce serait une première en Suisse. Qui, en outre, constituerait une violation de l'esprit de l'article 69 de la Constitution fédérale attribuant aux cantons la responsabilité de la culture.

»Les milieux culturels genevois, toutes disciplines confondues, se sont regroupés au sein du Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC) afin d'empêcher le gouvernement genevois de procéder à ce transfert de charges.

»La Coalition suisse pour la diversité culturelle, qui regroupe 78 organisations faitières et des personnalités de tous les domaines de la culture, exprime sa

solidarité et son plein soutien au RAAC, et demande au gouvernement genevois de revoir sa position en renonçant à abandonner son rôle de garant de la diversité culturelle, ciment de toute société humaine équilibrée.»

*Adopté à l'unanimité par l'assemblée générale du 23 avril 2007 à Bienne*

Avec nos salutations respectueuses.

*Beat Santschi*  
Président

**Le président.** Le point 3 de notre ordre du jour, soit la prestation de serment de M. Steve Schläppi, remplaçant M. Eric Ischi, conseiller municipal démissionnaire, ne peut être traité: M. Schläppi est toujours défaillant, il ne s'est toujours pas présenté...

### 3. Questions orales.

**M. Roman Juon (S).** Ma question s'adresse au Conseil administratif et en particulier à M. Manuel Tornare. Le jeu d'échecs du parc des Bastions, qui est le plus important en Europe, voire au monde, cela dit sans prétention, est très utilisé. Mais il y a un problème – le seul, car il n'y a jamais de vol ou de vandalisme, ce qui est assez extraordinaire – c'est que les damiers devraient être repeints au moins deux fois par année. Quand on lâche chaque année 30 millions pour le Grand Théâtre juste en face, je trouve qu'on pourrait faire un effort à l'égard des joueurs. Repeindre ces jeux deux fois par année serait la moindre des choses!

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Nous avons reçu, jointe à la réponse à la motion M-281, une plaquette «Genève, ville solidaire» et je voudrais savoir quelle est la proposition de réparation du Conseil administratif. Je m'explique. Sur cette plaquette figure une carte. Or chacun sait qu'en politique les cartes sont l'occasion de toutes les vexations. En l'occurrence, sur cette carte, certaines nations ont été effacées; quand on est Suisse, on a l'habitude d'être effacé et on sait combien c'est douloureux... On a donc effacé la péninsule ibérique, l'Est de l'Allemagne... Pour la péninsule balkanique, on a tracé les frontières au hasard, en effaçant la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine... Mesdames et Messieurs, quand on se souvient des conditions d'abandon dans lesquelles ces nations se sont créées, des

conditions d'abandon dans lesquelles ces populations ont été laissées – je pense évidemment à Sarajevo et Srebrenica...

**Le président.** Votre question, s'il vous plaît, Monsieur Froidevaux!

*M. Jean-Marc Froidevaux.* Quand je regarde cette carte, je trouve extraordinairement fâcheux que, sans doute par négligence, l'on ignore ainsi l'histoire récente des Balkans. Je rappelle donc ma question: quelle réparation la Ville de Genève – Genève, ville solidaire, Genève, ville de paix – entend-elle offrir aux populations balkaniques?

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je suis sûr que M. Froidevaux connaît la réponse: il se trouve que, sur cette carte, nous avons essayé de styliser certaines parties de la planète! En l'occurrence, l'important, c'est que nous menions, avec votre accord puisque vous approuvez les budgets et les comptes, une politique dynamique en matière de coopération décentralisée et d'aide au développement. Notre aide atteint bientôt 0,5% de notre budget de fonctionnement, alors que l'Etat, qui avait promis 0,7%, n'en est qu'à 0,3%. La majorité actuelle a d'ailleurs reculé en matière d'aide au développement. Je donnerai peut-être une réponse plus détaillée, après avoir interrogé mes collaborateurs concernant ce graphisme. Mais je peux d'ores et déjà vous dire que le Conseil administratif ne se contente pas de graphisme et qu'il privilégie les actes!

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve).** Ma question s'adresse au Conseil administratif in corpore. Je fais référence au communiqué de presse du Conseil d'Etat du 18 avril 2007 portant sur l'ouverture d'un crédit d'investissement de plus de 6 millions pour l'achat de matériel de vidéosurveillance. Comme ce matériel sera amplement utilisé sur le territoire de la Ville, ma question est la suivante: le Conseil administratif a-t-il été consulté? Le cas échéant, quelle a été sa réaction et sa position? S'il n'a pas été consulté, quelles sont les démarches qu'il envisage de faire, sachant que la Ville de Genève est propriétaire de ses routes et que, par voie de conséquence, l'installation de ces caméras de vidéosurveillance devrait au moins faire l'objet d'une consultation?

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Sachez, Madame la conseillère municipale, que nous n'avons pas été consultés. Lors d'échanges plus ou moins informels, à d'autres occasions, nous avons toujours exprimé notre très grande

réticence, voire notre refus de ce genre de pratique. Pour le moment, nous n'avons pas décidé si nous allions réagir, puisque le débat doit encore avoir lieu au Grand Conseil, si je ne m'abuse. Mais, en l'état, le Conseil administratif n'est en tout cas pas favorable à ces contrôles par vidéosurveillance.

**M. Olivier Norer (Ve).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino et a trait à la prolongation de la ligne de trolleybus 7, en février de cette année. L'occasion se présente de valoriser l'intermodalité d'un parking dans la petite ceinture, je parle en l'occurrence du parking de Saint-Antoine. Je m'étonne donc de ne voir aucune intégration entre le parking et l'arrêt du trolleybus qui passe juste devant. Il devrait être possible d'instaurer des abonnements type Formule 1 qui existent dans d'autres parkings, notamment celui de la *Tribune de Genève*. Je pose donc la question: pourquoi la Ville, par le biais de la Fondation des parkings où elle siège, n'intervient-elle pas afin de valoriser l'arrêt et la relation avec le parking? De même, pourquoi n'y a-t-il pas de protection pour les passagers à l'arrêt de bus?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur Norer, vous faites allusion au parking de Saint-Antoine. Or sachez que, tant que je serai magistrat – c'est-à-dire pour quelques semaines encore – je peux espérer qu'on ne fera pas de parkings d'échange au cœur de la ville de Genève. Nous nous sommes toujours battus – et les Verts les premiers – pour essayer de faire en sorte que les parkings d'échange soient situés en périphérie. Nous avons eu de longues discussions sur le parking de Sécheron: d'aucuns, dont vous faisiez partie, estimaient que ce dernier était déjà trop proche du centre-ville. Dans le cas précis, j'étais d'avis que l'on pouvait, compte tenu de la proximité des axes menant au Grand-Saconnex et au-delà, réaliser ce parking d'échange. En revanche, il n'est pas question d'instaurer un parking d'échange au cœur même de la ville, en pleine Vieille-Ville, parce que cela attirerait des automobilistes supplémentaires, qui devraient y accéder par d'autres moyens.

En l'occurrence, l'extension de la ligne 7 poursuit l'objectif de desservir encore mieux les différents points centraux de la ville, dont le boulevard Jacques-Dalcroze qui souffrait cruellement d'un manque de connexions. Mais cette extension n'est pas liée au parking à proximité. Comme vous le savez, le parking de Saint-Antoine est très largement utilisé; les chiffres de la Fondation des parkings montrent que c'est l'un des plus fréquentés, grâce à la politique de tarifs dissuasifs mise en place par la fondation pour empêcher que des voitures ventouses et des pendulaires s'installent à demeure au cœur de la ville.

Cela dit, s'agissant d'améliorer l'arrêt de bus, la réflexion se fait en fonction de la place adjacente, qui est en réaménagement. Nous avons profité de cette

situation pour revaloriser cette place, grâce à un crédit voté il y a quelques années, et pour étudier une meilleure connexion pour les gens qui sortent du parking et qui voudraient, le cas échéant, prendre le bus. Cela est intégré dans les plans du Service d'aménagement urbain.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Ma question s'adresse en priorité à notre maire. Monsieur Hediger, vous vous souvenez sans doute que, lors de notre séance plénière de novembre 2006, j'avais fait part de l'émotion de certains de nos concitoyens quant à la présence de stands de propagande en faveur de l'Eglise de scientologie dans les Rues-Basses. La réponse qui avait été donnée le lendemain avait laissé quelque peu pantois nombre d'entre nous... Or, malheureusement, je pense avoir eu raison de m'inquiéter, puisqu'on pouvait lire dans la *Tribune de Genève*, il y a quelques jours, que les *flyers* distribués dans les Rues-Basses, avec l'autorisation du conseiller administratif chargé du domaine public, arrivaient via notre jeunesse jusque dans les classes! D'où ma nouvelle question aujourd'hui. La réponse donnée à l'époque par le Conseil administratif ne m'avait qu'à demi rassuré et, aujourd'hui, je pense que nous avons raison de nous émouvoir du prosélytisme de l'Eglise de scientologie. En l'occurrence, que pense faire le Conseil administratif?

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve).** Ma question s'adresse à M. Tornare. J'aimerais savoir, Monsieur Tornare, si vous envisagez d'entrer en matière sur la demande de la Fondation Clair Bois, qui a récemment ouvert un nouveau foyer aux Minorités. La fondation avait écrit au président du Conseil municipal et sa demande avait été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse, puis à la commission des finances, où sauf erreur elle est toujours. J'ai appris qu'entre temps une partie des aménagements extérieurs en matière de voirie et intérieurs en matière de W.-C. ont été adaptés pour le restaurant scolaire des Minorités. Il me semble que, si la fondation a fait des investissements sur demande de vos services, il est assez logique que vous entriez en matière, en tout cas pour les aménagements qui concernent le restaurant scolaire.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je suis prêt à entrer en matière. J'ai vu récemment le directeur de la Fondation Clair Bois, qui était à Uni Mail le soir des élections et qui disait que je n'avais pas répondu à certaines de ses lettres. En fait, nous avons bel et bien répondu, puisque nous avons donné rendez-vous à M<sup>me</sup> Canonica, présidente de la Fondation Clair Bois, et que mon directeur, Philippe Aegerter, l'a reçue à maintes reprises. Mais je dois rappeler ici, Madame, qu'on déplore souvent que la Ville de Genève dépense trop dans le

domaine social, que vous-mêmes, les Verts, avez parfois reproché à mon département d'être trop dépensier... En l'occurrence, je fais avec l'argent qu'on me donne. Pour le budget 2007, nous avons fait des arbitrages budgétaires entre les magistrats, et vous savez que ces arbitrages ont mené à des restrictions dans certains secteurs. Par exemple, j'aurais voulu que nous puissions reprendre le chalet Florimont, mais nous ne reprendrons que la Nouvelle Roseraie. De même, M<sup>me</sup> von Arx-Vernon m'avait demandé de reprendre la crèche Scoubidou, qui ne correspond pas tout à fait aux critères Ville de Genève en matière de petite enfance.

Le fait est que nous ne pouvons pas tout faire. Je ne ferme pas la porte et je suis prêt à rencontrer le directeur et la présidente de la Fondation Clair Bois. Mais encore faut-il savoir si cela fait partie de nos compétences que de subventionner ce genre d'institution, qui relève plus de l'action sanitaire. Pour ce qui est du restaurant scolaire, cela peut se discuter, mais je vous rappelle, Madame Moratti Jung, que le Service des écoles et institutions pour l'enfance a largement dépassé ses budgets. Je m'en suis expliqué il y a quinze jours ici même: à la suite des problèmes dans les préaux, votre Conseil a demandé que les nettoyages et la sécurité soient renforcés. Je l'ai fait, mais je n'ai pas eu tous les crédits que je souhaitais dans ce domaine.

Encore une fois, la politique est une pesée d'intérêts: il faut savoir faire des choix et nous ne pouvons pas tout subventionner. D'ailleurs, la Fondation Clair Bois a, dans un passé récent, été largement subventionnée, que ce soit à Chambésy ou ailleurs. Nous avons prélevé les montants sur des fonds et des legs, mais nous ne pouvons pas continuer indéfiniment. Vu les difficultés financières qui sont les nôtres et les transferts de charges qui nous seront imposés par le Canton en 2008, à un moment donné, il nous faut faire des choix.

**Le président.** Je prierai les opérateurs de la télévision de ne pas discuter avec les membres de notre parlement; c'est interdit par notre règlement, et j'y tiens!

**M. Jacques Finet (DC).** Mesdames et Messieurs, vous voudrez bien m'excuser de faire ma dernière intervention dans cette assemblée sur un sujet aussi peu poétique! Je ne sais pas si cette question s'adresse aux services de la Voirie ou à ceux des espaces verts. Elle concerne un petit parc d'environ 900 m<sup>2</sup>, situé rue de Contamines et réservé aux chiens. Actuellement, ce parc est très verdoyant, très herbeux, mais quand on y regarde de plus près – on le voit très bien en hiver – c'est un champ d'immondices, puisque tous les chiens du quartier vont y faire ce qu'ils ont à faire... Actuellement, il y a une magnifique invasion de mouches dans le quartier, parce que cet endroit leur sert visiblement de nursery... J'aime-

rais donc savoir si le Conseil administratif prévoit d'assainir cet endroit de temps en temps.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne le dépôt de la Voirie de la place Sturm. En nous rendant à la dernière séance du Conseil municipal, qui a eu lieu au Muséum, nous avons pu observer que les deux containers enterrés débordaient d'ordures et que de nombreuses voitures privées stationnaient dans ce périmètre. En y passant quatre jours plus tard, puisque nous avons de nouveau une séance au Muséum, nous avons constaté que, non seulement les containers n'avaient pas été vidés, mais qu'ils débordaient d'autant plus, sans parler des odeurs y relatives étant donné la chaleur qui régnait.

Dès lors que l'aménagement de la place Sturm n'est déjà pas des plus réjouissants, ne pourrait-on pas faire le maximum pour que ce dépôt, s'il doit rester à cet endroit, n'ajoute pas aux nuisances dans ce périmètre? Je pose donc deux questions: à quelle cadence les containers enterrés sont-ils vidés? Et pourrions-nous obtenir une bonne fois, car je sais que la question a été posée à plusieurs reprises, la liste des personnes qui sont autorisées à y parquer leur véhicule?

**M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI).** Ma question s'adresse à M. Tornare. Comme vous le savez, Monsieur le magistrat, l'Hospice général a révisé son cahier des charges et quelques-uns de ses services vont devoir quitter sa houlette. C'est le cas du service Infor Jeunes qui fait, depuis de nombreuses années, un travail remarquable auprès des jeunes adultes en difficulté. Infor Jeunes va donc se trouver en grande difficulté dès lors que l'Hospice général ne souhaite plus s'en occuper et appelle d'autres services à reprendre l'aide aux jeunes adultes. Nous savons à quel point les transferts de charges ne sont pas souhaitables et nous avons souvent eu l'occasion de nous exprimer à ce sujet ici même. Pourtant, Monsieur Tornare, pensez-vous qu'il soit possible à la Ville de développer des synergies avec d'autres partenaires et d'essayer, en tout cas, d'éviter la solution ultime que constituerait la fermeture d'Infor Jeunes? Car vous savez encore mieux que nous ce qu'il en coûterait à la Ville, en termes de coûts sociaux, si tous ces jeunes adultes en difficulté, en recherche d'emploi ou de logement, se retrouvaient soudain sans aucune aide.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Madame Gaillard-Iungmann, vous avez raison: c'est une préoccupation que j'ai eue en lisant, il y a environ un mois, un article dans la presse sur Infor Jeunes, dans lequel son directeur lançait un appel au secours. J'ai donc demandé à mon directeur Philippe Aegerter de prendre rapidement rendez-vous avec ce monsieur – que par ailleurs nous ren-

controns souvent à la plateforme contre l'exclusion. Je crois que rendez-vous a été pris, mais je le vérifierai.

Cela dit, j'ai discuté avec Claudio Deuel pour voir si nous pourrions éventuellement, sans augmenter nos budgets – faute de quoi je serai en contradiction avec ce que je viens de répondre à une intervenante Verte! – récupérer une partie du cahier des charges d'Infor Jeunes au sein de la Délégation à la jeunesse, en intégrant la personne responsable sans déroger au *personal stop*. Nous examinons cette possibilité, car abandonner cette aide serait préjudiciable pour une partie de la jeunesse, comme vous l'avez dit, Madame Gaillard-Iungmann. Sachez que nous sommes très soucieux que ce ne soit pas le cas, et j'espère pouvoir vous donner une réponse définitive prochainement. Nous essayerons en tout cas, dans un premier temps, de trouver une passerelle pour finir l'année, voire commencer l'année suivante. Ensuite, nous reviendrons – moi-même ou mon successeur, voire ma successeuse, cela dépendra des décisions du futur Conseil administratif quant à l'attribution des dicastères – nous reviendrons devant vous avec la décision définitive.

**M. Blaise Hatt-Arnold (L).** Ma dernière question pour M. Ferrazino, avant la fin de la législature, concerne une fois encore le fameux passage des Barrières et des Degrés-de-Poule! Pendant quatre ans, je me suis plaint des graffitis que la Ville ne pouvait pas nettoyer parce que les immeubles appartenaient à des privés. Or je me suis aperçu, il y a quelques semaines, que la main courante de ces passages avait été remise en état et repeinte. Je voulais donc savoir si c'était là une initiative des propriétaires privés, ou si la main courante est de la responsabilité de la Ville. En l'occurrence, les murs ne sont pas nettoyés, mais la main courante, elle, a été remise en état et repeinte.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur Hatt-Arnold, je dois vous reconnaître une certaine cohérence s'agissant du thème des questions que vous avez eu la gentillesse de me poser durant ces quatre ans! Ces questions étaient souvent identiques et, forcément, mes réponses le sont aussi... Je vous confirme donc que nous sommes intervenus auprès des propriétaires privés pour les inciter à prendre des mesures. Nous ne pouvons pas intervenir spontanément, faute de quoi on pourrait nous reprocher une atteinte à la propriété. Vous me direz qu'il est pourtant plus acceptable de poser de la peinture plutôt que des graffitis... Toujours est-il qu'il faut avoir l'accord du propriétaire pour intervenir sur son bien.

Tout comme vous, nous sommes aussi obstinés dans les dossiers que nous traitons et nous insistons toujours auprès des différents propriétaires. Je constate

que nous le faisons avec un certain succès, puisque la main courante a déjà fait l'objet d'une réfection. Nous pouvons donc espérer qu'ils poursuivront dans ce sens, car vous avez parfaitement raison: les rares fois où j'emprunte ce passage, ce que je vois est assez affligeant. Et ce qui est tout autant affligeant, c'est que des propriétaires privés, surtout dans un lieu de cette qualité, n'aient pas la volonté de prendre en charge l'entretien de leur bâtiment! Je le déplore et je vous assure que nos équipes continuent d'essayer de les convaincre d'agir, à la fois pour eux et pour nous, c'est-à-dire pour tous ceux qui empruntent régulièrement ce passage.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AdG/SI).** J'ai deux questions qui s'adressent à M. Tornare. L'une concerne le parc Beaulieu et notamment les bancs. Je me fais l'écho de plusieurs usagers du parc, notamment des personnes âgées, pour demander si les bancs, qui ont été enlevés parce qu'ils étaient en mauvais état, vont être réinstallés. Evidemment, pour les personnes âgées, qui sont les plus concernées, ces bancs étaient fort pratiques. Ma deuxième question concerne l'école Beaulieu, dont le préau sera inauguré cette semaine, sauf erreur. Je relaie une question des enseignants, à savoir: les parents ont-ils été invités? Il semblerait que cela n'ait pas été le cas, qu'on n'aurait invité que les conseillers... Or ce serait dommage, disent certains, parce que les parents sont très présents et actifs dans toutes les activités qui concernent leurs enfants.

**Le président.** Avant de donner la parole à M. Tornare, je voudrais rappeler qu'en principe chaque conseiller a droit à une seule question. Si je vous ai laissée poser vos deux questions, Madame Arlotti, c'est parce qu'il n'y avait plus d'autres intervenants inscrits. Et si les parents n'ont pas été invités, je suggérerai qu'ils s'asseyent sur les bancs que M. Tornare ne manquera pas d'installer d'ici là...

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Votre humour va nous manquer, Monsieur le président! En ce qui concerne les bancs, ils vont évidemment être réinstallés. Ensuite, si les parents nous écoutent ce soir, qu'ils viennent à l'inauguration du préau! Il y a peut-être eu un oubli, je le vérifierai demain matin avec le service concerné. En tout cas, Madame Arlotti, faites-vous la messagère auprès des parents: ils sont invités à l'inauguration... M. Bonny me souffle qu'elle aura lieu jeudi à 15 h 30.

- 4. Proposition du Conseil administratif du 4 avril 2007 en vue du boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études terminés, non utilisés, non suivis de réalisations ou abandonnés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1 754 818,45 francs composé:**
- I. d'un montant de 1 754 818,45 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de 19 crédits d'études terminés dont la réalisation est abandonnée;**
  - II. de 55 crédits d'études non utilisés, non suivis de réalisations ou abandonnés, représentant un montant total voté de 9 835 525 francs moins une dépense cumulée de 2 529 404,43 francs, sans demande de crédit complémentaire;**
  - III. de 10 soldes ou réserves de crédits de préétudes et d'études diverses non attribués par le Conseil administratif, représentant un montant total voté de 2 003 947 francs moins un montant total attribué de 1 211 107 francs, laissant un solde positif de 792 840 francs, sans demande de crédit complémentaire;**
  - IV. de 3 crédits terminés, représentant un montant total voté de 450 000 francs moins une dépense cumulée de 263 139,90 francs, dont le boucllement nécessite le vote d'annuités d'amortissement, sans demande de crédit complémentaire (PR-547).**

## Proposition: bouclement de 87 crédits de préétudes et d'études

**Préambule**

Selon les dispositions légales de la Loi sur l'administration des communes (article 30, alinéa 1, lettres e et m) et de son règlement d'application (articles 33, 34 alinéa 6, lettre j et 35), cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits de préétudes et d'études terminés. La gestion de ces crédits incombe à plusieurs services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

D'une manière détaillée, il s'agit du/de la :

- o Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, anciennement Direction de l'organisation urbaine et des constructions ou Division des constructions ;
- o Service d'architecture ;
- o Service des bâtiments ;
- o Service du génie civil ;
- o Service d'aménagement urbain ;
- o Conservation du patrimoine architectural.

Selon les directives du Conseil administratif et en accord avec le service de la surveillance des communes, cette proposition ne vous présente que des crédits présentant un dépassement ou qui n'auraient pas été utilisés ou encore dont l'objectif n'a pas été atteint.

Comme pour les crédits de réalisation, les crédits d'études suivis de réalisations se cumulent et se bouclent dans le cadre du bouclement annuel des comptes; ils sont identifiés dans le tableau ad hoc publié avec les comptes (pages vertes). Pour ces derniers, il n'y a donc pas de propositions spécifiques du Conseil administratif destinées au Conseil municipal.

Cette proposition répond également aux recommandations du Conseil municipal exprimées notamment dans le rapport D-45 A de la commission des finances du 3 décembre 2005 et acceptées lors de la séance plénière du 13 décembre 2005.

De plus, dans le cadre de la présentation du 2<sup>ème</sup> Plan financier d'investissement 2007-2018, le Conseil administratif affirmait sa volonté de boucler un maximum de crédits votés préalablement par le Conseil municipal. La présente proposition poursuit cet objectif et concerne essentiellement les crédits de préétudes et d'études suivants :

**PR-138A/B**

Le crédit complémentaire de 5 470 000 francs à celui de 17 700 000 francs du 24 juin 1986, destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études engagés ou encore à engager en 1989, pour les projets inscrits ou non au 10<sup>ème</sup> Programme financier quadriennal, mais dont la réalisation a été abandonnée ou différée au-delà de 1991 et le crédit de 10 576 320 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études engagés ou à engager dès 1989 pour les projets inscrits au 11<sup>ème</sup> Plan financier quadriennal 1988-1991, votés par le Conseil municipal le 25 avril 1989.

**PR-259A**

Le crédit de 2 620 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager ou à poursuivre en 1994 pour les projets inscrits au 13<sup>ème</sup> Programme financier quadriennal, voté par le Conseil municipal le 15 février 1994.

**PR-349A**

Le crédit de 2 512 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 1995 pour les projets inscrits au 14<sup>ème</sup> Programme financier quadriennal, voté par le Conseil municipal le 12 février 1995.

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

**PR-30A**

Le crédit de 2 075 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 1996 et 1997 pour les projets inscrits au 15<sup>ème</sup> Programme financier quadriennal, voté par le Conseil municipal le 16 janvier 1996.

**PR-31A/1/2/3**

Le crédit de 2 140 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 1996 et 1997 pour les projets inscrits au 15<sup>ème</sup> Programme financier quadriennal concernant la réhabilitation des bâtiments propriétés de la Ville de Genève dans le quartier de Saint-Gervais, voté par le Conseil municipal en 3 arrêtés les 25 juin 1996, 18 septembre 1996 et 15 avril 1997.

**PR-300A**

Le crédit de 12 240 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 17<sup>ème</sup> Programme financier quadriennal, voté par le Conseil municipal le 11 février 1998.

**PR-117A**

Le crédit de 12 314 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 19<sup>ème</sup> Programme d'investissements quadriennal, voté par le Conseil municipal le 15 janvier 2002.

**PR-175A**

Le crédit de 8 112 800 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 20<sup>ème</sup> Programme financier quadriennal, voté par le Conseil municipal le 25 mai 2002.

Selon les arrêtés du Conseil municipal, les études des demandes de crédits précitées qui sont intégrées à des réalisations en cours restent pour le moment ouvertes. Elles seront bouclées par les services gestionnaires en même temps que le crédit de réalisation. De manière détaillée, cette proposition vous présente 87 crédits d'études terminés ou abandonnés, à savoir :

## I. BOUCLEMENT DE 19 CRÉDITS D'ÉTUDES TERMINÉS AVEC L'OUVERTURE D'UN MONTANT DE 1 754 818.45 FRANCS DESTINÉ À COUVRIR LES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES.

---

### I. 1. SERVICE D'ARCHITECTURE

---

#### I. 1.1

Groupe fonctionnel	Hygiène et salubrité publique
Libellé	<b>Etude d'aménagement pour le relogement de l'administration des Pompes funèbres dans les locaux disponibles au cimetière de Saint-Georges</b>
Localisation	<b>Chemin de la Bâtie 13, Petit-Lancy</b>
N° de PR	300A
N° de PFI	084.009.01
N° du PFQ (ancien)	60.01 (préétudes diverses équipements sociaux)
N° d'OTP/SAP	I240078101
Date du vote	11 février 1998 (attribution CA le 21 octobre 1998)

Montant voté	85 000.00
Montant des dépenses	151 294.00
Différence	- 66 294.00

L'estimation initiale du coût des travaux a été établie d'après une étude de faisabilité sommaire.

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

Des modifications programmatiques et des travaux supplémentaires ont dû être pris en compte par le devis général, à la suite d'études approfondies.

C'est donc sur la base de ce dernier document que les mandataires ont été rétribués, conformément au contrat les liant à la Ville de Genève. (art. 1.13 § 2 règlement SIA 102, fixant la base de calcul des honoraires sur la dernière estimation des travaux, au cas où il n'est pas possible de le faire sur le coût effectif).

En date du 15 mai 2002, le Conseil Municipal a refusé le crédit de construction (PR 170).

**I. 2. SERVICE DES BÂTIMENTS****I. 2.1**

Groupe fonctionnel	Social		
Libellé	<b>Crèche des Minoteries ; étude de redistribution des locaux</b>		
Localisation	<b>Rue des Minoteries 3 – 5</b>		
N° de PR	138A		
N° de PFI	061.034.01		
N° du PFQ (ancien)	60.01 (Etudes diverses équipements sociaux)		
N° d'OTP/SAP	I250037101		
Date du vote	25 avril 1989 (attribution CA)		
		Montant voté	10 000.00
		Montant des dépenses	10 174.00
		Différence	- 174.00

Les études ont été bouclées conformément au montant prévu avec un léger dépassement.

**I. 2.2**

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine privé Ville de Genève		
Libellé	<b>Etude de rénovation des bâtiments du SEVE à la Perle du Lac</b>		
Localisation	<b>Rue de Lausanne 118 - 120</b>		
N° de PR	138A		
N° de PFI	092.012.01		
N° du PFQ (ancien)	90.12		
N° d'OTP/SAP	I250038101		
Date du vote	25 avril 1989		
		Montant voté	75 000.00
		Montant des dépenses	102 584.00
		Différence	- 27 584.00

Le dépassement est dû à une modification du programme d'occupation en cours d'étude.

**I. 3. SERVICE DU GÉNIE CIVIL****I. 3.1**

Groupe fonctionnel	Hygiène et salubrité publique		
Libellé	<b>Etude de construction d'un collecteur Châtelaine, Charmilles, Saint-Jean, quartiers, Rhône</b>		
Localisation			
N° des PR (3 crédits)	101A – 300 A – 117 A		
N° de PFI	081.021.05 & 081.021.01		
N° du PFQ (ancien)	81.21		

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

N° d'OTP/SAP	I290010101	
Dates des votes	6 octobre 1992 (PR 101A) 11 février 1998 (PR 300A) 15 janvier 2002 (PR 117A)	
	Montant voté PR 101A	400 000.00
	Montant voté PR 300A (complément)	100 000.00
	Montant voté PR 117A (complément)	250 000.00
	Total voté	750 000.00
	Montant des dépenses	1 162 755.09
	Différence	- 412 755.09

Honoraires d'ingénieur consacrés à l'étude de deux tronçons de collecteurs pour des mesures conservatrices, sous « Planète-Charmilles » et sous parking des Tilleuls.

## I. 3.2

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public	
Libellé	<b>Etude de reconstruction des chaussées, trottoirs, aménagement cyclable et collecteur EU/EP</b>	
Localisation	<b>Rue Sautter</b>	
N° de PR	117A	
N° de PFI	101.020.05	
N° du PFQ (ancien)	101.020.05	
N° d'OTP/SAP	I290037101	
Date du vote	15 janvier 2002	
	Montant voté	100 000.00
	Montant des dépenses	100 257.55
	Différence	- 257.55

Le dépassement est dû à des études HAP (taux d'hydrocarbure dans les enrobés) pour le recyclage des enrobés bitumineux.

## I. 4. SERVICE D'AMÉNAGEMENT URBAIN

## I. 4.1

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public	
Libellé	<b>Etude de réaménagement</b>	
Localisation	<b>Ile, ponts et abords ; rue du Commerce</b>	
N° de PR	300A	
N° de PFI	101.012.01 & 102.021.03	
N° du PFQ (ancien)	101.12	
N° d'OTP/SAP	I230038101	
Date du vote	11 février 1998	
	Montant voté (Ile, pont et abords)	200 000.00
	Montant voté (rue du commerce)	30 000.00
	Total voté	230 000.00
	Montant des dépenses	615 144.95
	Différence	- 385 144.95

Les études ont démarré en 1998. Cette interface de transports publics très importante pour la ville a demandé une étude de circulation longue et ardue ; 16 variantes ont été analysées en détail afin de permettre la mise au point d'une solution équilibrée entre transports collectifs et individuels et aménagement et gains piétonniers. Construire sur les ponts de l'Ile n'est pas non plus une sinécure, leur structure très particulière a nécessité un soin accru.

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

Le périmètre d'intervention, pour être cohérent, s'est étendu à la rue du Rhône, tronçon allant jusqu'à la place du Rhône et à la rue du Commerce. En 2001, les dossiers ont été déposés en requête en autorisation de construire. L'instruction s'est déroulée difficilement, avec demandes de complément, présentation aux commissions, évolution de la demande des TPG (megabus), etc. Le projet de la rue du Commerce a finalement été autorisé, en septembre 2003. Pour la rue du Rhône et la place de Bel-Air ; la discussion s'est poursuivie encore en 2004, jusqu'à ce que la Ville de Genève demande la suspension du dossier dans l'attente du développement des études liées au Tramway Cornavin-Onex-Bernex.

Une concertation importante a aussi été engagée avec les associations de commerçants et de transports.

La Ville de Genève a assumé les études de lignes de caténaires, celles-ci n'étant pas prises en charge par l'Etat de Genève dans la clé de répartition mise au point entre Ville et Etat.

La longueur des études, l'étendue du périmètre et la gageure de proposer une solution intéressante d'aménagement pour un espace central et fondamental pour les transports publics ont engendré ce dépassement financier.

## I. 4.2

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public	
Libellé	<b>Etudes d'aménagement (2<sup>ème</sup> étape)</b> <b>Vieille-Ville, rues de l'Hôtel-de-Ville et du Puits-Saint-Pierre</b>	
Localisation	<hr/>	
N° de PR	300A	
N° de PFI	101.018.09	
N° du PFQ (ancien)	101.018	
N° d'OTP/SAP	I230044101	
Date du vote	11 février 1998	
	Montant voté	200 000.00
	Montant des dépenses	354 609.55
	Différence	- 154 609.55

Ce montant a servi à l'étude d'aménagement de la Rôtisserie (3<sup>ème</sup> étape de l'étude Vieille-Ville, qui a supplanté l'étape 2 bloquée par des discussions sur les schémas de circulation. L'OTC, à l'époque, nous a demandé de nous concentrer sur la Rôtisserie).

Le dépassement a été causé par les difficultés rencontrées lors de la discussion avec les commissions de la Police des constructions qui ont généré des variantes et des compléments, donc des honoraires accrus. De plus, les honoraires d'études de la mise en place de seuils de ralentissement ont été imputés sur ce crédit, ce qui n'était pas prévu au départ.

## I. 4.3

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public	
Libellé	<b>Etudes complémentaires à des immeubles et des équipements liés à un PLQ</b> <b>Passage public Goetz-Monin</b>	
Localisation	<hr/>	
N° de PR	259A	
N° de PFI	101.071.01	
N° du PFQ (ancien)	101.71.1	
N° d'OTP/SAP	I230010101	
Date du vote	15 février 1994	

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

Montant voté	70 000.00
Montant des dépenses	77 376.35
Différence	- 7 376.35

Ce crédit a couvert l'étude de l'aménagement des rues Goetz-Monin et des Sources dont le dépassement est dû à l'augmentation du taux de la TVA en cours d'étude, ainsi qu'à l'étude de variantes et de modifications suite aux discussions avec la crèche.

## I. 4.4

Groupe fonctionnel Aménagement du domaine public  
 Libellé **Etudes en vue de l'aménagement de diverses places**

Localisation	-
N° de PR	138A
N° de PFI	102.015.01
N° du PFQ (ancien)	102.14
N° d'OTP/SAP	I230018101
Date du vote	25 avril 1989

Montant voté	120 000.00
Montant des dépenses	172 755.00
Différence	- 52 755.00

Ce crédit comprenait des études d'aménagement de places et de modération du trafic. Le dépassement provient de la nécessité de répondre rapidement à une demande de pétitionnaires, associations, constructeurs, notamment pour les besoins d'études des déplacements doux.

## I. 4.5

Groupe fonctionnel Aménagement du domaine public  
 Libellé **Etude d'aménagement du parking**  
 Localisation **Place Neuve**

N° de PR	30A & 197A
N° de PFI	102.031.01
N° du PFQ (ancien)	102.31
N° d'OTP/SAP	I230021101
Dates des votes	16 janvier 1996 et 10 février 1998

Montant voté (PR30A)	300 000.00
Montant voté (PR197A)	300 000.00
Total voté	600 000.00
Montant des dépenses	719 640.85
Différence	- 119 640.85

Lors de l'évaluation du montant des crédits, la complexité de l'étude de la place de Neuve n'était pas encore connue et l'arrêt brutal du processus pas envisagé. En effet, l'importance du lieu et les sensibilités contradictoires vis-à-vis de l'implantation du garage souterrain ont demandé des études de détails et d'organisation du secteur beaucoup plus poussées qu'il n'est réellement nécessaire pour une autorisation de construire.

Le suivi et l'organisation des nombreuses séances de concertation (deux protocoles d'accord ont été signés englobant la place de Neuve dans la négociation), avec tous les développements de projets que cela implique, ainsi que la production de plaquettes d'information, de brochures, d'affiches, etc., sont des nécessités dont les coûts sont désormais intégrés dans les demandes de crédit concernant l'espace public, mais qui à l'époque n'en faisaient pas systématiquement partie.

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

L'aboutissement du référendum a également demandé de poursuivre les études ou mieux de les conclure d'une manière pertinente avec le schéma directeur d'aménagement, afin de ne pas perdre la somme de connaissances accumulées sur ce site. En effet, la volonté de l'embellir ou la nécessité de le restructurer, en rapport avec la constante évolution des systèmes de gestion des transports publics et privés, pourrait bien demander, un jour, de poursuivre une réflexion sur ce lieu.

Si l'on examine le détail des dépenses : les frais engagés pour la concertation-information se montent à 15 600 francs, le mandat d'architecte du schéma directeur d'aménagement urbain à 33 000 francs et le mandat d'architecte de développement du projet de détail des rues adjacentes en accord avec les volontés de la concertation à 56 600 francs. Le total est de 105 200 francs, ce qui correspond globalement au dépassement effectué.

## I. 4.6

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public	
Libellé	<b>Etude de restauration et de revalorisation des arrêts TPG</b>	
Localisation	<b>Rond-Point de Plainpalais</b>	
N° de PR	300A	
N° de PFI	102.043.01	
N° du PFQ (ancien)	102.043.01	
N° d'OTP/SAP	I230042101	
Date du vote	11 février 1998	
	Montant voté	200 000.00
	Montant des dépenses	449 179.46
	Différence	- 249 179.46

Ce crédit comprenait les études nécessaires à l'accompagnement du projet de tramway qui n'étaient pas prises en charge par l'Etat de Genève, notamment tout le réaménagement du Rond-Point de Plainpalais et du nouvel arrêt. Le dépassement a été occasionné par l'adjonction non prévue au programme initial d'un local de repos pour les Transports publics genevois et d'une sanisette sur le Rond-Point, ainsi que l'étude d'un passage souterrain reliant la plaine de Plainpalais qui pour finir fut abandonné, ainsi que la mise au point d'une variante du plan de base demandée par la Commission des monuments et des sites, lors du dépôt de la requête.

## I. 4.7

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public	
Libellé	<b>Etude des accès</b>	
Localisation	<b>Vieille-Ville</b>	
N° de PR	300A	
N° de PFI	102.078.01	
N° du PFQ (ancien)	90.23 (études diverses espaces publics)	
N° d'OTP/SAP	I230056101	
Date du vote	11 février 1998 (attribution CA le 20 février 2002)	
	Montant voté	60 000.00
	Montant des dépenses	87 231.30
	Différence	- 27 231.30

Les habitants de la Vieille-Ville ont demandé et obtenu de la Ville de Genève, l'étude pour la fermeture des accès au périmètre concerné, selon la réglementation de circulation actuellement en vigueur.

Le 22 juillet 2002, une requête en autorisation de construire a été déposée, comprenant une signalisation architecturale et spatiale, mais sans aménagements lourds.

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

La Société d'art public l'approuve, en revanche, suite au préavis défavorable de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), ne voulant pas de fermeture des rues Jean-Daniel Colladon, Saint-Léger et de la place de la Taconnerie, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement avait demandé un complément à la requête.

Un groupe de travail est mis en place, sous l'égide de MM. Robert Cramer, Conseiller d'Etat, et Christian Ferrazino, Conseiller administratif de la Ville de Genève, qui regroupait les représentants des différentes associations de la Vieille-Ville, l'Office des transports et de la circulation d'alors, un représentant de la CMNS, la Ville de Genève et son mandataire.

Afin de vérifier la faisabilité de l'implantation des bornes escamotables, un ingénieur a dû être mandaté.

Fin 2004, l'étude de fermeture de quelques accès avec bornes escamotable a finalement été rejetée par la CMNS, refusant catégoriquement tout ajout permanent, quel qu'il soit. De cette étude, seule la rue Jean-Daniel-Colladon a obtenu l'autorisation de construire.

## I. 4.8

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public	
Libellé	<b>Etudes de réaménagement</b>	
	<b>Place de la Navigation, rues de Monthoux et de Berne, Bus TPG ligne 1</b>	
Localisation		
N° de PR	300A & 255	
N° de PFI	106.082.09 (101.071.05 – 102.010.05)	
N° du PFQ (ancien)	101.071	
N° d'OTP/SAP	I230023101	
Date du vote	11 février 1998 et 15 octobre 1997	
	Montant voté (PR 300 – Navigation, Montoux)	200 000.00
	Montant voté (PR 255)	50 000.00
	Montant voté (PR 300 – r. Berne))	120 000.00
	Total voté	370 000.00
	Montant des dépenses	621 796.35
	Différence	- 251 796.35

La modification du périmètre d'intervention ainsi que des négociations et concertations plus importantes que la norme, générant des prestations de mandataires plus élevées, sont les causes du dépassement.

Le premier contrat signé en 1998 avec les architectes-paysagistes portait sur le périmètre de la place de la Navigation essentiellement (suite au concours Place). Lors de la présentation publique du projet le 29 mars 2000, les habitants ont demandé de joindre plusieurs tronçons de rues non prévus dans le contrat initial ; il s'agit du haut de la rue Léman, entre la place de la Navigation et la rue Jean-Jaquet.

Par la suite, en septembre 2005, ce tronçon « Nord » de la rue a été « prolongé » jusqu'à la rue Plantamour. Il s'agit également de la rue des Pâquis, entre la rue de Monthoux et la place des Alpes, de la mise en zone 20 de la rue Royaume, du tronçon de la rue de Monthoux entre la rue Charles-Cusin et la rue des Pâquis, de la modification du bas de la rue du Môle entre la rue de Berne et la rue des Pâquis, ce qui a impliqué une requête en autorisation de construire complémentaire, des discussions et des retours avec les habitants ; de plus, plusieurs parties de ces projets approuvés ont par la suite fait l'objet de refus et de modifications de la part des habitants.

S'y ajoutent une étude faite pour intégrer la ligne de bus 28 (abandonnée par la suite par l'Office des transports et de la circulation d'alors) aux rues de Monthoux, Plantamour et

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

des Pâquis et la préparation du dossier de presse du 15 mars 2000 et la mise à jour régulière du panneau d'information.

Le contrat initial était de	182 722.00
Or le montant réel des honoraires s'élève à	386 713.40
Soit une différence de	203 990.70

Tous ces prix sont toutes taxes comprises.

**II. BOUCLEMENT DE 55 CRÉDITS D'ÉTUDES NON UTILISÉS, NON SUIVIS DE RÉALISATIONS OU ABANDONNÉS, REPRÉSENTANT UN MONTANT TOTAL VOTÉ DE 9 835 525.00 FRANCS MOINS UNE DÉPENSE TOTALE DE 2 529 404.43 FRANCS, SANS DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE ;**

---

**II. 1. DIRECTION DU DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE, ANCIENNEMENT DIRECTION DE L'ORGANISATION URBAINE ET DES CONSTRUCTIONS**

---

**II. 1.1**

Groupe fonctionnel	Logements	
Libellé	<b>Etude de rénovation de l'immeuble</b>	
Localisation	<b>Rue de la Terrassière 5</b>	
N° de PR	300A	
N° de PFI	011.050.01	
N° du PFQ (ancien)	11.50 (Préétudes diverses rénovations, démolitions, reconstructions d'immeubles, étape 1)	
N° d'OTP/SAP	I200015101	
Date du vote	11 février 1998 (attribution CA le 11 février 2004)	
	Montant voté	100 000.00
	Montant des dépenses	0.00

Cet immeuble (Terrassière 5 et 5bis) est déjà au bénéfice d'une autre étude de 100 000.00 francs votée le 11 février 1998 (N° PFI 012.083.01 – OTP I240165101). Cette dotation supplémentaire demandée à l'époque n'a finalement pas été nécessaire et le crédit de réalisation a été déposé au Conseil municipal le 16 janvier 2007 (PR-519). Cet objet est aujourd'hui géré par le service d'architecture.

**II. 1.2**

Groupe fonctionnel	Industrie, artisanat, commerce	
Libellé	<b>Préétudes pour gare routière, Halles, logements</b>	
Localisation	<b>Place de Montbrillant 13</b>	
N° de PR	138A	
N° de PFI	020.010.02	
N° du PFQ (ancien)	20.10	
N° d'OTP/SAP	I210006101 (unité opérations foncières)	
Date du vote	25 avril 1989	
	Montant voté	400 000.00
	Montant des dépenses	360 968.00

Ce crédit a servi à l'organisation d'un concours à la suite de l'approbation par le Conseil municipal du Plan localisé de quartier (PLQ) N° 29'383 situé entre la place de Montbrillant, la rue des Grottes, la rue de la Faucille et la rue Fendt. Ce concours a porté sur la

## Proposition: bouclement de 87 crédits de préétudes et d'études

construction d'un hôtel, de bâtiments de logement, d'un parking et la création de nouveaux espaces publics de détente et de verdure.

Ce PLQ a été adopté par le Conseil municipal en date du 17 mai 2005 et par le CE en date du 26 septembre 2005.

**II. 1.3**

Groupe fonctionnel	Culture et loisirs	
Libellé	<b>Préétudes diverses équipements de loisirs</b>	
Localisation	-	
N° de PR	300A	
N° de PFI	046.010.02	
N° du PFQ (ancien)	46.10	
N° d'OTP/SAP	Non ouvert	
Date du vote	11 février 1998	
		Montant voté 200 000.00
		Montant des dépenses 0.00

Ce montant était destiné à conduire des analyse ou des études sur des besoins qui n'étaient pas connus au moment du vote. Il n'a pas été nécessaire de faire appel à ces ressources.

**II. 1.4**

Groupe fonctionnel	Sécurité publique	
Libellé	<b>Préétudes diverses équipements de sécurité</b>	
Localisation	-	
N° de PR	300A	
N° de PFI	070.001.01	
N° du PFQ (ancien)	70.01	
N° d'OTP/SAP	Non ouvert	
Date du vote	11 février 1998	
		Montant voté 50 000.00
		Montant des dépenses 0.00

Ce montant était destiné à conduire des analyse ou des études sur des besoins qui n'étaient pas connus au moment du vote. Il n'a pas été nécessaire de faire appel à ces ressources.

**II. 2. SERVICE D'ARCHITECTURE****II. 2.1**

Groupe fonctionnel	Logements	
Libellé	<b>Etude de rénovation des façades de l'immeuble Chemin de la Clairière 5 (anciennement Frontenex 56bis)</b>	
Localisation	-	
N° de PR	300A	
N° de PFI	012.059.01	
N° du PFQ (ancien)	12.59	
N° d'OTP/SAP	I240082101	
Date du vote	11 février 1998	
		Montant voté 40 000.00
		Montant des dépenses 29 578.00

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

Après une étude approfondie, la rénovation des façades de l'immeuble n'est pas considérée comme prioritaire, leur dégradation pouvant être qualifiée de légère.

**II. 2.2**

Groupe fonctionnel	Logements		
Libellé	<b>Etude de rénovation légère de l'immeuble</b>		
Localisation	<b>Rue de Montbrillant 5</b>		
N° de PR	300A		
N° de PFI	012.073.01		
N° du PFQ (ancien)	12.73		
N° d'OTP/SAP	I240085101		
Date du vote	11 février 1998		
		Montant voté	150 000.00
		Montant des dépenses	381.00

Vu l'état du bâtiment, les travaux de rénovation de cet immeuble ne sont pas considérés comme prioritaires.

**II. 2.3**

Groupe fonctionnel	Industrie, artisanat, commerce		
Libellé	<b>Etude de création d'une buvette, parc La Grange</b>		
Localisation	<b>Route de Frontenex 71</b>		
N° de PR	300A		
N° de PFI	020.020.01		
N° du PFQ (ancien)	20.11		
N° d'OTP/SAP	I240100101		
Date du vote	11 février 1998		
		Montant voté	50 000.00
		Montant des dépenses	26 139.00

Le crédit de construction - PR 434 - a été refusé par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 novembre 2005. En effet, l'aménagement d'une buvette d'été dans la loge du gardien du parc La Grange n'a pas été considéré comme prioritaire et jugé trop coûteux.

**II. 2.4**

Groupe fonctionnel	Ecoles publiques		
Libellé	<b>École de Roches, études complémentaires de travaux de mise en conformité aux normes de sécurité</b>		
Localisation	<b>Chemin de Roches 21</b>		
N° de PR	300A		
N° de PFI	030.008.01		
N° du PFQ (ancien)	30.01 (Préétudes diverses écoles, attribution CA)		
N° d'OTP/SAP	I240141101		
Date du vote	11 février 1998		
		Montant voté	10 000.00
		Montant des dépenses	2 220.00

L'étude de faisabilité pour augmenter la capacité de la salle de gymnastique à 250 personnes a mis en évidence des coûts de travaux très élevés, étant donné sa configuration. Le service des écoles a décidé de ne pas donner suite à ce projet.

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

## II. 2.5

Groupe fonctionnel	Ecoles publiques		
Libellé	<b>Ecole Trembley 2 ; études pour mise en conformité aux normes de sécurité</b>		
Localisation	<b>Rue Pestalozzi 4</b>		
N° de PR	300A		
N° de PFI	030.017.01		
N° du PFQ (ancien)	30.01 (Préétudes diverses écoles)		
N° d'OTP/SAP	I240142101		
Date du vote	11 février 1998 (attribution CA le 14 mai 2003)		
		Montant voté	50 000.00
		Montant des dépenses	0.00

L'étude a porté sur la faisabilité de l'aménagement d'un restaurant scolaire au sous-sol d'un des bâtiments de classes du groupe scolaire.

L'estimation sommaire a révélé un coût d'opération très élevé, qui a dissuadé le service des écoles de faire poursuivre les études.

Des mesures ont été prises pour répondre à la demande.

## II. 2.6

Groupe fonctionnel	Ecoles publiques		
Libellé	<b>Ecole des Eaux-Vives, études pour mise en conformité aux normes de sécurité</b>		
Localisation	<b>Rue des Eaux-Vives 84</b>		
N° de PR	300A		
N° de PFI	030.072.04		
N° du PFQ (ancien)	30.01 (Préétudes diverses écoles)		
N° d'OTP/SAP	Non ouvert		
Date du vote	11 février 1998 (attribution CA le 14 mai 2003)		
		Montant voté	20 000.00
		Montant des dépenses	0.00

Une étude sommaire a été menée pour l'agrandissement du restaurant scolaire. Il n'a pas été nécessaire de la développer pour permettre la réalisation d'un aménagement simple par le service des écoles.

## II. 2.7

Groupe fonctionnel	Ecoles publiques		
Libellé	<b>Concours et préétudes pour la construction d'un groupe scolaire complet</b>		
Localisation	<b>Quartier des Eaux-Vives</b>		
N° de PR	30A		
N° de PFI	030.074.04		
N° du PFQ (ancien)	30.74		
N° d'OTP/SAP	Non ouvert		
Date du vote	16 janvier 1996		
		Montant voté	610 000.00
		Montant des dépenses	0.00

Les prévisions démographiques de l'époque prévoyaient une évolution importante des effectifs scolaires. En 1995, il était envisagé de construire une école dans le quartier des

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

Eaux-Vives, école dont la mise en exploitation était prévue pour 1999. Au besoin, une autre demande de crédit sera demandée au Conseil municipal ultérieurement.

**II. 2.8**

Groupe fonctionnel	Culture et loisirs		
Libellé	<b>Etude de réaménagement de l'ancien réservoir des Service industriels de Genève – réservoir SIG 1 Bois-de-la-Bâtie, Lancy</b>		
Localisation	-----		
N° de PR	300A & 117A		
N° de PFI	041.024.02		
N° du PFQ (ancien)	41.05 & 41.24.01		
N° d'OTP/SAP	I240097101 (PR300) & non ouvert pour la PR117		
Date du vote	11 février 1998 & 15 janvier 2002		
	Montant voté (PR 300)	56 000.00	
	Montant voté (PR 117)	60 000.00	
	Total voté	116 000.00	
	Montant des dépenses	56 929.00	

Les études ont démontré que la configuration très particulière du réservoir n° 1, construit en 1874, le rend inadaptable aux différents programmes exprimés par les départements de la Ville de Genève.

**II. 2.9**

Groupe fonctionnel	Culture et loisirs		
Libellé	<b>Conservatoire et Jardin botaniques ; études d'aménagements extérieurs liés au nouveau plan directeur</b>		
Localisation	-----		
N° de PR	300A		
N° de PFI	042.019.03		
N° du PFQ (ancien)	42.19		
N° d'OTP/SAP	I240076101		
Date du vote	11 février 1998		
	Montant voté	160 000.00	
	Montant des dépenses	77.00	

Cette étude était destinée à l'amélioration des différents accès, la création ou le déplacement des plantations, pour permettre une vision cohérente de l'ensemble, et l'adaptation de celles-ci à la création de la 3<sup>ème</sup> voie des CFF. Les accords intervenus entre les CFF et la Ville de Genève ont rendu ces études inutiles.

**II. 2.10**

Groupe fonctionnel	Sports		
Libellé	<b>Salle du club de tennis de table « Silver-Star » ; étude de surélévation partielle et mise aux normes de sécurité</b>		
Localisation	-----		
N° de PR	300A		
N° de PFI	050.040.01		
N° du PFQ (ancien)	50.19 (Préétudes diverses installations sportives)		
N° d'OTP/SAP	I240167101		
Date du vote	11 février 1998 (attribution CA le 2 février 2005)		
	Montant voté	100 000.00	
	Montant des dépenses	72.00	

## Proposition: bouclement de 87 crédits de préétudes et d'études

L'estimation sommaire de l'étude de faisabilité de cette opération, qui visait à rendre la salle de tennis de table apte à l'accueil de compétitions de ligues nationales, a révélé un coût des travaux très élevé.

Après examen, le Conseil Administratif a renoncé à présenter une demande de crédit de construction auprès du Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 décembre 2005

**II. 2.11**

Groupe fonctionnel	Social	
Libellé	<b>Etude d'aménagement pour une crèche</b>	
Localisation	<b>Plateau de Frontenex 5 – Villa Frommel</b>	
N° de PR	138A & 117A	
N° de PFI	061.042.01	
N° du PFQ (ancien)	60.01 & 61.33.01	
N° d'OTP/SAP	I240104101	
Date du vote	25 avril 1989 & 15 janvier 2002	
	Montant voté (PR 138)	140 000.00
	Montant voté (PR 117)	150 000.00
	Total voté	290 000.00
	Montant des dépenses	180 122.94

Après étude et au vu des incompatibilités manifestes entre le programme, la configuration du bâtiment et son état de dégradation, le Conseil Administratif a renoncé à poursuivre les démarches en vue de la réalisation d'un projet de crèche dans la Villa Frommel (décision du CA du 13 décembre 2006).

**II. 2.12**

Groupe fonctionnel	Administration générale	
Libellé	<b>Etude pour l'extension des archives</b>	
Localisation	<b>Rue Saint-Léger – Bastion Saint-Léger</b>	
N° de PR	117A	
N° de PFI	112.023.01	
N° du PFQ (ancien)	110.20.00	
N° d'OTP/SAP	I240114101	
Date du vote	15 janvier 2002	
	Montant voté	210 000.00
	Montant des dépenses	0.00

La probabilité de rencontrer des vestiges archéologiques dans le bastion St Léger s'est révélée assez grande après consultation du service compétent de l'Etat. Le coût des travaux de sondages qui seraient nécessaires à déterminer ou non la faisabilité du projet sont trop importants. Une localisation moins problématique doit être trouvée pour le stockage des archives.

**II. 3. SERVICE DES BÂTIMENTS****II. 3.1**

Groupe fonctionnel	Logements	
Libellé	<b>Etude de rénovation du bâtiment</b>	
Localisation	<b>Rue de la Servette 40</b>	
N° de PR	175A	
N° de PFI	012.001.05	
N° du PFQ (ancien)	12.01.05	
N° d'OTP/SAP	I240121101	
Date du vote	15 mai 2002	

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

Montant voté	348 000.00
Montant des dépenses	5 496.00

Suite à une nouvelle analyse des priorités de travaux dans le patrimoine financier, il a été décidé que cet objet serait traité dans le cadre du budget d'entretien.

**II. 3.2**

Groupe fonctionnel	Logements
Libellé	<b>Etude de rénovation du bâtiment</b>
Localisation	<b>Route du Bois-de-Frères 90-92</b>
N° de PR	349A
N° de PFI	012.080.01
N° du PFQ (ancien)	12.80
N° d'OTP/SAP	I250031101
Date du vote	12 février 1995

Montant voté	160 000.00
Montant des dépenses	130 159.00

Après étude, au vu des coûts de rénovation, il a été décidé de renoncer aux travaux en attendant une décision d'affectation définitive (périmètre possible pour le service des sports).

**II. 3.3**

Groupe fonctionnel	Logements
Libellé	<b>Etude de rénovation de l'Hôtel de l'Union</b>
Localisation	<b>Rue Jean-Robert Chouet 7</b>
N° de PR	300A
N° de PFI	012.103.01
N° du PFQ (ancien)	11.50 (Préétudes diverses rénovations, démolitions, reconstructions d'immeubles, étape 1)
N° d'OTP/SAP	I200016101
Date du vote	11 février 1998 (attribution CA le 11 février 2004)

Montant voté	150 000.00
Montant des dépenses	0.00

Les études ont été réalisées en interne et il n'a dès lors pas été nécessaire d'utiliser ces ressources.

**II. 3.4**

Groupe fonctionnel	Logements
Libellé	<b>Etude pour réhabilitation des immeubles du legs Heilbronner et aménagement en ateliers d'artistes.</b>
Localisation	<b>Rue Tabazan et Collonges sous Salève</b>
N° de PR	138A
N° de PFI	-
N° du PFQ (ancien)	12.49
N° d'OTP/SAP	Non ouvert
Date du vote	25 avril 1989

Montant voté	50 000.00
Montant des dépenses	0.00

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

Les études ont été réalisées en interne et il n'a dès lors pas été nécessaire d'utiliser ces ressources.

**II. 3.5**

Groupe fonctionnel	Culture et loisirs
Libellé	<b>Etude de création d'un local pour le service des bibliobus</b>
Localisation	<b>Avenue de Châtelaine 43 (ZIC)</b>
N° de PR	117A
N° de PFI	041.020.01
N° du PFQ (ancien)	41.20.00
N° d'OTP/SAP	Non ouvert
Date du vote	15 janvier 2002
	Montant voté 40 000.00
	Montant des dépenses 0.00

Les études ont été réalisées en interne et les bibliobus disposent actuellement d'un couvert adéquat à l'adresse précitée.

**II. 3.6**

Groupe fonctionnel	Social
Libellé	<b>Etudes générales des centres d'action sociale et de santé</b>
Localisation	-
N° de PR	117A
N° de PFI	064.002.00
N° du PFQ (ancien)	64.02.00
N° d'OTP/SAP	Non ouvert
Date du vote	15 janvier 2002
	Montant voté 500 000.00
	Montant des dépenses 0.00

Cette étude avait pour but de définir les programmes et les localisations de ces équipements que les communes devaient prendre en charge dans le cadre de la politique sociale générale. Ce projet ne s'est pas réalisé.

**II. 3.7**

Groupe fonctionnel	Hygiène et salubrité publique
Libellé	<b>Cimetière du Petit-Saconnex ; étude de rénovation du bâtiment d'entrée</b>
Localisation	<b>Chemin Moïse-Duboule</b>
N° de PR	117A
N° de PFI	084.004.01
N° du PFQ (ancien)	84.04.01
N° d'OTP/SAP	Non ouvert
Date du vote	15 janvier 2002
	Montant voté 60 000.00
	Montant des dépenses 0.00

Les études ont été réalisées en interne et il n'a dès lors pas été nécessaire d'utiliser ces ressources.

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

**II. 3.8**

Groupe fonctionnel	Administration générale		
Libellé	<b>Etude de réfection de l'enveloppe du bâtiment</b>		
Localisation	<b>Rue de la Coulouvrenière 42 - 44</b>		
N° de PR	175A		
N° de PFI	112.028.01		
N° du PFQ (ancien)	12.02.01		
N° d'OTP/SAP	I250271101		
Date du vote	15 mai 2002		
		Montant voté	210 000.00
		Montant des dépenses	14 816.00

La première étape des études achevées, le constat était fait de l'impossibilité de poursuivre ce projet au vu des blocages légaux en matière de gabarits.

**II. 4. SERVICE DU GÉNIE CIVIL****II. 4.1**

Groupe fonctionnel	Hygiène et salubrité publique		
Libellé	<b>Etude de construction d'un nouveau collecteur EP/EU</b>		
Localisation	<b>Boulevard du Pont-d'Arve et rue des Voisins</b>		
N° de PR	300A		
N° de PFI	081.008.13		
N° du PFQ (ancien)	81.08		
N° d'OTP/SAP	I290019101		
Date du vote	11 février 1998		
		Montant voté	50 000.00
		Montant des dépenses	0.00

Les études ont été prises dans le cadre des études du collecteur Arve-Philosophes de la PR 300, N° PFI 081.012.01 ; (anciennement service Etudes et constructions).

**II. 4.2**

Groupe fonctionnel	Hygiène et salubrité publique		
Libellé	<b>Etude de construction d'un nouveau collecteur EP/EU</b>		
Localisation	<b>Périmètre de Sécheron</b>		
N° de PR	175A		
N° de PFI	081.008.21		
N° du PFQ (ancien)	81.08.22		
N° d'OTP/SAP	I290040101		
Date du vote	25 mai 2002		
		Montant voté	200 000.00
		Montant des dépenses	29 387.05

Au besoin, la suite des études sera inscrite dans une demande de crédit d'étude annuelle. Les dépenses concernent certaines démarches et recherches préliminaires confiées à des bureaux d'ingénieurs.

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

## II. 4.3

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etude d'aménagement des chaussées et trottoirs</b>		
Localisation	<b>Rue Fort-Bareau</b>		
N° de PR	138A		
N° de PFI	101.027.01		
N° du PFQ (ancien)	101.27		
N° d'OTP/SAP	I290013101		
Date du vote	25 avril 1989		
		Montant voté	200 000.00
		Montant des dépenses	76 774.70

Au besoin, la suite des études sera inscrite dans une demande de crédit d'étude annuelle. Les dépenses concernent certaines démarches et recherches préliminaires confiées à des bureaux d'ingénieurs.

## II. 4.4

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etude d'aménagement des trottoirs et construction d'un collecteur EU/EP</b>		
Localisation	<b>Rues Dancet, Dizerens et Masbou</b>		
N° de PR	117A		
N° de PFI	101.070.09		
N° du PFQ (ancien)	101.070.05		
N° d'OTP/SAP	I290038101		
Date du vote	15 janvier 2002		
		Montant voté	270 000.00
		Montant des dépenses	0.00

Les études ont été réalisées en interne au service (anciennement service Etudes et constructions). Il n'a dès lors pas été nécessaire d'utiliser ces ressources.

## II. 4.5

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etude d'aménagement de la place</b>		
Localisation	<b>Place du Bourg-de-Four</b>		
N° de PR	117A		
N° de PFI	102.001.03		
N° du PFQ (ancien)	102.19.03		
N° d'OTP/SAP	I290039101		
Date du vote	15 janvier 2002		
		Montant voté	147 000.00
		Montant des dépenses	0.00

Ces études d'assainissement de la place du Bourg-de-Four n'ont pas été réalisées suite à l'abandon des études d'aménagement de la surface (PR 30A du 16.01.1996).

Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

## II. 5. SERVICE D'AMÉNAGEMENT URBAIN

### II. 5.1

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public
Libellé	<b>Etude pour reconstruction des chaussées, trottoirs et collecteurs EP/EU</b>
Localisation	<b>Rue Louis-Favre</b>
N° de PR	138A
N° de PFI	-
N° du PFQ (ancien)	101.15
N° d'OTP/SAP	Non ouvert
Date du vote	25 avril 1989
	Montant voté 20 000.00
	Montant des dépenses 0.00

Le projet a été établi en interne entre les Services d'aménagement urbain et Etudes et constructions.

### II. 5.2

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public
Libellé	<b>Etudes pour réfection de la chaussée, des trottoirs, murs et collecteurs EP/EU</b>
Localisation	<b>Route du Bout-du-Monde</b>
N° de PR	138A
N° de PFI	-
N° du PFQ (ancien)	101.16
N° d'OTP/SAP	Non ouvert
Date du vote	25 avril 1989
	Montant voté 70 000.00
	Montant des dépenses 0.00

Le projet routier a été réalisé sans insertions de compléments paysagers ou liés à des mobilités douces, prévus être couverts par le présent crédit d'étude.

### II. 5.3

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public
Libellé	<b>Etude d'aménagement d'un chemin piéton et piste cyclable du futur barrage de la Coulouvrenière au sentier des Saules</b>
Localisation	<b>Rhône, rive gauche</b>
N° de PR	138A
N° de PFI	-
N° du PFQ (ancien)	101.26
N° d'OTP/SAP	Non ouvert
Date du vote	25 avril 1989
	Montant voté 30 000.00
	Montant des dépenses 0.00

Dans le cadre des travaux du barrage du Seujet, il était prévu d'aménager la promenade du Sentier des Saules. Le quai des Forces-Motrices a été réalisé, mais le reste de la promenade abandonné dans le cadre de ces travaux, et donc non étudiés plus avant.

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

## II. 5.4

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etudes diverses en vue de l'aménagement d'artères et d'ouvrages d'art</b>		
Localisation	-		
N° de PR	138A		
N° de PFI	-		
N° du PFQ (ancien)	101.31		
N° d'OTP/SAP	Non ouvert		
Date du vote	25 avril 1989		
		Montant voté	60 000.00
		Montant des dépenses	0.00

Ce crédit avait été demandé en anticipation, en accompagnement d'études liées à des aménagements d'artères et d'ouvrages d'art qui n'ont pas eu lieu.

## II. 5.5

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etudes de reconstruction de diverses chaussées, trottoirs et collecteurs</b>		
Localisation	<b>Vieille-Ville</b>		
N° de PR	30A		
N° de PFI	101.018.05		
N° du PFQ (ancien)	101.18		
N° d'OTP/SAP	I230011101		
Date du vote	25 avril 1989		
		Montant voté	200 000.00
		Montant des dépenses	150 417.20

Le montant des dépenses a couvert l'étude d'aménagement de la place du Bourg-de-Four. Les difficultés pour trouver un accord dans ce lieu éminemment délicat de la ville n'ont pas permis de déposer une requête en autorisation de construire. Le dossier est donc abandonné pour le moment.

## II. 5.6

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etudes d'aménagement de la rue et collecteurs</b>		
Localisation	<b>Chemin William-Lescaze, Cayla</b>		
N° de PR	259A		
N° de PFI	101.070.01		
N° du PFQ (ancien)	81.08		
N° d'OTP/SAP	I230008101		
Date du vote	15 février 1994		
		Montant voté	50 000.00
		Montant des dépenses	46 031.55

Crédit destiné à l'étude et au dépôt de la requête en autorisation de construire du cheminement paysager reliant l'avenue d'Aire au chemin William Lescaze.

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

## II. 5.7

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etudes d'aménagement et de circulation</b>		
Localisation	<b>Rues Dancet, Dizerens et Masbou</b>		
N° de PR	300A		
N° de PFI	101.070.07		
N° du PFQ (ancien)	101.70		
N° d'OTP/SAP	I230039101		
Date du vote	11 février 1998		
		Montant voté	100 000.00
		Montant des dépenses	20 430.54

Les travaux d'aménagement sont terminés.

## II. 5.8

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etudes d'aménagement de la rue</b>		
Localisation	<b>Rue de Varembe</b>		
N° de PR	175A		
N° de PFI	101.071.07		
N° du PFQ (ancien)	101.70.07		
N° d'OTP/SAP	I230062101		
Date du vote	25 mai 2002		
		Montant voté	271 400.00
		Montant des dépenses	48 915.00

Lors de la réalisation de la ligne de tramway Cornavin-Nations, l'accessibilité à la rue de Varembe depuis l'avenue de France a été réduite. Le projet de la place des Nations a également introduit des modifications d'itinéraires. Les services de la Ville de Genève ont entrepris cette étude d'aménagement et d'accessibilité afin de pallier cette difficulté et de doter les organisations internationales riveraines de schémas d'accès clairs au parking des Nations et au CICG. La rue étant propriété de l'Etat de Genève, le résultat leur a été transmis afin qu'ils poursuivent le processus en collaboration avec la Ville de Genève. L'Etat n'a pas donné suite.

## II. 5.9

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etude de réaménagement</b>		
Localisation	<b>Avenue d'Aire et carrefour</b>		
N° de PR	300A		
N° de PFI	101.071.09		
N° du PFQ (ancien)	101.71		
N° d'OTP/SAP	I230040101		
Date du vote	11 février 1998		
		Montant voté	70 000.00
		Montant des dépenses	9 310.01

L'étude de la modération de la contre route de l'avenue d'Aire longeant le centre commercial des Charmilles a rapidement été abandonnée, car elle a mis en évidence l'importance des travaux et donc du coût nécessaire à sa réalisation.

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

## II. 5.10

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etude d'aménagement de la promenade</b>		
Localisation	<b>Promenade du Rhône</b>		
N° de PR	175A		
N° de PFI	101.071.17		
N° du PFQ (ancien)	101.71.17		
N° d'OTP/SAP	I230067101		
Date du vote	25 mai 2002		
		Montant voté	211 000.00
		Montant des dépenses	0.00

D'une part, le ravinement lié au passage du Rhône dans cette courbe a érodé le cheminement, le faisant quasiment disparaître et, d'autre part, la Commune de Vernier n'a pas souhaité entrer en négociation avec les propriétaires privés du bas de la falaise pour permettre de poursuivre logiquement ce cheminement.

## II. 5.11

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etude d'aménagement de la rue et du parc</b>		
Localisation	<b>Rue de St-Jean</b>		
N° de PR	300A		
N° de PFI	101.072.13		
N° du PFQ (ancien)	101.72		
N° d'OTP/SAP	Non ouvert		
Date du vote	1 février 1998		
		Montant voté	150 000.00
		Montant des dépenses	0.00

Un plan localisé de quartier, antérieur au projet de la couverture de Saint-Jean prévoyait la construction d'immeubles et d'un parc public. Le projet de couverture des voies ferrées, le déplacement de la crèche à son endroit actuel a réduit le plan localisé de quartier à une portion congrue sans parc, l'étude devenait donc inutile.

## II. 5.12

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etude d'aménagement de la place</b>		
Localisation	<b>Place des Philosophes</b>		
N° de PR	175A		
N° de PFI	101.084.07		
N° du PFQ (ancien)	101.84.05		
N° d'OTP/SAP	Non ouvert		
Date du vote	25 mai 2002		
		Montant voté	291 900.00
		Montant des dépenses	0.00

Dans le cadre de l'étude "Ecomobilité La Cluse-La Roseraie" se sont réalisées ou vont être réalisées des opérations comme celle du parc des Chaumettes ou de la place Saint-François. En revanche, l'étude de la place des Philosophes a été abandonnée en raison de la virulente opposition des riverains à la suppression du stationnement.

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

## II. 5.13

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etude de réaménagement des rues</b>		
Localisation	<b>Mont-Blanc, Pécolat, Chantepoulet, rues</b>		
N° de PR	175A		
N° de PFI	101.084.09		
N° du PFQ (ancien)	101.084.11		
N° d'OTP/SAP	I230095101		
Date du vote	25 mai 2002		
		Montant voté	453 600.00
		Montant des dépenses	1 100.01

A la suite du concours « places », les études des squares Pradier et Chantepoulet ont été entamées. Ce crédit devait couvrir les études jusqu'au dépôt des requêtes en autorisation de construire et établissement des soumissions.

## II. 5.14

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etude de réaménagement de la place</b>		
Localisation	<b>Place Dorcière</b>		
N° de PR	300A		
N° de PFI	102.015.05		
N° du PFQ (ancien)	102.15		
N° d'OTP/SAP	I230035101		
Date du vote	11 février 1998		
		Montant voté	80 000.00
		Montant des dépenses	69 661.25

Ces dépenses couvrent la préétude de la place Dorcière. La résolution de la problématique plus globale de l'accueil des cars à Genève, demandée par le Conseil municipal, conditionne la poursuite de ce dossier. Lorsqu'une décision sera prise à ce propos, un crédit d'étude d'aménagement pourra être déposé pour poursuivre le processus.

## II. 5.15

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etude pour la création d'une passerelle pour piétons, « Au fil du Rhône »</b>		
Localisation	<b>Place de l'île, Halles de l'île</b>		
N° de PR	117A		
N° de PFI	102.036.05		
N° du PFQ (ancien)	102.36.05		
N° d'OTP/SAP	I230071101		
Date du vote	15 janvier 2002		
		Montant voté	157 369.00
		Montant des dépenses	26 006.00

Cette passerelle était prévue dans le cadre d'un projet, conduit par le Service d'architecture, de rénovation complète du bâtiment et de la place des Halles, projet refusé par le Conseil municipal. Aujourd'hui, vu la PR-407 « Construction d'une passerelle piétonne sous le pont du Mont-Blanc », le projet de passerelle en encorbellement n'est plus d'actualité.

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

## II. 5.16

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etude d'aménagement</b>		
Localisation	<b>Rue Calame, place Bela-Bartok</b>		
N° de PR	300A & 175A		
N° de PFI	102.069.01 & 102.019.02		
N° du PFQ (ancien)	101.70 & 102.019.05		
N° d'OTP/SAP	I230046101		
Date du vote	11 février 1998 & 25 mai 2002		
	Montant voté (PR 300)	160 000.00	
	Montant voté (PR 175)	263 000.00	
	Total voté	423 000.00	
	Montant des dépenses	12 000.00	

Ce crédit devait permettre de terminer l'opération « Grütli » et concrétiser les promesses faites à l'Association "Bela Bartok" pour la création d'une place digne de la récente attribution du nom du compositeur à ce site. Un concours devait être organisé, comprenant une volonté de modérer les voiries adjacentes.

## II. 5.17

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etude d'aménagement de la rue</b>		
Localisation	<b>Rue Pictet-de-Bock</b>		
N° de PR	117A		
N° de PFI	102.073.01		
N° du PFQ (ancien)	102.019.03		
N° d'OTP/SAP	Non ouvert		
Date du vote	15 janvier 2002		
	Montant voté	118 329.00	
	Montant des dépenses	0.00	

Dans cette rue, le projet d'aménagements cyclables importants du début s'est réduit à la réalisation d'une simple bande cyclable, ceci ne nécessitant plus de réflexion paysagère sur cet espace urbain.

## II. 5.18

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etude d'aménagement</b>		
Localisation	<b>Rue St-Léger</b>		
N° de PR	300A		
N° de PFI	102.077.01		
N° du PFQ (ancien)	90.23		
N° d'OTP/SAP	I230054101		
Date du vote	11 février 1998		
	Montant voté	28 325.00	
	Montant des dépenses	0.00	

Le déménagement du centre de la Communauté juive à la rue Dumas a rendu obsolète le projet d'étude d'un système de protection de son accès à la rue Saint Léger.

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

## II. 5.19

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>RER, étude d'aménagement Rue du Contrat-Social et sentier du Promeneur Solitaire</b>		
Localisation			
N° de PR	300A		
N° de PFI	106.072.05		
N° du PFQ (ancien)	101.072		
N° d'OTP/SAP	Non ouvert		
Date du vote	11 février 1998		
		Montant voté	20 000.00
		Montant des dépenses	0.00

Cet aménagement était lié à un plan localisé de quartier voté et à l'arrêt éventuel du CEVA à Saint-Jean. L'absence d'arrêt rend l'étude inutile.

## II. 5.20

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etude d'aménagement de la rue et mise en site propre du tram Rue de la Terrassière</b>		
Localisation			
N° de PR	300A & 175A		
N° de PFI	106.082.08		
N° du PFQ (ancien)	101.82 & 101.82.07		
N° d'OTP/SAP	Non ouvert		
Date du vote	11 février 1998 & 25 mai 2002		
		Montant voté (PR 300)	200 000.00
		Montant voté (PR 175)	381 700.00
		Total voté	581 700.00
		Montant des dépenses	0.00

Les reports successifs des projets de la rue de Rive et du rond-point de Rive, ainsi que les aléas de la mise en place du plan directeur des Transports publics genevois ne permettent pas aujourd'hui d'entamer cette étude avec des éléments fiables. L'important crédit était justifié par la complexité du site.

## II. 5.21

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etudes de mesures complémentaires Ligne de bus TPG N° 1</b>		
Localisation			
N° de PR	117A		
N° de PFI	106.083.09		
N° du PFQ (ancien)	101.83.03		
N° d'OTP/SAP	I230064101		
Date du vote	15 janvier 2002		
		Montant voté (PR 300)	1 407 902.00
		Montant des dépenses	1 232 413.18

Le crédit couvrait les frais d'études de la mise en place de la ligne de bus « ceinture » N° 1, de Rive à la Place des Nations. Un appel d'offres a permis de mandater un groupe pluridisciplinaire. Les études ont été conduites globalement pour l'insertion de la ligne dans le contexte urbain et les ajustements nécessaires sur tout le tracé et plus particulièrement jusqu'au stade du dépôt des requêtes en autorisation de construire pour de nombreux lieux, rues des Bains, des Rois, boulevard des Tranchées, carrefour des vingt-trois Cantons, rues Dancet, Butini, des Alpes, av de la Paix, etc.

## Proposition: bouclement de 87 crédits de préétudes et d'études

Une décision conjointe de la Ville et de Etat de Genève a abouti à l'abandon du projet, excepté pour l'avenue de la Paix, dont la nécessité était liée plus intimement au développement du quartier de Sécheron. Le projet de l'avenue de la Paix a été déposé en requête, mais la demande de crédit a été rejetée par le Conseil municipal.

## II. 6. CONSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

---

### II. 6.1

Groupe fonctionnel	Culture et loisirs		
Libellé	<b>Préétudes diverses de conservation du patrimoine</b>		
Localisation	-		
N° de PR	117A		
N° de PFI	044.001.01		
N° du PFQ (ancien)	44.01.01		
N° d'OTP/SAP	Non ouvert		
Date du vote	15 janvier 2002		
		Montant voté	100 000.00
		Montant des dépenses	0.00

Les ressources financières du budget de fonctionnement de la conservation du patrimoine architectural sont suffisantes pour répondre aux besoins en la matière. Ce crédit n'a donc pas été utilisé.

### III. BOUCLEMENT DE 10 SOLDES OU RÉSERVES DE CRÉDITS DE PRÉÉTUDES ET D'ÉTUDES DIVERSES NON ATTRIBUÉS PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF, REPRÉSENTANT UN MONTANT TOTAL VOTÉ DE 2 003 947.00 FRANCS MOINS UNE MONTANT TOTAL ATTRIBUÉ DE 1 211 107.00 FRANCS, LAISSANT UN SOLDE POSITIF DE 792 840.00 FRANCS, SANS DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE ;

---

Ce chapitre concerne des crédits de préétudes et d'études diverses qui n'ont pas été attribués en totalité par le Conseil administratif. La présente démarche consiste à boucler ces soldes ou réserves encore disponibles, non utilisés.

Les préétudes ou études diverses totalement attribuées n'ont pas à être bouclées dans la mesure où ces attributions deviennent des crédits pour eux-mêmes, rattachés à un objet précis et à boucler séparément.

### III. 1 Rapport N° 138A/B voté le 25 avril 1989

---

#### III. 1.1

Groupe fonctionnel	Logements		
Libellé	<b>Etudes diverses en vue de la construction ou la reconstruction d'immeubles</b>		
N° de PFI	011.048.01		
N° du PFQ (ancien)	11.46		
		Montant voté	291 107.00
	Montant attribué par le CA pour l'étude de rénovation des immeubles de la rue des Gares, rue de Montbrillant, « Ilot 13 »		- 61 107.00
		Disponible à boucler	230 000.00

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

## III. 1.2

Groupe fonctionnel	Logements		
Libellé	<b>Etudes diverses en vue de la réhabilitation, transformation et rénovation d'immeubles</b>		
N° de PFI	012.050.01		
N° du PFQ (ancien)	12.50		
	Montant voté		112 840.00
Montant attribué par le CA pour l'étude de rénovation de l'immeuble de la rue Lissignol 10			- 65 000.00
Montant attribué par le CA pour l'étude de rénovation de l'immeuble de la rue des Gares 19			- 40 000.00
	Sous total		- 105 000.00
	Disponible à boucler		7 840.00

## III. 2 Rapport N° 300A voté le 11 février 1998

## III. 2.1

Groupe fonctionnel	Logements		
Libellé	<b>Etudes diverses de rénovation, démolition reconstruction de bâtiments locatifs, 1<sup>ère</sup> étape</b>		
N° de PFI	011.050.01		
N° du PFQ (ancien)	11.50.01		
	Montant voté		300 000.00
Montant attribué par le CA pour l'étude de rénovation l'immeuble de la rue de la Terrassière 5			- 100 000.00
Montant attribué par le CA pour l'étude de rénovation de l'Hôtel de l'Union, sis rue Jean-Robert Chouet 7			- 150 000.00
	Sous total		- 250 000.00
	Disponible à boucler		50 000.00

## III. 2.2

Groupe fonctionnel	Logements		
Libellé	<b>Etudes diverses de rénovation, démolition reconstruction de bâtiments locatifs, 2<sup>ème</sup> étape</b>		
N° de PFI	011.050.02		
N° du PFQ (ancien)	11.50.02		
	Montant voté		300 000.00
Montant attribué par le CA pour l'étude de rénovation l'immeuble de la rue de la Terrassière 5 bis			- 100 000.00
	Disponible à boucler		200 000.00

## III. 2.3

Groupe fonctionnel	Industrie, artisanat, commerce		
Libellé	<b>Préétudes diverses bâtiments artisanaux</b>		
N° de PFI	020.011.02		
N° du PFQ (ancien)	20.11.01		
	Montant voté		100 000.00
Montant attribué par le CA pour l'étude de création d'une buvette dans la loge du gardien du parc La Grange, rte de Frontenex 71			- 50 000.00

## Proposition: bouclage de 87 crédits de préétudes et d'études

Disponible à boucler	50 000.00
----------------------	-----------

**III. 2.4**

Groupe fonctionnel	Culture et loisirs		
Libellé	<b>Préétudes diverses de musées</b>		
N° de PFI	042.018.02		
N° du PFQ (ancien)	42.18.01		
	Montant voté	200 000.00	
Montant attribué par le CA pour l'étude de rénovation de l'espace Ami-Lullin de la BPU		- 55 000.00	
Montant attribué par le CA pour l'étude modernisation du MAH		- 60 000.00	
	Sous total	- 115 000.00	
Disponible à boucler		85 000.00	

**III. 2.5**

Groupe fonctionnel	Sports		
Libellé	<b>Préétudes diverses installations sportives</b>		
N° de PFI	050.019.02		
N° du PFQ (ancien)	50.19		
	Montant voté	200 000.00	
Montant attribué par le CA pour l'étude de transformations de la salle de tennis de table « Silver-Star »		- 100 000.00	
Disponible à boucler		100 000.00	

**III. 3 Rapport N° 117A voté le 15 janvier 2002****III. 3.1**

Groupe fonctionnel	Industrie, artisanat, commerce		
Libellé	<b>Préétudes diverses bâtiments artisanaux</b>		
N° de PFI	020.011.03		
N° du PFQ (ancien)	20.11.03		
	Montant voté	100 000.00	
Montant attribué par le CA pour l'étude de réaménagement des locaux de la ZIC, sis avenue de Châtelaine 43		- 55 000.00	
Disponible à boucler		45 000.00	

**III. 3.2**

Groupe fonctionnel	Culture et loisirs		
Libellé	<b>Préétudes diverses bibliothèques et discothèques</b>		
N° de PFI	041.005.02		
N° du PFQ (ancien)	041.05.02		
	Montant voté	100 000.00	
Montant attribué par le CA pour l'étude de réaménagement de l'espace Ami-Lullin de la BPU		- 65 000.00	
Montant attribué par le CA pour l'étude de réaménagement de la salle de lecture de la BPU		- 15 000.00	
	Sous total	- 80 000.00	

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

Disponible à boucler	20 000.00
----------------------	-----------

**III. 4 Rapport N° 175A voté le 25 mai 2002****III. 4.1**

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Préétudes diverses d'aménagement du domaine public</b>		
N° de PFI	101.032.01		
N° du PFQ (ancien)	101.032.01		
	Montant voté	300 000.00	
Montant attribué par le CA pour l'étude d'aménagement liée au TCMC		- 245 000.00	
Montant attribué par le CA pour l'étude de réhabilitation du parc Gourgas		- 50 000.00	
	Sous total	- 295 000.00	
	Disponible à boucler	5 000.00	

**IV. BOUCLEMENT DE 3 CRÉDITS TERMINÉS, REPRÉSENTANT UN MONTANT TOTAL VOTÉ DE 450 000.00 FRANCS MOINS UNE DÉPENSE TOTALE DE 263 139.90 FRANCS, DONT LE BOUCLEMENT NÉCESSITE LE VOTE D'ANNUITÉS D'AMORTISSEMENT, SANS DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE.**

Dans le cas présent, il s'agit d'anciens crédits d'études dont la réalisation ne sera soit pas réalisée par la Ville de Genève, soit dont la réalisation n'as pas été intégrée à un crédit de réalisation particulier ou encore dont le montant est peu significatif sur un projet prévu à long terme.

Bien que ces crédits ne présentent aucun dépassement, il convient de voter formellement des annuités d'amortissement en vue d'un boucllement final.

**IV. 1. DIRECTION DU DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE, ANCIENNEMENT DIRECTION DE L'ORGANISATION URBAINE ET DES CONSTRUCTIONS**

**IV. 1.1**

Groupe fonctionnel	Logements		
Libellé	<b>Préétude pour la construction d'un nouvel immeuble</b>		
Localisation	<b>Rue de la Coulouvrenière 26</b>		
N° de PR	117A		
N° de PFI	011.054.01		
N° du PFQ (ancien)	11.50.03		
N° d'OTP/SAP	I200014101		
Date du vote	15 janvier 2002		
	Montant voté	150 000.00	
	Montant des dépenses	51 539.20	

Il s'agit d'un crédit d'étude terminé dont la réalisation ne sera pas assurée par la Ville de Genève. Cet espace sera mis en droit de superficie au bénéfice de la coopérative la

## Proposition: bouclage de 87 crédits de préétudes et d'études

« CIGUE ». Des précisions complémentaires figurent dans la proposition du Conseil administratif N° 510 déposée au Conseil municipal le 28 novembre 2006.

#### IV. 2. SERVICE DU GÉNIE CIVIL

---

##### IV. 2.1

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine public		
Libellé	<b>Etude de réaménagement de la route, 1<sup>ère</sup> étape</b>		
Localisation	<b>Route de Ferney, tronçon OMPI</b>		
N° de PR	300A		
N° de PFI	101.042.01		
N° du PFQ (ancien)	101.42		
N° d'OTP/SAP	I2900024101		
Date du vote	11 février 1998		
		Montant voté	100 000.00
		Montant des dépenses	90 700.70

Abandon de l'étude en faveur, à terme, d'une nouvelle demande de crédit d'étude pour la prolongation de la ligne de tram au Grand-Saconnex via la route de Ferney. Les dépenses concernent des études d'aménagement à la suite de l'agrandissement du bâtiment de l'Organisation mondiale de la protection intellectuelle (OMPI).

#### IV. 3. SERVICE D'AMÉNAGEMENT URBAIN

---

##### IV. 3.1

Groupe fonctionnel	Aménagement du domaine privé VG		
Libellé	<b>Etudes diverses d'aménagement du domaine privé, chemins pédestres</b>		
Localisation	-		
N° de PR	138A		
N° de PFI	091.023.01		
N° du PFQ (ancien)	90.23		
N° d'OTP/SAP	I230019101		
Date du vote	25 avril 1989		
		Montant voté	200 000.00
		Montant des dépenses	120 900.00

Le montant dépensé a couvert les études liées au développement des PLQ.

#### Conclusion

En résumé, sur un total de 87 préétudes et études votées par le Conseil municipal :

- o 19 crédits présentent un dépassement ;
- o 55 crédits d'études n'ont pas été utilisés, ont été abandonnés ou encore non suivis de réalisations sans demande de crédit complémentaire ;
- o 10 soldes de crédits de préétudes et d'études diverses sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.
- o 3 crédits d'études terminés nécessitent le vote d'annuités d'amortissement, sans demande de crédit complémentaire.

Certaines études liées à des réalisations restent encore ouvertes. Elles seront bouclées en même temps que les crédits de constructions, une fois que ces derniers seront

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

terminés. A cet égard, plusieurs propositions du Conseil administratif sont en cours d'élaboration et seront présentées ultérieurement au Conseil municipal.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets d'arrêtés suivants :

**PROJET D'ARRETE I**

*(Crédits de préétudes et d'études terminés nécessitant une demande de crédit complémentaire)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
sur proposition du Conseil administratif,

**arrête :**

**Article premier.** - Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement de 19 crédits de préétudes et d'études terminés, un crédit complémentaire de 1 754 818.45 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit :

- 66 294.- francs pour l'étude d'aménagement destinée au relogement de l'administration des Pompes funèbres au cimetière de Saint-Georges (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 174.- francs pour l'étude de redistribution des locaux de la crèche des Minoteries (PR138 votée le 25.4.1989) ;
- 27 584.- francs pour l'étude de rénovation des bâtiments du Service des espaces verts et de l'environnement à la Perle du Lac (PR138 votée le 25.4.1989) ;
- 412 755.09 francs pour l'étude de construction d'un collecteur dans les quartiers de Châtelaine, des Charmilles et de Saint-Jean (PR101 votée le 6.10.1992, PR300 votée le 11.2.1998, PR117 votée le 15.1.2002) ;
- 257.55 francs pour l'étude de reconstruction des chaussées et des trottoirs, aménagement cyclable et collecteurs de la rue Sautter (PR117 votée le 15.1.2002) ;
- 385 144.95 francs pour l'étude de réaménagement du pont de l'île et de ses abords (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 154 609.55 francs pour l'étude d'aménagement (2<sup>ème</sup> étape) de la Vieille-Ville (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 7 376.35 francs pour les études complémentaires à des immeubles et des équipements liés à un plan localisé de quartier sis au passage Goetz-Monin (PR259 votée le 15.2.1994) ;
- 52 755.- francs pour les études en vue de l'aménagement de diverses places (PR138 votée le 25.4.1989) ;
- 119 640.85 francs pour les études de réaménagement du parking de la place Neuve (PR300 votée le 16.1.1996 et PR197 votée le 10.2.1998) ;

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

- 249 179.46 francs pour l'étude de restauration et de revalorisation des arrêts TPG du rond-point de Plainpalais (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 27 231.30 francs pour l'étude des accès à la Vieille-Ville (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 251 796.35 francs pour l'étude de réaménagement de la place de la Navigation et des rues de Monthoux, de Berne (PR300 votée le 11 février 1998 et PR255 votée le 15.10.1997).

Ces crédits d'études dont la réalisation est abandonnée sont bouclés.

**Art. 2.** – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2007 de la Ville de Genève.

**PROJET D'ARRETE II**

*(Crédits de préétudes et d'études non utilisés, non suivis de réalisations ou abandonnés)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

**arrête :**

**Article premier.** – Les crédits de préétudes et d'études suivants :

- 100 000.- francs pour l'étude de rénovation de l'immeuble sis rue de la Terrassière 5 (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 400 000.- francs, moins une dépense de 360 968.- francs, pour l'organisation d'un concours dans le but de construire un hôtel, des bâtiments de logement, un parking et la création d'espaces publics de détente et de verdure, sis entre la place de Montbrillant, la rue des Grottes, la rue de la Faucille et la rue Fendt (PR138 votée le 25.4.1989) ;
- 200 000.- francs pour des préétudes diverses d'équipements de loisirs (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 50 000.- francs pour des préétudes diverses d'équipements de sécurité (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 40 000.- francs, moins une dépense de 29 578.- francs, pour l'étude de rénovation des façades de l'immeuble sis chemin de la Clairière 5 (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 150 000.- francs, moins une dépense de 381.- francs, pour l'étude de rénovation de l'immeuble sis rue de Montbrillant 5 (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 50 000.- francs, moins une dépense de 26 139.- francs, pour l'étude de création d'une buvette, au parc La Grange, sis route de Frontenex 71 (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 10 000.- francs, moins une dépense de 2 220.- francs, pour des études complémentaires de travaux de mise en conformité aux normes de sécurité de l'école de Roches (PR300 votée le 11.2.1998) ;

## Proposition: bouclement de 87 crédits de préétudes et d'études

- 50 000.- francs pour l'étude de mise en conformité au normes de sécurité de l'école Trembley 2 (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 20 000.- francs pour l'étude de mise en conformité aux normes de sécurité de l'école des Eaux-Vives (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 610 000.- francs pour le concours et les préétudes destinés à la construction d'un groupe scolaire complet dans le quartier des Eaux-Vives (PR30 votée le 16.1.1996) ;
- 116 000.- francs pour l'étude de réaménagement de l'ancien réservoir des Services industriels de Genève – réservoir SIG 1, sis Bois-de-la-Bâtie, Lancy (PR300 votée le 11.2.1998 et PR117 votée le 15.01.2002) ;
- 160 000.- francs, moins une dépense de 77.- francs, pour l'étude d'aménagements extérieurs des Conservatoire et Jardin botaniques (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 100 000.- francs, moins une dépense de 72.- francs, pour l'étude de surélévation partielle de la salle de tennis de table « Silver-Star » (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 290'000.- francs, moins une dépense de 180 122.94 francs, pour l'étude d'aménagement pour une crèche sise au plateau de Frontenex 5 à la villa Frommel (PR138 et 117 votées le 25.4.1989 et 15.1.2002) ;
- 210 000.- francs pour l'étude d'extension des archives sis rue Saint-Léger (PR117 votée le 15.1.2002) ;
- 348 000.- francs, moins une dépense de 5 496.- francs, pour l'étude de rénovation de l'immeuble sis rue de la Servette 40 (PR175 votée le 15.5.2002) ;
- 160 000.- francs, moins une dépense de 130 159.- francs, pour l'étude de rénovation du bâtiment sis route du Bois-des-Frères 90-92 (PR349 votée le 12.02.1995) ;
- 150 000.- francs pour l'étude de rénovation de l'Hôtel de l'Union (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 50 000.- francs pour l'étude de réhabilitation des immeubles du legs Heilbronner (PR138 votée le 25.4.1989) ;
- 40 000.- francs pour l'étude de création d'un local pour le Service des bibliobus (PR117 votée le 15.1.2002) ;
- 500 000.- francs pour des études générales des centres d'action sociale et de santé (PR117 votée le 15.1.2002) ;
- 60 000.- francs pour l'étude de rénovation du bâtiment d'entrée du cimetière du Petit-Saconnex (PR117 votée le 15.1.2002) ;
- 210 000.- francs, moins une dépense de 14 816.- francs, pour l'étude de réfection de l'enveloppe du bâtiment sis rue de la Coulouvrenière 42-44 (PR175 votée le 15.5.2002) ;
- 50 000.- francs, pour l'étude de construction d'un nouveau collecteur sis boulevard du Pont-d'Arve et rue des Voisins (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 200 000.- francs, moins une étude de 29 387.05 francs, pour l'étude de construction d'un nouveau collecteur EP/EU sis périmètre de Sécheron (PR175 votée le 25.05.2002) ;

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

- 200 000.- francs, moins une étude de 76 774.70 francs, pour l'étude d'aménagement des chaussées et trottoirs sis rue Fort-Barreau (PR138 votée le 25.4.1989) ;
- 270 000.- francs pour l'étude d'aménagement des trottoirs et construction d'un collecteur sis rues Dancet, Dizerens et Masbou (PR117 votée le 15.1.2002) ;
- 147 000.- francs pour l'étude d'aménagement de la place du Bourg-de-Four (PR117 votée le 15.1.2002) ;
- 20 000.- francs pour l'étude de reconstruction des chaussées et collecteurs sis rue Louis-Favre (PR138 votée le 25.4.1989) ;
- 70 000.- francs pour l'étude de réfection de la route du Bout-du-Monde (PR138 votée le 25.4.1989) ;
- 30 000.- francs pour l'étude d'aménagement au sentier des Saules (PR138 votée le 25.4.1989) ;
- 60 000.- francs pour des études diverses d'aménagement d'artères et d'ouvrages d'art (PR138 votée le 25.4.1989) ;
- 200 000.- francs, moins une dépense de 150 417.20 francs, pour les études de reconstruction de diverses chaussées, trottoirs et collecteurs en Vieille-Ville (PR30 votée le 25.04.1989) ;
- 50 000.- francs, moins une dépense de 46 031.55 francs, pour les études d'aménagement de la rue et les collecteurs au chemin William-Lescaze, Cayla (PR259 votée le 15.02.1994) ;
- 100 000.- francs, moins une dépense de 20 430.54 francs, pour les études d'aménagement et de circulation sises rues Dancet, Dizerens et Masbou (PR300 votée le 11.02.1998) ;
- 271 400.- francs moins une dépense de 48 915.00 francs pour les études d'aménagement de la rue Varembe (PR 175 votée le 25.04.2002) ;
- 70 000.- francs, moins une dépense de 9 310.01 francs, pour l'étude de réaménagement de l'avenue d'Aire (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 211 000.- francs pour l'étude d'aménagement de la promenade du Rhône (PR175 votée le 25.5.2002) ;
- 150 000.- francs pour l'étude d'aménagement de la rue et du parc de St-Jean (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 291 900.- francs pour l'étude d'aménagement de la place des Philosophes (PR175 votée le 25.5.2002) ;
- 453 600.- francs, moins une dépense de 1 100.01 francs, pour l'étude de réaménagement des rues du Mont-Blanc, Pécolat et Chantepoulet (PR175 votée le 25.5.2002) ;
- 80 000.- francs, moins une dépense de 69 661.25 francs, pour l'étude de réaménagement de la place Dorcière (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 157 369.- francs, moins une dépense de 26 006.- francs, pour l'étude de création d'une passerelle pour piétons à la place de l'Ile (PR117 votée le 15.1.2002) ;

## Proposition: bouclement de 87 crédits de préétudes et d'études

- 423 000.- francs, moins une dépense de 12 000.- francs, pour l'étude d'aménagement de la rue Calame et de la place Béla-Bartók (PR300 votée le 11.2.1998 et PR175 votée le 25.5.2002) ;
- 118 329.29 francs pour l'étude d'aménagement de la rue Pictet-de-Bock (PR117 votée le 15.1.2002) ;
- 28 325.- francs pour l'étude d'aménagement de la rue Saint-Léger (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 20 000.- francs pour l'étude d'aménagement de la rue du Contrat-Social et du sentier du Promeneur-Solitaire (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 581 700.- francs pour l'étude d'aménagement de la rue de la Terrassière et mise en site propre du tram (PR300 votée le 11.2.1998 et PR175 votée le 25.5.2002) ;
- 1 407 902.- francs, moins une dépense de 1 232 413.18 francs, pour les études de mesures complémentaires de la ligne de bus TPG N°1 (PR117 votée le 15.1.2002) ;
- 100 000.- francs pour des préétudes diverses de conservation du patrimoine (PR117 votée le 15.1.2002) ;

n'ont pas été utilisés ou l'ont été partiellement. Ces crédits sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

**Art. 2.** – Les dépenses prévues à l'article premier, soit un total de 2 529 404.43 francs, seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2007 de la Ville de Genève.

**PROJET D'ARRETE III**

*(Soldes de crédits de préétudes et d'études diverses)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

**arrête :**

**Article unique.** – Les soldes de crédits de préétudes et d'études diverses suivants :

- 230 000.- francs d'études diverses en vue de la construction ou la reconstruction d'immeubles (PR138 votée le 25.4.1989) ;
- 7 840.- francs d'études diverses en vue de la réhabilitation, transformation et rénovation d'immeubles (PR138 votée le 25.4.1989) ;
- 50 000.- francs d'études diverses de rénovation, démolition, reconstruction de bâtiments locatifs, 1<sup>ère</sup> étape (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 200 000.- francs d'études diverses de rénovation, démolition, reconstruction de bâtiments locatifs, 2<sup>ème</sup> étape (PR300 votée le 11.2.1998) ;

## Proposition: boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études

- 50 000.- francs de préétudes diverses bâtiments artisanaux (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 85 000.- francs de préétudes diverses de musées (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 100 000.- francs de préétudes diverses d'installations sportives (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 45 000.- francs de préétudes diverses bâtiments artisanaux (PR117 votée le 15.1.2002) ;
- 20 000.- francs de préétudes diverses bibliothèques et discothèques (PR117 votée le 15.1.2002) ;
- 5 000.- francs de préétudes diverses d'aménagement du domaine public (PR175 votée le 25.5.2002) ;

sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

**PROJET D'ARRETE IV**

*(Crédits de préétudes et d'études terminés nécessitant le vote d'annuités d'amortissement)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
sur proposition du Conseil administratif,

**arrête :**

**Article premier.** – Les crédits de préétudes et d'études suivants :

- 150 000.- francs, moins une dépense de 51 539.20 francs, pour l'étude de construction d'un immeuble de logements sis rue de la Coulouvrenière 26 (PR117 votée le 15.1.2002) ;
- 100 000.- francs, moins une dépense de 90 700.70 francs, pour l'étude d'aménagement de la 1<sup>ère</sup> étape de la route de Ferney (PR300 votée le 11.2.1998) ;
- 200 000.- francs, moins une dépense de 120 900.- francs, pour des études d'aménagement du domaine privé (PR138 votée le 25.4.1989).

sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

**Art. 2.** – Les dépenses prévues à l'article premier, soit un total de 263 139.90 francs, seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2007 de la Ville de Genève.

**Annexe** : tableau récapitulatif

## Proposition: bouclage de 87 crédits de préétudes et d'études

## Bouclage de crédits d'études des PR 138 - 259 - 349 - 30 - 31 - 300 - 117 - 175

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	
N°PR	N° PFO	N° PFI	Commune	Service - Libellé - Objet	Type/codex Etat/comm.	IMMO	OTP/SAP	Montant volet	Montant ouvert EGE	Montant dépense	Différence			
<b>I : Terminé avec dépassement (19 crédits)</b>														
<b>Architecture</b>														
1	I.1.1	300A	60.01	084.009.01	ARC	214000005	1240078101	85'000.00	85'000.00	151'294.00	-66'294.00			
Bâtie, ch. de la ... Réaménagement administration Pompes funéraires sur le site de St-Georges														
<b>Bâtiments</b>														
2	I.2.1	138A	60.01	061.034.01	BAT	1250037101		10'000.00	10'000.00	10'174.00	-174.00			
3	I.2.2	138A	90.12	092.012.01	BAT	1250038101		75'000.00	75'000.00	102'584.00	-27'584.00			
Minoteries, rue des ... Crèche Minoteries (part études diverses équipements sociaux 60.01) Lausanne 118-120, rue de : bâtiments du SEVE														
<b>Génie civil</b>														
4	I.3.1	101A			GCI	1290010101		400'000.00						
5	I.3.1	300A	81.21	081.021.01	GCI	2%		100'000.00						
6	I.3.1	117A	81.21.01	081.021.05	GCI	2%		250'000.00	750'000.00	1'162'275.09	-412'755.09			
7	I.3.2	117A	101.20.05	101.020.05	GCI	A41 02/06/78	1101	100'000.00	100'000.00	100'257.55	-257.55			
Sautter, rue : chaussée, trottoirs, aménag. cycables, collecteurs EU/EP														
<b>Aménagement urbain</b>														
8	I.4.1	300A	101.12	101.012.01	AMU	A41 98/04/68	865	20'000.00						
9	I.4.1	300A	101.71	102.021.03	AMU	A41 98/04/38	865	30'000.00	230'000.00	615'144.95	-385'144.95			
Commerce, rue du ... ile, pont abords, réaménagement Commerce, rue du ... réaménagement														
10	I.4.2	300A	101.18	101.018.09	AMU	A41 98/04/69	881	20'000.00	200'000.00	354'609.55	-154'609.55			
11	I.4.3	259A	101.71	101.071.01	AMU	A41 95/06/23	507	70'000.00	70'000.00	77'376.35	-7'376.35			
Hôtel de-Ville et Puits-St-Pierre, ruis : Vieille ville aménag ruis 2ème étape, réflexion Goetz-Monin, passage public : Etudes diverses aménag. Domaine Public - places et ruis (trafic modéré)														
12	I.4.4	138A	102.14	102.015.01	AMU	A41 95/01/95	515	120'000.00	120'000.00	127'275.00	-52'775.00			
13	I.4.5	30A	102.31	102.031.01	AMU	A41 96/00/86	518	300'000.00						
14	I.4.5	197A	102.31	102.031.01	AMU			300'000.00	600'000.00	719'640.85	-119'640.85			
15	I.4.6	300A	102.43	102.043.01	AMU	A41 98/04/43	869	200'000.00	200'000.00	449'179.46	-249'179.46			
16	I.4.7	300A	90.23	102.078.01	AMU	Vieille-Ville : étude des accès		60'000.00	60'000.00	87'231.30	-27'231.30			
17	I.4.8	300A	101.82	106.082.09	AMU	Navigation, place, Monihoux, rue de, Plaques : réaménagement Bus ligne 1	554	200'000.00						
18	I.4.8	255A		102.010.05	AMU	(104.071.05)		50'000.00						
19	I.4.8	30A	101.71	106.082.09	AMU	(106.010.05)		120'000.00	370'000.00	621'796.35	-251'796.35			
Bernes, Monihoux, rues de, Navigation, place : réaménagement ruis														
<b>TOTAUX I</b>														
										2'870'000.00	4'624'818.45	-1'754'818.45		

## Proposition: bouclement de 87 crédits de préétudes et d'études

## Bouclement de crédits d'études des PR 138 - 259 - 349 - 30 - 31 - 300 - 117 - 175

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
N°PR	N°PFC	N°PFI	Commune	Service - Libellé - Objet	Type de subv. Extérieur	IMMO	OTP/SAP	Montant voté	Montant ouvert GSE	Montant dépensé	Différence		
<b>II : Abandonné (55 crédits)</b>													
<b>Direction du département 2</b>													
20	II.1.1	300A	11.50	011.050.01	ACV	Terrassière 5, rue de la :							
						Montbrillant 13, place de :	1200015101	100000.00	100000.00	0.00	100000.00		
21	I.1.2	138A	20.10	020.010.02	ACV	route							
22	II.1.3	300A	46.10	046.010.02	ACV	Préétudes divers équipements de loisirs	469	400000.00	400000.00	360968.00	39032.00		
23	II.1.4	300A	70.01	070.001.01	ACV	Préétudes divers équipements liés sécurité	-	200000.00	0.00	0.00	200000.00		
							-	50000.00	0.00	0.00	50000.00		
<b>Architecture</b>													
24	II.2.1	300A	12.59	012.059.01	ARC	Clairière 5, ch. de la : (inc. Frontenex 56bis)	922	40000.00	40000.00	29578.00	10422.00		
25	II.2.2	300A	12.73	012.073.01	ARC	Montbrillant 5, rue de :	925	150000.00	150000.00	381.00	149619.00		
26	II.2.3	300A	20.11	020.020.01	ARC	buvette, loge gardien							
27	II.2.4	300A	30.01	030.008.01	ARC	Roches, ch. de : Ecole de Roches	1240100101	50000.00	50000.00	26139.00	23861.00		
28	II.2.5	300A	30.01	030.017.01	ARC	Pestalozzi, rue : Ecole de Trembley 2	1240141101	100000.00	10000.00	2220.00	7780.00		
29	II.2.6	300A	30.01	030.072.04	ARC	Eaux-Vives, rue des : Ecole des Eaux-Vives	1240142101	50000.00	50000.00	0.00	50000.00		
30	II.2.7	300A	30.74	030.074.04	ARC	étude							
31	II.2.8	300A	41.05	041.024.02	ARC	Bois-Bâtie, ch. : transf. Réservoir SIG 1	1240097101	56000.00	116000.00	56929.00	59071.00		
32	II.2.8	117A	41.24.01	041.024.02	ARC	Imperatrice, ch. : CJB études nouveau plan directeur, aménagements extérieurs, plantations, 2ème voie OFF							
33	II.2.9	300A	42.19	042.019.03	ARC	Vermont, rue de : Préétudes diverses inst. Sportives -> affectés CA à Vermont 33, salle tennis "Silver-Star"	853	160000.00	160000.00	77.00	159923.00		
34	II.2.10	300A	50.19	050.040.01	ARC	Frontenex 5, plateau : Villa Fromal (part études divers équipements sociaux 60.01)	1240167101	100000.00	100000.00	72.00	99928.00		
35	II.2.11	138A	60.01	061.042.01	ARC	Frontenex 5, plateau : Villa Fromal. Etude d'aménagement de l'administration du département 5 et crèche	1240104101	140000.00					
36	II.2.11	117A	61.33.01	061.042.01	ARC	Saint-Léger, rue : Aménagement en vue de l'extension des archives	1240104101	150000.00	290000.00	180122.94	109877.06		
37	II.2.12	117A	110.23.00	112.023.01	ARC	Frontenex 5, plateau : Villa Fromal. Etude d'aménagement de l'administration du département 5 et crèche	1240114101	210000.00	210000.00	0.00	210000.00		

## Proposition: bouclement de 87 crédits de préétudes et d'études

## Bouclement de crédits d'études des PR 138 - 259 - 349 - 30 - 31 - 300 - 117 - 175

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
N°PR	N° PFG	N° PFI	Commune	Service - Libellé - Objet	Typhologie Extension	IMMO	OTP/SAP	Montant voté	Montant ouvert GSE	Montant dépensé	Différence		
<b>Bâtiments</b>													
38	II.3.1	175A	12.01.05	012.001.05	BAT	Sarvette 40, rue de la : Renovation du bâtiment Bois-des-Freres 90-92, rte du : Renovation	F23 0200704	1124	1240121101	348'000.00	348'000.00	5'496.00	342'504.00
39	II.3.2	349A	12.80	012.080.01	BAT	bâtiment	F23 9500636	466	1250031101	160'000.00	160'000.00	1'301'59.00	29'841.00
40	II.3.3	300A	11.50	012.103.01	BAT	J.-R. Chouet 7, rue : Renov. Hôtel de l'union Tabazan, rue & Collonges sous Saive: Legs Heilbronner, réhabilit. Immeubles et aménag. en	A43	non ouvert SAP	non ouvert SAP	50'000.00	0.00	0.00	50'000.00
42	II.3.5	117A	41.20.00	041.020.01	BAT	Chataigne 43, av. (ZIC) : Local bibliobus	A43	non ouvert SAP	non ouvert SAP	40'000.00	0.00	0.00	40'000.00
43	II.3.6	117A	64.02.00	064.002.00	BAT	santé	Etude générale des centres fraction sociale et de		non ouvert SAP	500'000.00	0.00	0.00	500'000.00
44	II.3.7	117A	84.04.01	084.004.01	BAT	Sacemex, rénovation bâtiment entrée	A43	non ouvert SAP	non ouvert SAP	60'000.00	0.00	0.00	60'000.00
46	II.3.8	175A	12.02.01	112.028.01	ARC	Tenveloppe: mise en conformité sécurité	F23 0200717	1134	1250271101	210'000.00	210'000.00	14816.00	195184.00
<b>Génie civil</b>													
48	II.4.1	300A	81.08	081.008.13	GC	Pont GAve, Voisins, rue des : Collecteurs	A41 9800426	856	1290019101	50'000.00	50'000.00	0.00	50'000.00
47	II.4.2	175A	81.08.22	081.008.21	GC	collecteurs à régime séparatif EU/EP	A41 0200662	1105	1290040101	200'000.00	200'000.00	29'387.05	170'612.95
48	II.4.3	138A	101.27	101.027.01	GC	Fort-Biarreau, rue : Chaussées & trottoirs	A41 9500610	503	1290013101	200'000.00	200'000.00	76'774.70	123'225.30
48	II.4.4	117A	101.70.05	101.070.09	GC	collecteurs EU/EP	A41 0200679	1102	1290038101	210'000.00	210'000.00	0.00	210'000.00
50	II.4.5	117A	102.19.03	102.001.03	GC	la place	A41 0200681	1104	1290039101	147'000.00	147'000.00	0.00	147'000.00
<b>Aménagement urbain</b>													
51	II.5.1	138A	101.15	-	AMU	Favre-Louis, rue : Chaussées et trottoirs		-	-	20'000.00	0.00	0.00	20'000.00
52	II.5.2	138A	101.16	-	AMU	Bout-du-Monde, rte : Chaussées et trottoirs		-	-	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
53	II.5.3	138A	101.26	-	AMU	Rhone, rive gauche : Chemin piétons		-	-	30'000.00	0.00	0.00	30'000.00
54	II.5.4	138A	101.31	-	AMU	ouvrages d'art		-	-	60'000.00	0.00	0.00	60'000.00
55	II.5.5	30A	101.18	101.018.05	AMU	trottoirs et collecteurs	A41 9600085	508	1230011101	200'000.00	200'000.00	150'417.20	49'582.80
56	II.5.6	259A	81.08	101.070.01	AMU	etc. collecteur	A41 9500115	505	1230008101	50'000.00	50'000.00	46'031.55	3'968.45
57	II.5.7	300A	101.70	101.070.07	AMU	aménagement	A41 9800439	866	1230039101	100'000.00	100'000.00	204'354	79'569.46

## Proposition: bouclement de 87 crédits de préétudes et d'études

## Bouclement de crédits d'études des PR 138 - 259 - 349 - 30 - 31 - 300 - 117 - 175

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
N°PR	N°PFO	N°PFI	Commune	Service - Libellé - Objet	Type/codex Etat/comm	IMMO	OTP/SAP	Montant volet	Montant ouvert GCE	Montant dépense	Différence		
58	IL.5.8 175A	101.71.07	AMU	Varembis, rue de : Etude aménag. de la rue	A41 0200694	1116	1230062101	271400.00	271400.00	48915.00	222485.00		
59	IL.5.9 300A	101.71	AMU	Aire av. d' : réaménagement rue et carrefour	A41 9800440	867	12300440101	70300.00	70300.00	9310.01	60689.99		
60	IL.5.10 175A	101.71.17	AMU	Rhône, promenade du : Etude d'aménagement de	A41 0200709	1129	1230067101	211000.00	211000.00	0.00	211000.00		
61	IL.5.11 300A	101.72	AMU	la promenade			non ouvert SAP	150000.00	0.00	0.00	150000.00		
62	IL.5.12 175A	101.84.05	AMU	Philosophes, place des : Etude de remise en			non ouvert SAP	291900.00	0.00	0.00	291900.00		
				valeur de la place									
63	IL.5.13 175A	101.84.11	AMU	Mont-Blanc, Pécolat, Chantepoulet, rues : Etude	1230095101	2141000196	1230095101	453600.00	453600.00	1100.01	452499.99		
64	IL.5.14 300A	102.15	AMU	de réaménagement des rues	A41 9800442	842	1230035101	80300.00	80300.00	69661.25	10338.75		
				Dorcière, place : Réaménagement									
65	IL.5.15 117A	102.36.05	AMU	Ile, place, Halles de l'île "Au fil du Rhône" :			1230071101	157349.00	157349.00	26006.00	131363.00		
				Création d'une passerelle piétons	A41 0200728	1146							
66	IL.5.16 300A	101.70	AMU	Béla-Bartok, place, Calame, rue : Etude	A41 9800471	883	1230046101	160000.00					
				d'aménagement de la place									
67	IL.5.16 175A	102.19.05	AMU	Béla-Bartok, place, Calame, rue : Etude			non ouvert SAP	263300.00	423000.00	12000.00	411000.00		
				d'aménagement de la place									
68	IL.5.17 117A	102.19.03	AMU	Pictet-de-Bock, rue : Etude d'aménagement de la	A41		non ouvert SAP	118329.00	0.00	0.00	118329.00		
69	IL.5.18 300A	90.23	AMU	rue			1230054101	28325.00	0.00	0.00	28325.00		
				St-Léger, rue : Etude d'aménagement									
70	IL.5.19 300A	101.72	AMU	Contrat-Social, rue du - Promeneur Solitaire,			non ouvert SAP	20000.00	0.00	0.00	20000.00		
				sentier - Aménag. RER									
71	IL.5.20 300A	101.82	AMU	Terrassière, rue de la : Mise en site propre tram			non ouvert SAP	200000.00					
72	IL.5.20 175A	101.82.07	AMU	Terrassière, rue de la : Mise en site propre tram			non ouvert SAP	381700.00	581700.00		581700.00		
				Mesures d'aménagement complémentaires à la									
73	IL.5.21 117A	101.83.03	AMU	reorganisation de la ligne de bus 1 des TPG	A41 0200705	1125	1230064101	1407902.00	1407902.00	1232413.18	175488.82		
<b>Conservation du patrimoine architectural</b>													
74	IL.6.1 117A	44.01.01	CPA	Préétudes diverses de conservation du patrimoine	A43		non ouvert SAP	100000.00	0.00	0.00	100000.00		
<b>TOTAUX II</b>								9 835 525.00	80 46 971.00	2 529 404.43	7 306 120.57		

Proposition: bouclage de 87 crédits de préétudes et d'études

Bouclage de crédits d'études des PR 138 - 259 - 349 - 30 - 31 - 300 - 117 - 175

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
N°PR	N° PFC	N° PFI	Commune	Service - Libellé - Objet	Type/bat. Extension	IMMO	OTP/SAP	Montant voté	Montant ouvert GSE	Montant dépense	Différence		
<b>III : Soldes ou réserves d'études diverses, par PR (10 soldes)</b>													
<b>Direction du département 2</b>													
75	III.1.1	138A	11.46	011.048.01	ACV	Etudes diverses constr. Immeubles (tribune CA lot 13)	F23 9500085	436	2911107.00	61107.00	81107.00	230000.00	
76	III.1.2	138A	12.5	012.050.01	ACV	Etudes diverses réhabilitation transformation et rénovation d'immeuble			112840.00	105000.00	105000.00	7940.00	
77	III.2.1	300A	11.50	011.050.01	ACV	Recon. Démol. Reconstr. Etape 1			300000.00	250000.00	250000.00	50000.00	
78	III.2.2	300A	11.50	011.050.02	ACV	Recon. Démol. Reconstr. Etape 2			300000.00	100000.00	100000.00	200000.00	
79	III.2.3	300A	20.11	020.011.02	ACV	Affecté à Terrassière 9bis N° 012.083.01	A43 0000555	960 (50.000.-)	100000.00	50000.00	50000.00	50000.00	
80	III.2.4	300A	42.18	042.018.02	ACV	Préétudes diverses musées (BPU Ami-Lullin)	1240123101		200000.00	115000.00	115000.00	85000.00	
81	III.2.4	300A	50.19	050.019.02	ACV	Préétudes diverses inst. Sportives	1240075101		200000.00	100000.00	100000.00	100000.00	
82	III.3.1	117A	20.11	020.011.03	ACV	Préétudes divers bâtiments artisanaux			100000.00	55000.00	55000.00	45000.00	
83	III.3.2	117A	41.05.02	041.005.02	ACV	Préétudes diverses de bibliothèques/discothèques >>> attribue BPU	A43 0200733	1150	100000.00	80000.00	80000.00	20000.00	
84	III.4.1	175A	101.32.01	101.032.01	ACV	Aménagement, Constructions et Voirie : Préétudes diverses aménagements du domaine public	I230094101 I230097101	214.000195	300000.00	295000.00	295000.00	5000.00	
<b>TOTAUX III</b>										<b>2'003'947.00</b>	<b>1'121'117.00</b>	<b>1'211'107.00</b>	<b>792'840.00</b>
<b>IV : Terminé, sans dépassement, vote d'annuités d'amortissements nécessaires (3 crédits)</b>													
85	IV.1.1	117A	11.50.03	011.054.01	ACV	Coulouvrenière 26, prêt. Nouvel Imm. Logement.			1200014101	150000.00	150000.00	51539.20	98460.80
86	IV.2.2	300A	101.42	101.042.01	GD	Ferme rte tronçon OMP1 Tère étape	A41 9800433	862	1290024101	100000.00	100000.00	90700.70	9299.30
87	IV.3.1	138A	90.23	091.023.01	AMU	Domaine privé - chemins pédestres	A40 9500391	516	1230019101	200000.00	200000.00	120900.00	79100.00
<b>TOTAUX IV</b>										<b>450000.00</b>	<b>450000.00</b>	<b>263'139.90</b>	<b>186'860.10</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX</b>										<b>15'159'472.00</b>	<b>12'578'078.00</b>	<b>7'417'362.78</b>	<b>6'531'002.22</b>
Verif. Calculs avec dépenses libérées de III										<b>8'628'469.78</b>			<b>6531002.22</b>

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, cette proposition concerne le boucllement de 87 crédits de préétudes et d'études terminés, non utilisés ou non suivis de réalisation ou présentant un dépassement. Je ne vais pas les énumérer; les services l'ont fait de manière très méthodique, pour vous permettre de comprendre en quoi ces crédits ont été dépassés, le cas échéant, et les raisons pour lesquelles ils l'ont été. Je vois M. Queloz hocher la tête: certes, on peut toujours être plus exhaustif, mais en général c'est davantage le propre du travail en commission que celui d'une présentation de demande de crédit.

En commission, mes services vous apporteront toutes les réponses, y compris par rapport à certains projets qui, vous l'aurez remarqué, sont relativement anciens. Nos archives fonctionnent bien et nos dossiers sont en général à jour; nous devrions donc pouvoir vous donner les éléments d'information nécessaires pour chacun de ces crédits. Cette proposition s'inscrit dans les directives que le Conseil administratif a données aux différents services pour clore le plus grand nombre de crédits en souffrance, que ce soit des crédits de construction, d'études ou de préétudes. Je vous remercie donc de renvoyer cette proposition en commission des finances, en répétant que nous serons à votre disposition pour répondre à vos questions.

#### *Préconsultation*

**M. Alpha Dramé (Ve).** Pour notre part, nous ne sommes pas d'accord avec cette manière de faire, avec le principe de nous mettre devant le fait accompli. Quand on examine ces 87 boucllements de crédits, on constate qu'il s'agit de prononcer la mort administrative de crédits qui ont déjà été utilisés. Nous n'avons aucune prise sur ces crédits, on nous les soumet aujourd'hui dans un paquet hyperficelé en nous demandant de prendre position politiquement et de donner notre aval. En l'occurrence, nous, les Verts, ne sommes pas d'accord de voter, par exemple, un boucllement de crédit quand le crédit d'étude initial était de 200 000 francs et que l'avenant se monte à 600 000 francs! Nous ne sommes pas d'accord de recevoir des boucllements de crédits dans un *melting pot* où on ne fait pas la différence entre des crédits d'études pour des caniveaux et des crédits d'études pour des crèches! Ces dépenses ont été faites depuis je ne sais combien de législatures et, à la fin de la présente législature, on nous demande de voter tout cela dans un seul projet d'arrêté! Nous reconnaissons la bonne volonté du Conseil administratif, qui veut vraiment mettre les choses à niveau, mais nous ne sommes pas d'accord avec cette manière de faire. C'est dans les Républiques bananières qu'on agit ainsi, qu'on met les gens devant le fait accompli... (*Exclamations.*) Je ne dis pas que Genève est une République bananière, non, mais je veux dénoncer le procédé.

## Proposition: bouclement de 87 crédits de préétudes et d'études

Nous renverrons cette proposition à la commission des finances et nous veillerons à ce que le travail soit fait pour que, même si nous voterons des casseroles et des cadavres, nous sachions de quelles casseroles et de quels cadavres il s'agit! Je sais bien, Monsieur Ferrazino, que vous avez fait votre travail, que vous étiez contraint de boucler ces crédits. Je ne vous reproche rien, mais par principe, par respect pour le travail politique que nous faisons ici, nous ne sommes pas prêts à accepter cette manière de faire. Nous remercions les services qui ont rédigé cette proposition, nous ne demanderons pas qu'ils reprennent le travail, mais nous souhaitons dorénavant une meilleure systématique, une meilleure visibilité, une meilleure transparence. Ainsi, nous pourrions voter les casseroles et les cadavres sans autre forme de procès!

**M. Gérard Deshusses (S).** Mesdames et Messieurs, la colère de notre ami Alpha Dramé est aussi celle du groupe socialiste. Je puis vous promettre que le travail sera fait en commission et que nous irons au fond de chacun de ces crédits. Il est vrai que nous sommes mis devant le fait accompli, que nous ne pouvons faire le travail politique pour lequel nous sommes mandatés et que nous en sommes extrêmement fâchés ce soir. Cela dit, il convient de souligner que nous sommes dans un climat très particulier. Le Conseil administratif sortant fait les fonds de tiroirs: ainsi, plus de 167 réponses sont à l'ordre de jour, qui montrent que pendant des années le travail du Conseil municipal a tout simplement été ignoré, non pas seulement par les actuels conseillers administratifs, mais aussi par leurs prédécesseurs.

Concernant la présente proposition, je salue le travail du magistrat, qui lui aussi fait les fonds de tiroirs. N'empêche, Mesdames et Messieurs, que le groupe socialiste avait déjà estimé, à l'occasion de la proposition PR-525, que 13 crédits d'études à boucler, c'était trop pour une seule proposition. Cette fois-ci, il y en a 87 dans une seule et même proposition! Génial! Peut-être pourrait-on réunir l'ensemble des propositions dans un seul document, les présenter ici en une seule fois et renvoyer le tout dans une seule commission, et l'affaire serait réglée! Mais ce n'est pas ainsi qu'on fonctionne en démocratie, ce n'est pas ainsi que la commission des finances va pouvoir travailler. Monsieur Ferrazino, si je salue le travail de vos services et le fait que vous fassiez les fonds de tiroirs, je regrette que vous nous présentiez une telle proposition à rallonge, dont je ne sais comment nous allons pouvoir la traiter en commission des finances, à moins d'y siéger pendant un mois et d'y convoquer régulièrement les services de votre département...

**M. Alexis Barbey (L).** J'embouche les mêmes trompettes que mes prédécesseurs pour dire que le groupe libéral regrette également d'être placé devant un

tel travail de masse, un tel travail à la chaîne. En tant que commissaire aux finances, je me sens aussi un peu démuni pour traiter correctement l'ensemble de ces crédits. La solution logique, puisque ces bouclements concernent essentiellement des travaux, serait de les renvoyer d'abord à la commission des travaux, qu'elle puisse juger de l'opportunité d'avoir abandonné ou poursuivi les études qui lui avaient été soumises à l'époque, voire qu'elle avait proposées. Et ensuite seulement de revenir avec une synthèse auprès de la commission des finances.

J'ai conscience que cela nous ferait faire deux fois le travail et que nous ne pouvons nous le permettre, à l'heure où nos ordres du jour sont tous très chargés. Je n'irai donc pas jusque-là, mais je veux répéter que nous regrettons d'être placés devant une absence de choix sur un aussi grand nombre de sujets. Car, en fait, un bouclement de crédit, quel qu'il soit, ne laisse que peu de marge de manœuvre à la commission des finances. Un bouclement, par essence, concerne des sommes qui ont déjà été dépensées ou des travaux qui ont déjà été abandonnés. Nous n'avons donc aucune latitude à cet égard et je regrette cet état de fait. Je conclurai en rappelant la motion M-664, que nous avons votée lors de notre dernière séance plénière et qui s'intitulait: «Bouclements de crédit: procédure unique». J'espère qu'elle nous permettra de connaître des jours meilleurs, dans la législation à venir, pour ce genre de dossier.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, nous ne nous attendions pas à ce que vous accueilliez cette proposition avec un grand enthousiasme. Mais, voyez-vous, l'autre terme de l'alternative, c'était de ne pas saisir du tout le Conseil municipal de ces bouclements, comme certains magistrats l'ont fait pendant un certain temps. Ou alors, comme certains le suggèrent, nous aurions pu rédiger 87 propositions... A supposer que la commission des finances n'ait pas assez d'objets pour meubler son ordre du jour, 87 propositions auraient certainement permis de la convoquer pendant un certain nombre de mois...

En l'occurrence, il nous semblait, du point de vue de la systématique, plus rationnel de vous saisir de l'ensemble de cette enveloppe, libre à la commission des finances de travailler comme elle le souhaite. Mesdames et Messieurs, on peut dire les choses sans s'emporter, on peut les dire calmement: si la commission des finances souhaite répartir ces bouclements par groupes, par matières, libre à elle. Certains parlent de casseroles, dans une grande envolée lyrique, mais vous aurez vu que certains crédits n'ont même pas été utilisés, que d'autres ont été dépassés de 174 francs ou de 257 francs... Certains dépassements sont plus importants, certes, mais il faut voir de quels crédits il s'agit.

J'ai demandé aux différents services de vous saisir de l'ensemble de ces crédits pour respecter la procédure, et non pour vous obliger à donner votre cau-

Proposition: modification de limites de zones aux Charmilles

tion politique! Vous avez l'air de découvrir tout d'un coup ce genre de procédure! Vous savez très bien qu'au parlement cantonal c'est la même chose. Quand le Conseil d'Etat présente des bouclements de crédits, un débat politique peut avoir lieu, le Grand Conseil peut refuser ces bouclements, mais l'argent est déjà dépensé. Nous ne vous demandons pas de donner une caution politique: nous disons simplement que ces bouclements doivent intervenir, pour suivre les procédures en usage. Vous pouvez vous prononcer soit par un vote favorable, soit par un vote d'abstention, soit par un vote négatif d'ailleurs. C'est l'occasion de faire le débat politique, d'analyser le pourquoi d'un dépassement, d'une non-dépense, et ce sera aux commissaires aux finances de choisir comment ils souhaitent travailler.

Encore une fois, nous n'attendions pas des louanges de votre part, mais de là à ne pas comprendre le travail qui a été fait! Je suis convaincu que le nouveau Conseil municipal aura à cœur de traiter cette proposition. Et l'ensemble des services de mon département, voire d'autres départements concernés – puisque le département constructeur traite les demandes des départements utilisateurs – auront à cœur de répondre aux questions que vous pourrez poser.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à la majorité (1 opposition).

**5. Proposition du Conseil administratif du 4 avril 2007, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de modification de limites de zones N° 29537, qui prévoit l'abrogation de la zone industrielle et artisanale, la modification des limites de la zone de développement 3, la modification des limites de la zone de verdure ainsi que la création d'une 3<sup>e</sup> zone ordinaire aux Charmilles (PR-548).**

A l'appui de sa demande, le Département du territoire nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-après:

**Exposé des motifs**

*Situation du périmètre*

Le présent projet de modification de limites de zones est compris entre l'avenue de Châtelaine, le chemin des Sports, les voies CFF et le nouveau quartier

des Charmilles, situé à la promenade de l'Europe, sur le territoire de la Ville de Genève, (feuilles cadastrales N<sup>os</sup> 11 et 12, section Petit-Saconnex).

Ce périmètre, constitué de six parcelles représentant une superficie d'environ 46 455 m<sup>2</sup>, est sis en zone industrielle et artisanale (ZIA) pour une grande moitié, le solde étant en zone de verdure et en zone de développement 3.

### **Etat des lieux**

La parcelle N<sup>o</sup> 3185, qui longe le chemin des Sports, constituée de l'ancien stade des Charmilles, d'une surface de 22 466 m<sup>2</sup>, actuellement située en zone de verdure et pour partie en zone de développement 3 est propriété de M. Benedict Hentsch.

Au sud-est, une poche en zone industrielle et artisanale est constituée des parcelles 2286, 2287 et 4407, 5250 (site Tavano), d'une surface de 20 600 m<sup>2</sup>.

Ce secteur est occupé par quatre bâtiments, à savoir le bâtiment «Pic-Pic» et son extension, le long des voies de chemin de fer, le bâtiment «Elna» contre l'avenue de Châtelaine et celui de «Tavano», au centre du périmètre, ainsi que diverses halles industrielles désaffectées.

Suite à la faillite de l'entreprise Tavano, le magnifique bâtiment de l'usine, réalisé par Jean Erb en 1946, ainsi que l'extension du bâtiment Pic-Pic furent promis à la démolition pour être remplacés par trois nouveaux bâtiments de gabarit imposant, comportant 30 000 m<sup>2</sup> de surfaces industrielles, selon autorisation de construire préalable N<sup>o</sup> 17524-6 accordée par le département en charge de l'aménagement le 5 février 2003 et prolongée le 5 février 2005.

Les parcelles du site de Tavano jouxtent les immeubles du nouveau quartier des Charmilles qui regroupent des logements et un home pour personnes âgées. A proximité du bâtiment Pic-Pic et son extension, on trouve l'école de l'Europe, une crèche et son jardin pour 400 enfants. Côté sud, les parcelles du stade des Charmilles et du site Tavano sont bordées par les voies CFF reliant Cornavin à l'aéroport.

A ce jour, le bâtiment Tavano fait l'objet d'une autorisation de transformation (DD 99 083), à l'effet d'y aménager un centre événementiel et culturel dit «Espace Hippomène».

Quant au bâtiment Elna, il fait l'objet d'une autorisation de réhabilitation (APA N<sup>o</sup> 23 432).

Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a par ailleurs délivré, en date du 6 décembre 2004, une autorisation de démolir les installations du stade des Charmilles (M 5276).

## Proposition: modification de limites de zones aux Charmilles

*Le projet*

En qualité de président de la Fondation Hippomène, M. Bénédic Hentsch s'est engagé, en 1999, à céder à la Ville de Genève une surface équivalente au terrain occupé par le stade des Charmilles après avoir démolit les installations sportives existantes et aménagé un parc public.

Suite à la faillite de la société Tavano SA, M. Bénédic Hentsch a acquis en août 2003 les parcelles formant son site industriel.

Il a alors remanié le projet d'aménagement du parc en tenant compte essentiellement des critères suivants:

- Aggrandir la surface originellement prévue pour le parc et le rapprocher des habitations du nouveau quartier des Charmilles jouxtant la friche industrielle de Tavano, en démolissant une partie des halles industrielles occupant des surfaces au sol importantes, tout en conservant les bâtiments jugés dignes d'intérêt (l'usine Tavano, Pic-Pic et son extension et Elna).
- Répartir différemment les droits à bâtir liés à la zone de développement 3 en réalisant un bâtiment de logements en bordure du chemin des Sports, soit à l'abri des nuisances de l'avenue de Châtelaine, et bénéficiant d'une orientation idéale pour l'habitation. Le concept de ces logements à mixité intégrée (LMI) permet de configurer les appartements pour répondre à l'évolution du mode de vie des habitants et d'en affecter une partie à des activités indépendantes. De petites surfaces disposant d'une entrée séparée mais communiquant avec l'appartement pourront être destinées soit à l'habitation, soit à une activité professionnelle à domicile.
- Réhabiliter le bâtiment Elna dans son affectation de surfaces administratives, le bâtiment étant destiné à être classé une fois la rénovation de l'édifice réalisée.
- Réhabiliter le bâtiment Tavano et le reconvertir en centre événementiel, artistique et culturel permettant d'accueillir des manifestations de grande envergure, des expositions artistiques ainsi que des séminaires et conférences (Espace Hippomène). Ce nouveau lieu de rencontres participera au rayonnement international de Genève.
- Réhabiliter le bâtiment Pic-Pic et son extension et reconvertir les bâtiments en habitations.
- Créer un parking souterrain de 300 places destiné aux habitants des logements, aux utilisateurs de l'Espace Hippomène et à son personnel d'exploitation, de manière à libérer la surface du parc de tout véhicule.

*Modification des limites de zones*Zone de verdure

Le parc sera aménagé pour partie sur la parcelle actuelle du stade des Charmilles et pour partie sur les parcelles situées en zone industrielle et artisanale. Cette future zone de verdure représente une superficie d'environ 26 076 m<sup>2</sup>. La zone actuelle de développement 3, sise le long de l'avenue de Châtelaine et permettant l'éventuelle réalisation d'un bâtiment, est abrogée.

Zone de développement 3

Un bâtiment de logements comportant 9 800 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher est proposé en bordure du chemin des Sports. Il comportera environ 80 logements LMI, ainsi que deux niveaux de sous-sol pour les services et les parkings; 75% des logements seront gérés par des coopératives d'habitation, étant précisé que 50% des habitations à créer seront mises au bénéfice de la loi général sur le logement (LGL).

Il est donc proposé de créer une zone de développement 3 d'une surface de 6851 m<sup>2</sup>, sise sur l'assiette de cette construction et de son sous-sol.

Zone 3

La création d'une zone 3 ordinaire sur l'assiette des quatre bâtiments sis dans la zone industrielle et artisanale actuelle permettra de maintenir l'affectation administrative du bâtiment Elna, de créer un centre événementiel et culturel pouvant accueillir des assemblées de sociétés internationales, des congrès et autres manifestations dans l'Espace Hippomène, et de créer environ 50 logements dans le bâtiment Pic-Pic et son extension. Cette nouvelle zone représente, au total, une superficie de 13 528 m<sup>2</sup>.

*Conclusion*

Le présent projet de modification des limites de zones, qui propose la création d'une zone de verdure, permettra l'aménagement d'un parc ouvert au public d'une superficie d'environ 26 000 m<sup>2</sup>. La zone 3 permettra de sauvegarder, par leur changement d'affectation, des bâtiments de grande qualité architecturale dont l'un permettra d'accueillir des manifestations de grande envergure, de créer un bâtiment d'environ 80 appartements, dont 50% de logements sociaux, et d'aménager dans le bâtiment Pic-Pic et son extension 50 appartements supplémentaires. Ces réalisations sont particulièrement opportunes compte tenu de la pénurie de logements qui sévit à Genève.

Par ailleurs, la suppression de la zone artisanale et industrielle permet d'éviter les nuisances liées au trafic qu'impliqueraient de telles activités, eu égard à la proximité des logements, de l'établissement pour personnes âgées et de l'école de l'Europe.

## Proposition: modification de limites de zones aux Charmilles

La création d'un parking souterrain permettra également d'éviter tout trafic en surface, seul l'accès au centre Hippomène par les véhicules de livraison étant réservé.

*Protection contre le bruit*

En application de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, il est attribué le degré de sensibilité OPB II (pour les bâtiments comprenant des locaux sensibles au bruit) aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de verdure, et le degré de sensibilité OPB III aux biens-fonds compris dans les périmètres de la zone de développement 3, et celui de la 3<sup>e</sup> zone.

**Commentaires du Conseil administratif**

Le Conseil administratif prend acte avec satisfaction de ce projet de modification des limites de zones qui est la première étape du réaménagement du site. En effet, le projet de modification des limites de zones est motivé par le projet du requérant et met en place les conditions de mise en œuvre dudit projet.

La création d'un parc public sur la zone verte est souhaitable dans un secteur particulièrement dense de la ville. Par ailleurs, il permet de poursuivre en direction de Vernier le couloir de verdure (projet développé dans le cadre du plan directeur communal), amorcé par la couverture des voies de Saint-Jean.

Le projet d'aménagement présenté par les requérants propose également la réalisation de 130 logements, dont la répartition proposée est de 40 au bénéfice de la LGL et 20 en coopérative. Si le nombre et les types de logements sont à même de contribuer à lutter contre la pénurie que vit Genève, le Conseil administratif considère qu'il n'est toutefois pas acceptable de ne prévoir la construction d'aucun logement HBM dans le cadre de cette opération.

Le Conseil administratif rappelle que la cession du parc public à la Ville de Genève n'est pas une donation, mais le résultat d'un échange inscrit dans le cadre du protocole d'accord entre l'Etat et la Ville, signé le 17 septembre 1997, relatif à la réalisation du stade de la Praille. Ce protocole prévoit la cession à la Ville de la parcelle 3185, d'une surface de 22 432 m<sup>2</sup>, en l'état.

Aujourd'hui, la surface rendue à la Ville de Genève en pleine propriété s'étend sur 18 400 m<sup>2</sup>. La dimension exacte sera connue une fois achevés le projet de l'immeuble du chemin des Sports et celui du garage souterrain le long des voies ferrées. M. Hentsch s'engage néanmoins à rendre à la Ville la plus grande surface possible.

## Proposition: modification de limites de zones aux Charmilles

La différence s'explique par les raisons suivantes:

- le parc public sera aménagé aux frais du requérant et non pas cédé «en l'état» comme l'indique le protocole d'accord susmentionné;
- la surface du parc accessible au public est d'environ 26 000 m<sup>2</sup>. Des servitudes d'usage public seront créées;
- un local d'environ 100 m<sup>2</sup> sera aménagé par le requérant et mis gratuitement à la disposition du SEVE qui assurera l'entretien du parc;
- le terrain sera dépollué aux frais du requérant (aujourd'hui partiellement dépollué);
- une piste cyclable sera aménagée le long des voies ferrées aux frais du requérant et entretenue par la Ville.

La compensation est davantage qualitative que quantitative (mètre pour mètre). La Ville de Genève est actuellement en négociation avec la Fondation Hippomène (requérante) afin d'établir une convention garantissant la faisabilité et la réalisation des points soulevés ci-dessus.

Bien que ce projet réponde manifestement à un intérêt général prépondérant, le Conseil administratif:

- regrette l'emprise trop importante du parking souterrain envisagé pour les besoins de la fondation Hippomène et le bâtiment Pic-Pic et son extension (300 places);
- demande expressément l'inscription d'une servitude sur la future zone de développement 3 garantissant qu'au moins 50% des logements soient au bénéfice de la LGL, dont la moitié doit être affectée à des logements sociaux pérennes (HBM).

Cette dernière demande se justifie par le fait

- que les bâtiments industriels Pic-Pic seront reconvertis en logements libres;
- que la zone de développement 3 existante aurait dû être cédée à la Ville de Genève conformément au protocole d'accord de 1997 entre l'Etat et la Ville;
- que la surface de la nouvelle zone de développement 3, dont l'exploitation reviendra à la Fondation Hippomène, est plus importante que celle d'origine.

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

## Proposition: modification de limites de zones aux Charmilles

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif;

vu les objectifs d'aménagement décrits dans le texte et dans la légende du plan;

vu le projet de convention établi entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène,

*arrête:*

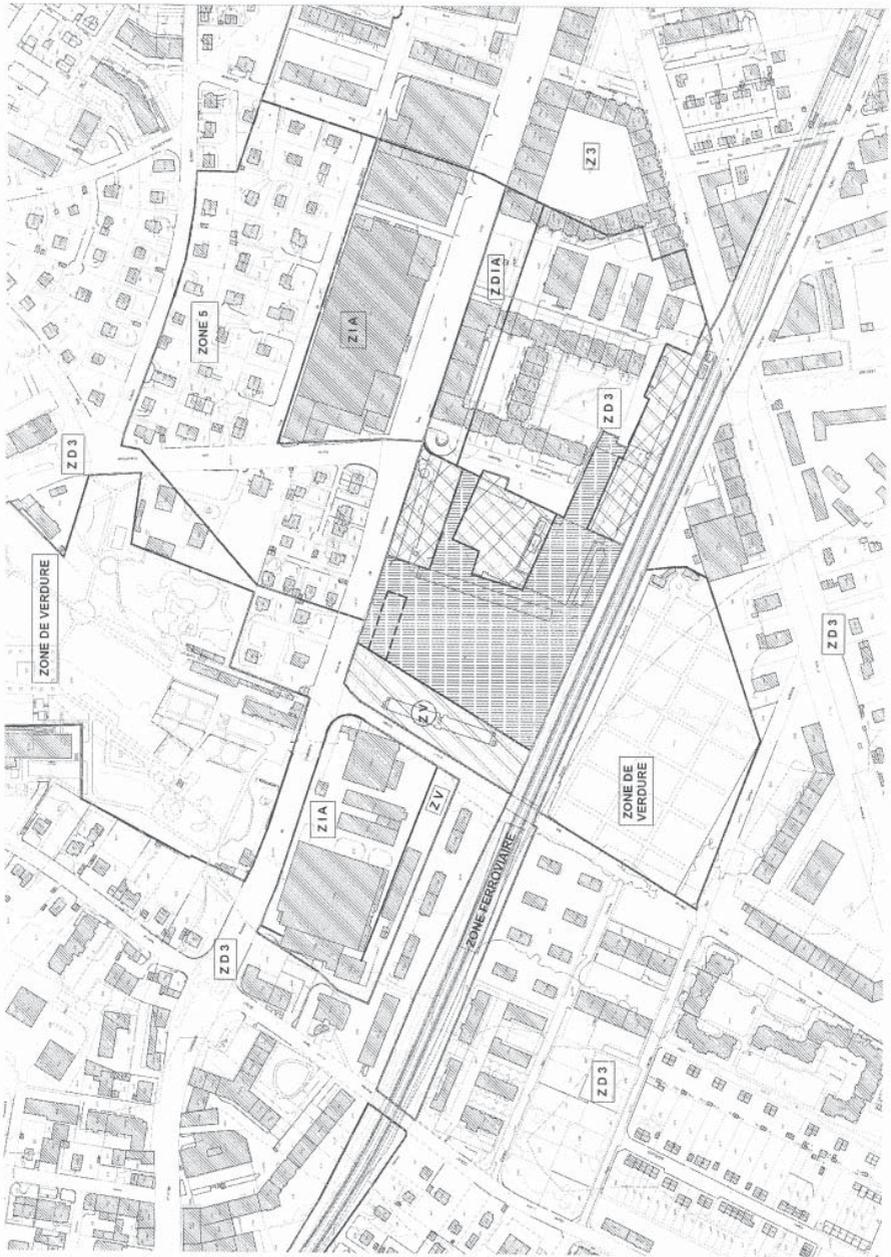
*Article premier.* – De donner un préavis de principe favorable au projet de modification des limites de zones N° 29537.

*Art. 2.* – De charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations en vue d'établir une convention entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène afin qu'une servitude, garantissant qu'au moins 50% des logements prévus dans la future zone de développement 3 soient au bénéfice de la LGL et dont la moitié doit être affectée à des logements sociaux pérennes (HBM), soit inscrite.

*Art. 3.* – De charger le Conseil administratif de poursuivre les négociations afin que les surfaces rendues en pleine propriété à la Ville de Genève soient les plus proches possible des termes du protocole d'accord passé entre l'Etat et la Ville le 17 septembre 1997.

*Annexes:* Projet de modification des limites de zones N° 29537.

Projet de convention entre la Fondation Hippomène et la Ville de Genève



28.02.2007

**PROTOCOLE D'ACCORD**

entre

**Monsieur Bénédic G. F. HENTSCH**

**La S.I. DU SERVETTE FOOTBALL-CLUB**

**La FONDATION HIPPOMENE**

*de première part,*

(ci-après : Les cédants)

et

**La VILLE DE GENEVE**

*de seconde part,*

et

**L'ETAT DE GENEVE**

*de troisième part,*

---

Il est préalablement exposé que :

Monsieur Bénédic HENTSCH est propriétaire des parcelles 2286, 2287, 4407 et 4408, feuille 49, Commune de Genève Petit-Saconnex (site de TAVARO) et de la parcelle 3185, feuille 49 de Genève Petit-Saconnex (Stade des Charmilles).

La S.I. DU SERVETTE FOOTBALL-CLUB est propriétaire des parcelles 2242 et 2250, feuille 10 de Vernier (Centre sportif de Balaxert).

La FONDATION HIPPOMENE est actionnaire unique de la S.I. DU SERVETTE FOOTBALL-CLUB.

Par divers courriers, soit en particulier :

- lettre de Monsieur Bénédicte HENTSCH du 2 juillet 1997 à Monsieur André HEDIGER, Conseiller administratif;
- lettre de la FONDATION HIPPOMENE au Conseil d'Etat, au Conseil administratif de la Ville de Genève et à la FONDATION DU STADE DE GENEVE, du 17 novembre 1999,
- lettre du Conseil de la FONDATION HIPPOMENE au Conseil d'Etat et au Conseil administratif de la Ville de Genève, du 7 décembre 1999.

Monsieur Bénédicte HENTSCH, en qualité de Président de la FONDATION HIPPOMENE, s'est engagé à :

- céder à la Ville de Genève, les terrains du stade des Charmilles, après avoir démolé les installations sportives existantes et aménagé un parc public;
- céder à l'Etat de Genève les terrains du Centre sportif de Balexert,

ces donations étant soumises à diverses conditions dont, en particulier, la réalisation effective du Stade de Genève à la Praille.

Par protocole d'accord du 17 septembre 1997, la Ville de Genève et l'Etat de Genève sont convenus de procéder à des échanges fonciers nécessaires à la réalisation du projet dit du "Stade sportif de la Praille". Ce protocole prévoit la cession par la S.I. DU SERVETTE FOOTBALL-CLUB des parcelles de Balexert et de la parcelle des Charmilles, étant rappelé que la S.I. DU SERVETTE FOOTBALL-CLUB et la FONDATION HIPPOMENE n'étaient pas parties à ce protocole.

En date du 29 août 2003, Monsieur Bénédicte HENTSCH a acquis les parcelles 2286, 2287, 4407 et 4408, feuille 49, Commune de Genève Petit-Saconnex (site de TAVARO).

Suite à cette acquisition, Monsieur Bénédicte HENTSCH a fait étudier un projet d'aménagement de l'ensemble du site Charmilles/TAVARO, présenté aux autorités de la Ville et Canton de Genève le 16 décembre 2003.

## Proposition: modification de limites de zones aux Charmilles

3

Ce projet prévoit :

- la réhabilitation des bâtiments dits "ELNA", "ESPACE HIPPOMENE" (anciennement usine TAVARO), "PIC-PIC" et l'extension de celui-ci;
- la construction d'un bâtiment comprenant quatre-vingts logements environ (dont 50 % au bénéfice de la Loi Générale sur le Logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977, art. 15 et 16.) et des emplacements de parking;
- la construction d'un parking souterrain;
- la réalisation d'un parc aménagé dont la surface sera supérieure à celle du parc prévu sur la seule parcelle du Stade des Charmilles.

La réalisation de ce projet global implique un certain nombre de procédures en vue de la délivrance d'autorisations de construire.

Les démarches utiles ont déjà été mises en œuvre, en pleine concertation avec les services de la Ville de Genève, du DAEL, puis du DCTI et du DT. Elles se déroulent en tenant compte également des intérêts des habitants du quartier, le Forum Saint-Jean-Charmilles ayant créé un groupe de travail qui contribue activement à la réflexion générale relative au projet.

Sur la base des études préalables, les architectes mandatés ont établi un projet de division parcellaire qui tient compte des bâtiments existants et projetés et délimite les surfaces qui feront l'objet de la cession (annexe 1).

Par ailleurs, Monsieur Bénédic HENTSCH a fait établir des plans déterminant les servitudes principales qui devront être constituées entre les diverses parcelles, en vue de leur utilisation (annexes 2 et 3), ainsi que le plan prévoyant les modifications de zones (annexe 4).

Enfin, Monsieur HENTSCH a fait établir un plan d'intentions comportant toutes les surfaces qui seront à usage de parc public (annexe 5).

Soucieuses de confirmer leur volonté commune de tout mettre en œuvre pour une prompte réalisation de ce projet, les parties conviennent ce qui suit:

**Article 1**

En leur qualité de propriétaires des futures parcelles A à G de l'annexe 1, les cédants s'engagent à réaliser le projet de réhabilitation des bâtiments A, B, C et D, de construction du bâtiment G et des parkings, d'aménagement d'un parc sur les parcelles E et F et la construction d'une piste cyclable sur les parcelles A, B, E'', E' et G. A cet effet, ils requerront toute autorisation utile auprès des autorités et entreprendront, avec l'appui de la Ville de Genève, du DCTI et du DT, toutes les démarches et procédures utiles (plans d'affectation à adopter).

**Article 2**

Les cédants procéderont à la division parcellaire prévue à l'annexe 1 au plus tard lorsque les travaux relatifs aux divers bâtiments et ceux d'aménagement du parc auront été réalisés.

Les cédants constitueront toutes les servitudes résultant de l'annexe 2 simultanément à la division parcellaire.

**Article 3**

Les parcelles incluses dans la zone II de l'annexe n° 5 seront grevées d'une servitude d'usage de parc public et d'interdiction de bâtir, en faveur de la Ville de Genève.

Les parcelles incluses dans la zone III seront grevées d'une servitude de passage et d'usage de parc public, et d'interdiction de bâtir en faveur de la Ville de Genève.

Les parcelles incluses dans la zone I seront grevées d'une servitude d'interdiction de bâtir en faveur des parcelles A, B, C, D', D'', E', E'' et G.

**Article 4**

La délimitation des futures parcelles et des assiettes de servitudes pourra subir toutes adaptations rendues nécessaires par le développement du projet, notamment dans le cadre de la délivrance des autorisations de construire.

Les servitudes utiles, notamment celles de distances et vues droites, seront également constituées.

**Article 5**

Dès que les travaux auront été exécutés et le parc aménagé, les cédants s'engagent à :

- transférer à l'Etat de Genève la propriété des terrains du Centre sportif de Balexert, sans aucuns travaux à charge des cédants;
- céder à la Ville de Genève, un parc aménagé de 32'780 m<sup>2</sup> environ :
  - par transfert en pleine propriété des parcelles F' et F'' totalisant 18'400 m<sup>2</sup>;
  - par l'octroi de servitudes de passage et d'usage de parc public sur les parcelles A, B, D'', E', E'' et G, l'assiette de ces servitudes totalisant 14'380 m<sup>2</sup>.

Les parties signeront tout acte notarié à cet effet.

**Article 6**

En qualité de cessionnaire, la Ville de Genève s'engagera à entretenir, à ses frais, l'intégralité du parc et de son mobilier urbain, tant sur les parcelles F' et F'' dont elle sera propriétaire, que sur les parcelles E' et E'' au bénéfice d'une servitude d'usage de parc public (voir annexe 1).

La Ville de Genève aura également l'obligation d'entretenir la piste cyclable faisant l'objet de la servitude figurant sous chiffres 6, 6', 6'', et 6''' de l'annexe 2.

L'entretien des installations d'accès au parking en sous-sol, qui resteront propriété des cédants, demeurera à charge de ces derniers.

**Article 7**

Les cédants mettront à disposition de la Ville de Genève un local de 100 à 120 m<sup>2</sup> (local vestiaires, matériel, véhicules et engins utilitaires) pour les besoins du Service des espaces verts et de l'environnement (ci après le SEVE). La création de ce local et son aménagement, selon le programme défini par le courrier du SEVE, du 9 juin 2006, seront réalisés par les cédants à leurs frais.

Dès la prise de possession du local par la Ville de Genève, l'entretien et le renouvellement des installations seront à charge de cette dernière. La Ville de Genève assumera également la consommation d'énergie afférente à ce local, qui sera équipé de compteurs à cet effet.

L'emplacement précis du local sera défini par les cédants, après concertation avec le SEVE, et le local fera l'objet d'une servitude d'usage en faveur de la Ville de Genève.

### **Article 8**

Dans le cadre de l'élaboration de la requête en autorisation de construire pourtant sur l'aménagement du parc, les cédants consulteront la Ville de Genève, respectivement :

- le SEVE, pour le choix des végétaux, des revêtements de sols, du mobilier ainsi que pour le concept général d'entretien et de nettoyage (arrosage, lieux de passage communs entre le parc et les bâtiments ELNA et ESPACE HIPPOMENE, etc.),
- le service des écoles et institutions pour l'enfance : pour les surfaces de jeux,

ceci en vue de garantir la pérennité et favoriser l'entretien du parc dont la Ville aura la charge.

La Ville de Genève s'engage, pour sa part, à entretenir le parc et son mobilier urbain, de manière à en conserver l'image et l'esprit, ainsi que la nature des plantes et de la végétation qui existeront lors de la donation, cet engagement devant constituer une charge de la donation.

Une convention d'entretien sera élaborée entre les cédants et le Service des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Genève (SEVE), ainsi que les autres services municipaux en charge de l'entretien du parc.

### **Article 9**

L'Etat de Genève s'engage à autoriser que le parc cédé porte le nom de Parc Gustave et Léonard HENTSCH, la Ville de Genève s'engageant à conserver ce nom; ces engagements constituent une charge de la cession.

Proposition: modification de limites de zones aux Charmilles

7

**Article 10**

Dans la mesure où les parcelles de Balexert sont propriété de la S.I. DU SERVETTE FOOTBALL-CLUB, les cédants définiront sous quelle forme interviendra la cession (cession en nom ou des actions de la S.I.).

Fait à Genève, le

Bénédict G. F. HENTSCH

La VILLE DE GENEVE

La S.I. DU SERVETTE FOOTBALL-CLUB

La FONDATION HIPPOMENE

L'ETAT DE GENEVE

**Annexes :**

1. Division parcellaire – PGLH 200-2 du 19 octobre 2006
2. Projet de servitudes – PGLH 200-2 du 19 octobre 2006
3. Projet de servitudes de distance et vues droites - PGLH 200-2 du 19 octobre 2006
4. Projet de zones - PGLH 200-2 du 19 octobre 2006
5. Plan des surfaces à usage de parc public – PGLH 200-2 du 26 janvier 2007

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, ce projet de modification de limites de zones concerne donc l'ancien stade des Charmilles. La première partie de la proposition reprend le texte du département cantonal et, parce que l'exposé des motifs développé par le Canton n'était pas suffisamment précis sur deux points – j'y reviendrai – nous avons souhaité apporter un complément, qui figure en pages 4 et 5 de la proposition.

Je voudrais, si vous le permettez, donner deux ou trois mots d'explication pour que l'on comprenne de quoi l'on parle. Le périmètre concerné par cette modification de zones est d'environ 46 000 m<sup>2</sup>. Il est composé de l'ancien stade – qui faisait précisément 22 466 m<sup>2</sup> – et de la zone industrielle et artisanale dite «Tavaro». Cette proposition comporte trois volets.

D'une part, il s'agit de créer une zone de verdure, qui sera plus importante que l'assiette de superficie du stade, puisqu'elle aura environ 26 000 m<sup>2</sup>. Cela signifie que le parc va empiéter sur l'actuelle zone industrielle, ce qui est possible du fait que M. Hentsch, président de la Fondation Hippomène propriétaire de la parcelle de l'ancien stade des Charmilles, a pu, dans le cadre de la faillite de l'entreprise Tavaro, acquérir ces parcelles adjacentes. Son projet, qui a eu l'aval des habitants, visait ainsi à rapprocher le parc des habitations existantes en empiétant sur la zone industrielle.

D'autre part, vous vous souviendrez que, le long de l'avenue de Châtelaine, il y avait une zone constructible. Il est vrai que ce n'est pas le meilleur endroit pour construire des logements, vu le trafic et les nuisances qui en découlent. Par conséquent, proposition est faite de construire ces logements le long du chemin des Sports, ce qui sera quand même plus agréable pour les futurs locataires. Là aussi, il en découle une modification de l'affectation de ces zones. Il y aura 80 nouveaux logements sur cette parcelle de 680 m<sup>2</sup>, grâce à la création d'une zone de développement 3.

L'autre volet est la création d'une zone de construction ordinaire là où se trouvent quatre bâtiments. Le bâtiment Pic-Pic, qui va faire l'objet d'une restauration – l'autorisation de construire a déjà été délivrée – avec création de 50 logements libres. Le bâtiment Elna, qui aura une affectation administrative et qui sera vraisemblablement classé ou mis à l'inventaire, une fois les travaux réalisés. Puis le bâtiment central, qui est l'ancienne usine Tavaro et qui sera transformé en un Espace Hippomène, c'est-à-dire un centre culturel, événementiel, de rencontres internationales et autres, avec un parking de 300 places en sous-sol. Enfin, les halles industrielles existantes, qui ont beaucoup d'emprise au sol, seront démolies au profit de l'aménagement global de la zone. La création de cette zone 3 ordinaire touche environ 13 500 m<sup>2</sup>.

Voilà pour le cadre général. Je dois dire que, depuis quelques années, la discussion a beaucoup avancé entre les partenaires que sont l'Etat, la Ville et la Fon-

## Proposition: modification de limites de zones aux Charmilles

dation Hippomène, et qu'elle a abouti à des éléments positifs et d'autres qui le sont moins. Vous me permettrez de commencer par les premiers.

Parmi les éléments positifs, il y a l'aménagement du parc. Je vous rappelle que, dans les accords fonciers passés entre la Ville et l'Etat, il était prévu que la Ville reçoive ce parc. Ce n'est donc pas un cadeau en soi, puisque c'est la conséquence des échanges fonciers nécessaires à la construction du stade de la Praille. Par contre, le nouveau propriétaire est d'accord d'aménager le parc à ses frais: c'est là un élément qui n'était pas prévu dans la convention et qui est donc un plus pour la Ville.

Je citerai également la mise à disposition d'un local pour le Service des espaces verts et de l'environnement. Là aussi, le propriétaire n'avait pas d'obligation de le faire, mais il a pris cet engagement. Je cite encore l'inscription d'une servitude de non-bâti en faveur de la Ville, ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable le long des voies ferrées, qui se fera également aux frais du requérant. C'est un plus qu'il faut relever. Je terminerai par le fait qu'avant d'aménager le parc il faut procéder aux travaux de dépollution, qui ont d'ailleurs déjà commencé, et que ceux-ci seront également aux frais du requérant.

Voilà toute une série d'éléments positifs que l'objectivité m'amenait à relever, avant de parler des éléments qui posent problème et pour lesquels nous sommes toujours en litige avec les représentants de la Fondation Hippomène, ceux-ci ayant refusé, à ce jour, de signer la convention tripartite Etat-Ville-Fondation Hippomène.

Ces éléments négatifs ont trait à la qualité des futurs logements qui seront offerts. 80 logements seront construits le long du chemin des Sports et 50 logements à l'intérieur du bâtiment Pic-Pic, ce qui fait 130 logements. Or seuls 40 logements vont pouvoir bénéficier de la loi générale sur le logement (LGL), et 20 logements seront, je cite, «de type coopératif». La mention n'est pas plus précise et ceux qui connaissent les coopératives savent que celles-ci présentent une grande diversité, puisque certaines font même de la propriété par étages. C'est dire qu'en matière de logements sociaux le terme «coopératif» n'est pas une garantie en soi.

En l'occurrence, les 40 logements bénéficiant de la LGL et les 20 logements «de type coopératif» représentent moins de la moitié du total des logements. Le Canton ne semble manifestement pas avoir une grande sensibilité sur cette question. Par conséquent, le Conseil administratif a souhaité spécifier ce point dans le préavis que vous donnerez – sachant que c'est le Grand Conseil qui est compétent *in fine* pour voter cette modification de zones. Nous vous demandons donc d'inscrire le souhait que 50% des logements soient des logements sociaux, dont au moins la moitié des HBM, c'est-à-dire 25%. Vous savez tout comme moi que les terrains à construire sont rares en ville de Genève. Or si, dans des opérations de ce

type, on n'arrive pas à intégrer au moins 25% de HBM, je me demande bien où on les construira. Faut-il à nouveau reléguer en périphérie, dans les communes qui veulent bien œuvrer en faveur du logement social, les gens aux revenus plus faibles? Nous souhaitons donc que, dans des opérations de ce type, un effort soit fait pour que la population aux revenus modestes puisse également habiter en ville.

Le deuxième élément, qui est laissé à votre appréciation mais sur lequel le Conseil administratif a souhaité attirer votre attention, c'est le nombre de places de parking prévues en sous-sol, soit 300 places. Cela nous semble trop important par rapport à l'ensemble du projet.

Voilà les deux éléments sur lesquels nous vous demandons de vous prononcer. Le Service de l'urbanisme, qui a suivi ce dossier avec grande attention depuis le début et tout au long du processus, est à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Je terminerai par un élément qui a toute son importance, en vous demandant d'y être très attentif. Le délai de 60 jours que nous avons normalement pour donner un préavis de cette nature ne commence à courir, selon un accord entre la Ville et le Canton, que lorsque la commission commence son travail sur le projet en question. Or, ici, sans nous consulter, sans rien nous demander, le Canton a ouvert la procédure d'enquête publique, et M. Cramer souhaite que le Conseil municipal donne son préavis avant le début des vacances d'été! Voilà ce qui m'a été indiqué.

Inutile de vous dire que, si vous n'y arrivez pas, la loi prévoit que l'absence de préavis vaut préavis favorable. Je n'imagine pas un seul instant que le Canton souhaite que tel soit le cas... Mais enfin, le principe de précaution a voulu que nous contactions la présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, M<sup>me</sup> Lanz Aoued, qui a bien voulu prévoir un agenda très précis. Si cette proposition est renvoyée en commission, il sera possible d'agender une séance en mai, de prévoir les auditions de mes services et des représentants de la Fondation Hippomène, et de rendre un rapport dans un très bref délai, de sorte que la proposition soit votée lors de vos séances plénières des 25 et 26 juin.

Je déplore la brièveté de ces délais, qui nous obligent à traiter au pas de charge un dossier délicat, à l'égard duquel les propriétaires ne semblaient pas si pressés jusqu'à maintenant... Mais enfin, j'ose espérer que l'avis de la Ville pourra être exprimé et que vous arriverez à voter le préavis dans ce bref délai.

#### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Comme l'a expliqué M. Ferrazino, ce projet va permettre de construire des logements et une piste cyclable, de préserver des

## Proposition: modification de limites de zones aux Charmilles

bâtiments patrimoniaux et de créer un parc. Nous en sommes heureux et nous renverrons évidemment la proposition en commission. En revanche, tout comme M. Ferrazino, nous trouvons que le parking prévu est beaucoup trop grand. Les Verts estiment que 300 places, c'est totalement disproportionné. Certes, en plus des logements, il y aura l'Espace Hippomène, un espace culturel pouvant accueillir de grandes manifestations, qui amèneront du monde, mais 300 places, cela reste quand même énorme. On est là au centre-ville, dans une zone urbaine très bien desservie par les transports publics. En plus, il y aura une piste cyclable et les personnes pourront donc aussi venir à vélo, en toute sécurité. Par ailleurs, il existe un énorme parking à deux pas de là, celui de Planète Charmilles, qui est à la fois un parking public et un parking habitants. De même, nous sommes totalement d'accord avec les remarques du conseiller administratif sur le fait qu'aucun logement HBM ne soit prévu, ce qui est très dommage.

Cela dit, j'observe que, dans la proposition, le Conseil administratif fait ses commentaires et nous propose ensuite un projet d'arrêté, dans lequel il nous demande de le charger de négocier des logements sociaux pérennes, donc des HBM. Par contre, il ne fait pas mention du parking. Nous remédierons donc à cela en commission, comme nous avons l'habitude de le faire... Et nous serons également très attentifs à verdir ce projet. En effet, il y aura un parc, des arbres, mais il ne suffit pas d'un peu de verdure pour rendre un projet d'aménagement vraiment «vert»!

Nous regrettons enfin que le Conseil d'Etat ait déjà lancé l'enquête publique et que nous devons travailler dans la hâte. Mais nous le ferons, et nous essaierons de le faire au mieux.

**Le président.** Je salue à la tribune du public la classe de M<sup>m</sup>c Valentine Fueter.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Je me propose d'aller un peu plus avant dans les propos du magistrat. En fait, je suggère à ce Conseil que nous votions cette proposition sur le siège, parce qu'elle ne me paraît pas soulever des problèmes aussi insolubles que ceux évoqués par le magistrat. Je m'explique. La base du plan d'aménagement, c'est bien le paquet ficelé, dont les plus anciens d'entre nous se souviennent. Ce paquet ficelé, en l'espèce, nous revient assorti d'une parcelle doublée et d'un aménagement facilité. La proposition du Conseil d'Etat paraît convenir au propriétaire et convenir pour l'essentiel au Conseil administratif; c'est pourquoi l'article 1 du projet d'arrêté peut, je crois, être approuvé par tous sans objection. Du reste, nous savons déjà qu'au retour de commission l'article 1 du projet d'arrêté nous sera proposé sans amendement. Alors, puisque les délais sont si brefs, je vous propose que nous le votions ce soir.

En ce qui concerne les articles 2 et 3, la commission de l'aménagement et de l'environnement est familière de ce type de disposition, qu'elle nous soumet généralement sous forme de recommandations. Pourquoi des recommandations? Le motif est d'une simplicité déroutante: c'est que nous n'avons aucune compétence pour les voter. Je vous rappelle que nous sommes là dans les compétences délibératives du Conseil municipal et qu'il nous est impossible d'empiéter, par le biais d'un projet d'arrêté, sur des compétences qui appartiennent exclusivement au Conseil administratif. C'est la tâche du Conseil administratif de négocier, ou ici de poursuivre les négociations. Aussi, si nous votons les articles 2 et 3, le résultat sera, je le crains, l'annulation du projet d'arrêté par l'autorité de surveillance des communes.

Je suggère donc que nous disions au Conseil administratif, sous forme d'une recommandation orale, voire d'un cri unanime de ce Conseil municipal: «Oui, négociez, négociez sagement, dans l'intérêt des communiens de la Ville de Genève!» Mais en ce qui concerne les articles 2 et 3, nous n'avons pas de compétence pour les voter, sauf à risquer l'annulation pure et simple du projet de délibération, auquel cas nous aurions fait tout ce travail pour rien. En conséquence de quoi je demande la discussion immédiate et que vous fassiez voter le projet article par article. Monsieur le président, de sorte que le Conseil municipal, unanime sur les recommandations du magistrat, puisse voter non aux articles 2 et 3.

**Le président.** Monsieur Froidevaux, j'attends de votre part un amendement pour la suppression des articles 2 et 3... (*Remarque.*) Les projets d'arrêtés font tous l'objet d'un vote d'ensemble et j'attends donc votre amendement! Par ailleurs, j'ai pris bonne note que vous souhaitiez la discussion immédiate.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S).** Enfin, pourrions-nous dire! Enfin nous voyons le début d'une proposition d'aménagement du parc des Charmilles, qui nous a été promis il y a quelque dix ans. Dix ans que nous attendons la concrétisation d'une promesse de cession, dix ans que nous supportons la vue des ruines du stade cher aux Genevois, dix ans que les habitants attendent ce parc. Cependant, notre grande satisfaction de voir enfin aujourd'hui ce projet ne doit pas occulter certains points de cette proposition. En effet, il ne s'agit pas ici d'une simple requête de modification de zones, mais bien d'étudier et de tenir compte des réelles conséquences qu'elles auront sur tout le périmètre.

Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de relever un détail à la page 1 de cette proposition, qui est l'exposé des motifs du Conseil d'Etat: il est dit que la parcelle 3185, ancien stade des Charmilles, est la propriété de M. Benedict Hentsch. Or je tiens à rectifier: cette parcelle est la propriété de la SI

## Proposition: modification de limites de zones aux Charmilles

du Servette Football Club, dont la majorité du capital-actions est détenue par la Fondation Hippomène dont M. Hentsch est le président. Cette précision, si elle peut sembler compliquée, voire sans importance pour certains, ne l'est pas à mes yeux: elle évitera toute confusion ultérieure qui tendrait à dire que M. Hentsch est notre seul interlocuteur et en est le propriétaire de plein droit.

Au-delà de cette précision, d'autres points méritent d'être mentionnés ce soir, et je remercie le conseiller administratif d'en avoir référencé quelques-uns. Le premier consiste à rappeler – je pense qu'il est très important de le faire – qu'il ne s'agit pas d'une donation de terrain que la Fondation Hippomène ferait à la Ville, mais bien de la résultante du protocole d'accord tripartite concernant divers échanges de terrains signé en 1997 et nécessaire à la réalisation du stade de la Praille. Je ne reviendrai pas sur tout ce dossier complexe, qui a valu de nombreuses heures de délibérations au sein de ce parlement, mais il est bon de rappeler que la Fondation Hippomène s'est engagée à céder à la Ville de Genève le stade des Charmilles pour en faire un parc à la disposition des habitants, cela en contrepartie d'autres terrains que la Ville cédait à la Fondation du stade de la Praille. Dont acte!

Un autre point important qui mérite d'être mentionné, c'est que dix ans plus tard on s'aperçoit que cette promesse de cession s'accompagne maintenant de certaines conditions, à savoir des rocades qui nécessitent l'abrogation de zones industrielles et artisanales, des modifications de limites de zone de verdure, et la création d'une troisième zone ordinaire, tout cela au bénéfice d'un propriétaire privé. Si l'on peut se réjouir que, sur ces parcelles une fois déclassées et donc avec une plus-value certaine, il est prévu la construction de logements qui font tant défaut actuellement en ville de Genève, nous devons aussi mettre certaines cautions concernant le type d'appartements mis à disposition, à savoir une proportion significative de logements sociaux pérennes. Et là je tiens à remercier le Conseil administratif de s'en être préoccupé et d'avoir inscrit cette exigence dans l'article 2 du projet d'arrêté.

Au passage, et comme cela a été mentionné, sans avoir l'esprit trop chagrin, on se rend compte qu'il est prévu également la construction d'un parking de 300 places, avec toutes les nuisances que cela va apporter au périmètre.

Un dernier point qu'il est nécessaire de soulever, et qui n'est pas mentionné dans cette proposition, est le fait que la vocation industrielle et artisanale du site est réduite de manière substantielle, soit de plus de 20 000 m<sup>2</sup>, sans qu'aucune contrepartie ne soit offerte ailleurs, que ce soit par le futur propriétaire ou par le Conseil d'Etat. Et je rappellerai à mes collègues de l'Alternative que ce Conseil municipal, au cours de ces dernières législatures, a toujours voulu soutenir, voire amplifier la vocation industrielle et artisanale de certains sites situés en Ville de Genève... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Madame Olivier, vous avez raison de vous interrompre. Il y a décidément beaucoup de discussions dans cette salle! S'il vous plaît, Monsieur le doyen de cette assemblée! Mesdames et Messieurs les Verts, c'est un vrai poulailler de votre côté...

*M<sup>me</sup> Christiane Olivier.* Je disais donc que notre Conseil a toujours souhaité conserver et valoriser les activités du secteur secondaire, nécessaires à la vie économique de notre cité.

Ma conclusion est qu'à voir tout cela on ne peut que regretter que le Conseil administratif n'ait pas à l'époque, en 1997, voire en 1999, formalisé devant notaire le protocole d'accord entre les trois parties faisant état de la cession du stade. Certes, la Ville aurait dû prendre à sa charge la démolition et l'aménagement du parc, mais aujourd'hui nous en aurions la jouissance pleine et entière depuis plusieurs années, nous n'aurions pas à procéder à toutes ces modifications de zones, et nous n'aurions pas à accepter ces nouvelles conditions. Mais on ne vit pas de regrets et nécessité faisant loi, ce parc ayant été promis aux habitants, le groupe socialiste entrera en matière sur cette proposition et propose de la renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour une étude approfondie. Il n'est pas question de la voter sur le siège, comme le suggérait M. Froidevaux.

Enfin, puis-je faire un dernier vœu? Sans préjuger des travaux de la commission, si cette proposition devait être acceptée, je souhaite ardemment que les articles 2 et 3 de l'arrêté présenté par le Conseil administratif soient soutenus par l'ensemble de ce Conseil municipal, sans aucun amendement qui en retirerait la substance, afin d'une part que ce parc puisse enfin voir le jour prochainement, mais également que les intérêts de la Ville de Genève et, par conséquent, de ses habitants, soient protégés.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve).** M. Froidevaux vient de nous faire une proposition un peu étrange, à savoir voter un des articles du projet d'arrêté dès ce soir et transformer les deux autres en recommandations orales. C'est une façon assez hypocrite de nous faire voter quelque chose, sans que nous puissions dire ce que nous voulons vraiment. Pour notre part, nous ne sommes pas d'accord de voter cet article premier sur le siège.

Nous sommes a priori plutôt favorables à cette modification de limites de zones, mais prévoir des HBM dans un projet de cette envergure et diminuer la contenance du parking, comme dans n'importe quel projet en ville, sont des conditions extrêmement importantes pour les Verts. La qualité du projet est une condition aux modifications de limites de zones, et pas seulement un souhait qu'on dit au passage, au cours d'une intervention dans ce Conseil. Les recom-

## Proposition: modification de limites de zones aux Charmilles

mandations, on le sait bien, ne sont pas toujours très utiles: parfois elles sont suivies, parfois non. Mais alors, s'il s'agit en plus d'une recommandation orale, autant dire qu'elle ne servira carrément à rien! Nous voulons que nos remarques aient valeur de conditions autant pour le Conseil administratif que pour le préavis de la Ville de Genève, s'agissant de la signature du protocole d'accord. Nous souhaitons donc renvoyer cette proposition en commission et nous invitons tous les membres de ce Conseil qui désirent étudier ce projet à nous suivre.

**M. Philippe Herminjard (R).** Le groupe radical suivra la proposition du groupe libéral, afin de régler cette affaire dans les meilleurs délais et à la satisfaction de M. Hentsch, propriétaire. Car il y a en effet beaucoup de générosité de sa part, qui va dans le sens de l'intérêt général. Ergoter par le biais de recommandations, c'est vraiment faire fi de cette générosité. Pour cette raison, Mesdames et Messieurs, le groupe radical vous invite à suivre la proposition libérale et à refuser les articles 2 et 3 du projet d'arrêté.

*Mise aux voix, la discussion immédiate est refusée par 25 non contre 24 oui (1 abstention).*

**Le président.** Je suis saisi d'un amendement de M. Froidevaux, qui propose de supprimer les articles 2 et 3 du projet d'arrêté. Je le mets aux voix.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux est refusé par 29 non contre 18 oui (11 abstentions).*

**Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité.**

- 6. Proposition du Conseil administratif du 21 mars 2007 en vue du boucllement de divers crédits d'étude et de construction terminés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant de 12 803 934,01 francs, composé de:**
- I. un crédit complémentaire d'un montant de 10 010 092,02 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles de sept crédits de construction terminés;**
  - II. un crédit complémentaire d'un montant de 1 224 552,09 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, les hausses conjoncturelles et contractuelles de deux crédits de construction terminés;**
  - III. un crédit de construction dont la réalisation est abandonnée, sans demande de crédit complémentaire;**
  - IV. un crédit complémentaire d'un montant de 1 569 289,90 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de crédits d'étude non suivis de réalisation;**
  - V. un crédit d'étude dont le projet de réalisation est abandonné, sans demande de crédit complémentaire (PR-549).**

### **Préambule**

Selon les dispositions légales des articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits d'études et de constructions terminés, dont les factures pour travaux et honoraires sont payées. La gestion de ces crédits incombe au Service d'architecture du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Toutefois, les achats de parcelles intégrés aux crédits de réalisation sont gérés par le Service des opérations foncières.

Selon de nouvelles directives du Conseil administratif et en accord avec le Service de la surveillance des communes, cette proposition ne vous présente que des crédits présentant un dépassement ou qui n'auraient pas été utilisés ou encore dont l'objectif n'a pas été atteint.

Les crédits d'investissement sans dépassement se bouclent dans le cadre du boucllement annuel des comptes; ils sont identifiés dans le tableau ad hoc publié avec les comptes (pages vertes). Pour ces derniers, il n'y a donc pas de propo-

## Proposition: bouclements de divers crédits d'étude et de construction

sitions spécifiques du Conseil administratif destinées au Conseil municipal. En 2006, 15 crédits ont été bouclés sans dépassement.

Depuis peu, la Comptabilité générale et budget impute l'achat des parcelles sur les opérations concernées. C'est pourquoi il en est fait mention dans la présente proposition.

L'indexation ou variation conjoncturelle mentionnée est une mise à jour du montant des crédits votés en fonction de l'évolution des coûts de construction à la date de remise des soumissions. Conformément aux directives de la commission des finances, cette indexation est calculée à la hausse ou à la baisse, suivant l'indice genevois des prix de la construction de logements (référence: publication de l'Office cantonal de la statistique).

Pour ce qui est des hausses contractuelles, ces dernières correspondent à:

- l'actualisation du coût de la main-d'œuvre et des matériaux, entre la date de l'offre et la date de réalisation, cela dans le cadre d'une durée échelonnée au minimum sur deux années civiles;
- la variation contractuelle sur les honoraires des mandataires calculés en fin d'opération;
- l'ajustement, voire l'intégration, des intérêts intercalaires (supportés par les investissements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996 – décision du Conseil administratif du 19 juillet 1995) et des honoraires de promotion (supportés par les investissements depuis le 7 juillet 1999 – DGA).

Enfin, le système comptable en vigueur à la Ville de Genève intègre les dépenses et les recettes pour chaque opération. Il en résulte que toutes les recettes (subventions, participations de tiers, etc.) sont imputées dans le décompte final. En conséquence, les montants demandés dans cette proposition correspondent bien à la différence entre les crédits nets et les dépenses nettes.

De manière détaillée, cette proposition vous présente 12 opérations terminées, à savoir:

**I. Bouclement de sept crédits de construction avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 10 010 092,02 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles**

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter concerne le montant de cette différence à titre de hausses.

Proposition: boucllements de divers crédits d'étude et de construction

– N° PFI 011.013.00 et 011.014.00 – Logements

**Royaume 14, rue – Pâquis-Centre 3A**

Logements, salle communale, restaurant scolaire

**Môle 19, rue du – Pâquis-Centre 2B**

Logements, salle de gym, parking, suppression tunnel et création deux appartements

	Fr.
Crédit d'achat parcelle PR-83, voté le 23 novembre 1976	600 000,00
Crédit de réalisation PR-236, voté le 3 juin 1986	<u>20 290 000,00</u>
Total brut crédits	20 890 000,00
Subventions cantonale et communale pour abris PC	– 25 000,00
Total net crédits	20 865 000,00
Total dépensé	24 609 655,63
Achat parcelle	744 428,00
Subventions cantonale et communale pour abris PC	– 42 204,00
Participation SIG pour sous-station	– 138 400,00
Total net dépensé	<u>25 173 479,63</u>
Crédit complémentaire demandé	4 308 479,63
Indexation théorique de 1984 à 1993	3 097 272,90
Hausses contractuelles	<u>1 214 117,18</u>
Total indexation + hausses contractuelles	4 311 390,08

*Explication du dépassement*

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

Sont également compris dans le montant du crédit complémentaire demandé les honoraires de promotion ainsi que la différence entre le crédit d'achat de la parcelle et le montant payé, non prévus dans les crédits votés.

– N° PFI 030.022.02 – Ecoles publiques

**Frank-Thomas 31, chemin – Ecole Pré-Picot**

Construction d'un groupe scolaire en collaboration avec la commune de Coligny

	Fr.
Crédit d'achat pour parcelle PR-204, voté le 8 mars 1957	1 100 000,00
Crédit d'étude PR-73 voté le 25 mai 1988	670 000,00
Crédit de réalisation PR-222, voté le 20 mars 1990	<u>31 676 900,00</u>
Total brut crédits	33 446 900,00

## Proposition: bouclements de divers crédits d'étude et de construction

Participation de la commune de Cologny	– 15 923 900,00
Total net crédits	17 523 000,00
Total dépensé	34 895 006,97
Achat parcelle	1 101 833,00
Participation de la commune de Cologny et subvention PC Ville de Genève	– 15 803 471,15
	– 11 420,00
Total net dépensé	20 181 948,82
Crédit complémentaire demandé	2 658 948,82
Indexation théorique de 1988 (école) à 2002 (conciergerie)	3 954 017,75
Hausses contractuelles	1 603 213,72
Total indexation + hausses contractuelles	5 557 231,47

*Explication du dépassement*

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

Sont également compris dans le montant du crédit complémentaire demandé les intérêts intercalaires, les honoraires de promotion et la différence entre le crédit d'achat de la parcelle et le montant payé, non prévus dans les crédits votés.

## – N° PFI 030.014.03 – Ecoles publiques

**Vieux-Grenadiers 15, rue des**

Surélévation bâtiment, rénovation salle éducation physique	Fr.
Crédit d'étude PR-226, voté le 20 mars 1990	300 000,00
Crédit d'étude complémentaire PR-30, voté le 16 janvier 1996	135 000,00
Crédit de réalisation PR-127, voté le 3 décembre 1996	4 143 000,00
Total net crédits	4 578 000,00
Total net dépensé	4 600 195,46
Crédit complémentaire demandé	22 195,46
Indexation théorique de 1998 à 2000	9 020,70
Hausses contractuelles	224 206,86
Total indexation + hausses contractuelles	233 227,56

*Explication du dépassement*

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

## Proposition: bouclements de divers crédits d'étude et de construction

Sont également compris dans le montant du crédit complémentaire demandé les honoraires de promotion, non prévus dans les crédits votés.

## – N° PFI 030.032.01/02/03 – Ecoles publiques

**Aire 42, avenue d' – Ecole de l'Europe**

Construction d'un groupe scolaire avec restaurant, cuisine centralisée, ludothèque, crèche et d'un ouvrage de protection civile communale

Fr.

Crédit d'achat de la parcelle PR-213, voté le 13 février 1990	4 441 000,00
Part du crédit de préétude PR-138 voté le 25 avril 1989	500 000,00
Crédit d'étude PR-224 voté le 27 février 1990	1 750 000,00
Crédit de réalisation PR-268, voté le 10 mai 1994	<u>25 046 156,00</u>
Total brut crédits	31 737 156,00
Subvention fédérale*	– 130 000,00
Financement partiel de l'ouvrage de PC par fonds de contributions de remplacement	– 1 205 856,00
Total net crédits	<u>30 401 300,00</u>
Total dépensé	29 715 151,77
Achat parcelle	4 584 966,00
Subvention fédérale*	—
Financement partiel de l'ouvrage de PC par fonds de contributions de remplacement	– 1 117 617,00
Total net dépensé	<u>33 182 500,77</u>
Crédit complémentaire demandé	2 781 200,77
Indexation théorique de 1993 à 1998	1 228 905,30
Hausses contractuelles	<u>1 676 099,03</u>
Total indexation + hausses contractuelles	<u>2 905 004,33</u>

\* La subvention fédérale n'a pas été perçue pour cet objet. En effet, l'ouvrage de protection civile intégré au groupe scolaire, soit un poste d'attente et un poste sanitaire, a pu être entièrement financé à l'aide des contributions de remplacements, vu son coût inférieur aux prévisions.

*Explication du dépassement*

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

Sont également compris dans le montant du crédit complémentaire demandé les intérêts intercalaires, les honoraires de promotion et la différence entre le crédit d'achat de la parcelle et le montant payé, non prévus dans les crédits votés.

## Proposition: boucllements de divers crédits d'étude et de construction

## – N° PFI 030.061.01/04 – Ecoles publiques

**Moïse-Duboule 2, chemin – Ecole de Budé**

Rénovation de l'école de Budé

	Fr.
Part du crédit de préétude PR-259, voté le 15 février 1994	500 000,00
Crédit de réalisation PR-293, voté le 21 avril 1998	<u>9 696 000,00</u>
Total net crédits	10 196 000,00
Total net dépensé	<u>10 208 775,95</u>
Crédit complémentaire demandé	12 775,95
Indexation théorique de 1997 à 1999	299 604,60
Hausses contractuelles	<u>416 145,46</u>
Total indexation + hausses contractuelles	715 750,06

*Explication du dépassement*

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

Sont également compris dans le montant du crédit complémentaire demandé les honoraires de promotion, non prévus dans les crédits votés.

## – N° PFI 041.011.01/02 – Culture et loisirs

**Tilleuls 19, rue des – Couverture des voies CFF de Saint-Jean**

Construction d'une bibliothèque municipale de quartier

	Fr.
Part du crédit d'étude PR-259, voté le 15 février 1994	200 000,00
Crédit de réalisation PR-288, voté le 21 avril 1998	<u>2 831 000,00</u>
Total net crédits	3 031 000,00
Total net dépensé	<u>3 178 745,06</u>
Crédit complémentaire demandé	147 745,06
Indexation théorique de 1997 à 2000	134 486,60
Hausses contractuelles	<u>123 091,78</u>
Total indexation + hausses contractuelles	257 578,38

*Explication du dépassement*

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

Proposition: bouclements de divers crédits d'étude et de construction

Sont également compris dans le montant du crédit complémentaire demandé les honoraires de promotion, non prévus dans les crédits votés.

– N° PFI 042.017.01/02/03 – Culture et loisirs

**Emile-Jaques-Dalcroze 11, boulevard – Bâtiment dit «des Casemates»**

Aménagement de l'école des Casemates – implantation d'un passage en tunnel – pose d'un monte-charge.

Les équipements complémentaires nécessaires ont été, selon la demande du Conseil municipal, gérés à part et sont bouclés sans dépassement par rapport au crédit voté.

	Fr.
Crédit de réalisation PR-294, voté le 10 mars 1998	3 867 350,00
Crédit complémentaire PR-19, voté le 9 novembre 1999	<u>815 000,00</u>
Total net crédits	4 682 350,00
Total net dépensé	<u>4 761 096,33</u>
Crédit complémentaire demandé	78 746,33
Indexation théorique de 1997 à 1999	100 018,20
Hausses contractuelles	<u>310 579,18</u>
Total indexation + hausses contractuelles	410 597,38

*Explication du dépassement*

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

Sont également compris dans le montant du crédit complémentaire demandé les honoraires de promotion, non prévus dans les crédits votés.

**II. Bouclement de deux crédits de construction terminés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1 224 552,09 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires ainsi que les hausses conjoncturelles et contractuelles**

– N° PFI 012.068.01/02 – Logements

**Faucille 4, 6, 8, rue de la**

Rénovation des immeubles

	Fr.
Part du crédit d'étude PR-349, voté le 14 février 1995	200 000,00
Crédit de réalisation PR-89, voté le 15 mai 2001	<u>2 628 800,00</u>
Total brut crédits	2 828 800,00

## Proposition: boucllements de divers crédits d'étude et de construction

Subvention cantonale: bonus à la rénovation	– 157 500,00
Total net crédits	2 671 300,00
Total dépensé	3 311 893,51
Achat parcelle	4 584 966,00
Subvention cantonale: bonus à la rénovation	– 157 500,00
Total net dépensé	3 154 393,51
Crédit complémentaire demandé	483 093,51
Indexation théorique de 1999 à 2003	285 848,05
Hausses contractuelles	154 195,43
Total indexation + hausses contractuelles	440 043,48

*Explication du dépassement*

Le montant dépensé est supérieur au montant total du crédit indexé y compris les hausses contractuelles, du fait des travaux complémentaires suivants:

89 976,40 francs percement de 12 fenêtres supplémentaires en façade et création d'un accès direct au jardin (demandés par la commission des travaux – rapport 89A).

Ces travaux ont été en partie absorbés par le mécanisme de l'indexation et des hausses contractuelles.

– N° PFI 020.008.01/02 – Industrie, artisanat, commerce

**Général-Guisan, quai du – «La Potinière»**

Restauration et agrandissement

Part du crédit d'étude PR-138 voté le 25 avril 1989, prélevé sur le poste études diverses selon décision du Conseil administratif du 23 mars 1994 (80 000 francs) et 17 septembre 1997 (64 000 francs)	Fr. 144 000,00
Crédit de réalisation PR-409, voté le 12 octobre 1999	1 881 300,00
Total net crédits	2 025 300,00
Total net dépensé	2 766 758,58
Crédit complémentaire demandé	741 458,58
Indexation théorique de 1998 à 2000	157 848,25
Hausses contractuelles	225 828,98
Total indexation et hausses contractuelles	383 677,23

*Explication du dépassement*

Le montant dépensé est supérieur au montant total du crédit indexé y compris les hausses contractuelles, suite à divers travaux complémentaires et aux honoraires de promotion non prévus, pour un montant total de 438 000 francs, soit:

## Proposition: bouclements de divers crédits d'étude et de construction

- 168 000 francs travaux de fouilles pour les canalisations, le téléphone et l'électricité; remblais générés par les fouilles autour du chantier évacués, leur piètre qualité ne permettant pas une récupération. L'apport de nouveaux matériaux pour le remblayage a par conséquent été nécessaire.
- 86 000 francs installations de ventilation plus importantes, en adéquation avec les surfaces du restaurant et de sa terrasse; pose d'un système de récupération de chaleur non prévu à l'origine;
- 62 000 francs restauration de la marquise existante qui s'est avérée plus complexe en raison de son état de vétusté avancé.  
Ces travaux ont été en partie absorbés par le mécanisme de l'indexation et des hausses contractuelles.
- 122 000 francs honoraires de promotion non prévus dans les crédits votés.

**III. Bouclement d'un crédit de construction non suivi de réalisation, sans demande de crédit complémentaire**

- *N° PFI 020.019.00 – Industrie, artisanat, commerce*

**Cendrier 1-3**

Construction de pavillons provisoires pour l'accueil des commerces

La proposition du Conseil administratif – PR-137 du 1<sup>er</sup> octobre 2001 – destinée au montage de pavillons commerciaux provisoires pour reloger les commerces des immeubles en rénovation, a été votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 29 avril 2002. Cependant, ce montage n'a pas été nécessaire car les commerces ont pu être relogés dans les immeubles du quartier de Saint-Gervais par une «opération tiroir».

En conséquence, le crédit peut être bouclé.

	Fr.
Crédit de construction PR-137 voté le 29 avril 2002	340 000,00
Total dépensé – Fonds municipal d'art contemporain	<u>3 270,00</u>
Non dépensé	336 730,00

**IV. Bouclement d'un crédit d'étude non suivi de réalisation avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1 569 289,90 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires**

- *N° PFI 042.004.04 – Culture et loisirs*

**Charles-Sturm, rue – Musée d'Ethnographie**

Etude de construction du musée

L'opération a fait l'objet d'une votation populaire qui a eu pour résultat de mettre fin à ce projet. En conséquence, le compte peut être bouclé.

## Proposition: bouclements de divers crédits d'étude et de construction

La dépense finale étant supérieure aux crédits d'étude votés, il nécessite un crédit complémentaire.

	Fr.
Crédit d'étude PR-398, voté le 12 septembre 1995	1 000 000,00
Crédit d'étude complémentaire PR-303, voté le 11 mars 1998	<u>2 428 000,00</u>
Total net crédits	3 428 000,00
Total net dépensé	<u>4 997 289,90</u>
Crédit complémentaire demandé	1 569 289,90

*Explication du dépassement*

Le projet primé lors du concours d'architecture en mai 1997 a été évalué à 50 000 000 de francs, ce qui a correspondu aux 2 428 000 francs de crédit d'étude complémentaire.

Ce dernier a permis aux architectes d'élaborer un projet et de remettre, en août 1999, un devis général au montant de 87 000 000 de francs pour la construction du musée, auxquels venaient s'ajouter 10 000 000 de francs pour les modifications des routes en surface et en sous-sol (collecteurs séparatifs).

Suite au référendum mettant fin à l'opération, les honoraires de tous les mandataires ont été calculés au pourcentage du coût de l'ouvrage indiqué dans le devis général du projet refusé, conformément aux contrats signés avec la Ville de Genève (règlements SIA 102, 103 et 108, fixant la base de calcul des honoraires sur la dernière estimation des travaux, au cas où il n'est pas possible de le faire sur celle du coût effectif).

**V. Bouclement d'un crédit d'étude non suivi de réalisation, sans demande de crédit complémentaire**

– N° PFI 012.058.01 – Logements

**Coulouvrenière 15, rue de la; Volontaires 1, place des; Forces-Motrices, quai des.**

Etude pour la rénovation légère de l'immeuble

La proposition du Conseil administratif PR-315 du 12 novembre 2003, destinée à la rénovation du bâtiment et de son annexe, a été refusée par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 mai 2004. En conséquence, le crédit peut être bouclé.

	Fr.
Part du crédit d'étude PR-300, voté le 11 février 1998	200 000,00
Total dépensé	<u>148 661,01</u>
Non dépensé	51 338,99

**Conclusion**

En résumé, sur un total de dix crédits de construction et de deux crédits d'étude terminés:

- sept opérations ne présentent pas de dépassement s'il est tenu compte des indexations et hausses conjoncturelles;
- deux opérations présentent un dépassement engendré par des dépenses supplémentaires;
- un crédit de construction non suivi de réalisation est bouclé sans dépassement;
- un crédit d'étude non suivi de réalisation présente un dépassement engendré par des dépenses supplémentaires;
- un crédit d'étude non suivi de réalisation est bouclé sans dépassement.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

*PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de sept crédits de construction terminés, un crédit complémentaire de 10 010 092,02 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles liées à ces crédits, soit:

- 4 308 479,63 francs pour les opérations rue Royaume 14 et rue du Môle 16 (PR-236 votée le 3 juin 1986);
- 2 658 948,82 francs relatifs à la construction d'un groupe scolaire au chemin Frank-Thomas 31 (PR-73 votée le 25 mai 1988, PR-222 votée le 20 mars 1990 et PR-204 votée le 8 mars 1957);
- 22 195,46 francs relatifs à la surélévation du bâtiment et à la rénovation de la salle d'éducation physique à la rue des Vieux-Grenadiers 15 (PR-226 votée le 20 mars 1990, PR-30 votée le 16 janvier 1996 et PR-127 votée le 3 décembre 1996);

## Proposition: bouclements de divers crédits d'étude et de construction

- 2 781 200,77 francs relatifs à la construction du groupe scolaire de l'Europe à l'avenue d'Aire 24 (PR-138 votée le 25 avril 1989, PR-224 votée le 27 février 1990, PR-268 votée le 10 mai 1994 et PR-213 votée le 13 février 1990);
- 12 775,95 francs relatifs à la rénovation de l'école de Budé au chemin Moise-Duboule 2 (PR-259 votée le 15 février 1994 et PR-293 votée le 21 avril 1998);
- 147 745,06 francs relatifs à la construction d'une bibliothèque de quartier à la rue des Tilleuls 19 (PR-259 votée le 15 février 1994 et PR-288 votée le 21 avril 1998);
- 78 746,33 francs relatifs aux transformations du bâtiment dit «des Casemates» au boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11 (PR-294 votée le 10 mars 1998 et PR-19 votée le 9 novembre 1999).

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

*PROJET D'ARRÊTÉ II*

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement de deux crédits de construction terminés, un crédit complémentaire de 1 224 552,09 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, les hausses conjoncturelles et contractuelles liées à ces crédits, soit:

- 483 093,51 francs pour la rénovation de l'immeuble sis rue de la Faucille 4-6-8 (PR-349 votée le 14 février 1995 et PR-89 votée le 15 mai 2001);
- 741 458,58 francs pour la restauration et l'agrandissement du Restaurant La Potinière (PR-138 votée le 25 avril 1989 et PR-409 votée le 12 octobre 1999).

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Pour chaque objet, la dépense sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

*PROJET D'ARRÊTÉ III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Le crédit de construction de 340 000 francs (PR-137 votée le 29 avril 2002) pour le montage de pavillons commerciaux provisoires rue du Cendrier 1-3 est bouclé.

*Art. 2.* – La dépense de 3270 francs sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie avec le crédit voté.

*PROJET D'ARRÊTÉ IV*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage des crédits d'étude pour la construction du nouveau musée d'ethnographie (PR-398 votée le 12 septembre 1995 et PR-303 votée le 11 mars 1998), non suivis de réalisation, un crédit complémentaire de 1 569 289,90 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

*Art. 2.* – La dépense de 1 569 289,90 francs sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit voté.

*PROJET D'ARRÊTÉ V*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: bouclements de divers crédits d'étude et de construction

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Le crédit d'étude de 200 000 francs (PR-300 votée le 11 février 1998) pour les rénovations des immeubles sis rue de la Coulouvrenière 15, place des Volontaires 1 et quai des Forces-Motrices est bouclé.

*Art. 2.* – La dépense de 148 661,01 francs sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie avec le crédit voté.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, cette proposition concerne, d'une part, des demandes de crédits complémentaires, visant essentiellement à couvrir des hausses conjoncturelles ou des hausses contractuelles. Vous en avez la liste et je vous laisserai en prendre connaissance.

Le deuxième chapitre concerne des dossiers nécessitant un crédit complémentaire en raison de travaux supplémentaires, en plus des hausses conjoncturelles et contractuelles. Puis, un crédit complémentaire est demandé pour des objets qui n'ont pas été suivis de réalisation, notamment le Musée d'ethnographie, où il s'agit de couvrir le coût des études effectuées. Enfin, il convient de boucler un crédit de construction dont la réalisation a été abandonnée. Là, nous ne demandons pas de crédit complémentaire, mais la procédure et le Service de surveillance des communes nous commandent de passer pour information devant votre Conseil.

Je ne veux pas me répéter par rapport à la présentation de la proposition PR-547 tout à l'heure. Je dirai simplement que cette proposition concerne également des crédits de construction, et non pas seulement des crédits d'études et de préétudes. Je vous invite à la renvoyer à la commission des finances, qui pourra auditionner les différents services concernés.

*Préconsultation*

**M. Alpha Dramé (Ve).** J'observe que, dans ce bouclement de crédit d'un total de 12 millions et quelques, il y a des hausses conjoncturelles de 1,2 million, soit à peu près 10%. On pourrait se poser la question: à quoi sont dues les hausses conjoncturelles, puisque tout projet a un planning d'exécution? Est-ce en raison de retards dans les plannings que les hausses peuvent atteindre 10% du montant initial? Je pense qu'il y a certaines questions sur lesquelles il convient de s'arrêter, par rapport à ces bouclements de crédits. Nous renverrons donc cette proposi-

tion à la commission des finances, où nous l'examinerons très sérieusement, afin de voir si ce sont des recours qui sont en cause, ou les procédures d'attribution des marchés. Nous examinerons où est le problème, car nous ne pouvons pas continuer à nous retrouver avec 10% d'augmentation de crédit uniquement à cause des hausses conjoncturelles ou d'autres éléments qui sont peut-être maîtrisables. Un peu plus de rigueur ne nuirait pas aux finances de la municipalité!

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à la majorité (1 opposition).

## **7. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juin 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 11 930 000 francs, porté à 12 221 700 francs, destiné à la deuxième étape de la réfection de la plaine de Plainpalais (PR-419 A/B)<sup>1</sup>.**

### **A. Rapport de majorité de M. Roberto Brogini.**

La commission des travaux s'est réunie sous la présidence de M. Guy Dossan le 12 avril et le 24 mai 2006, puis sous la présidence de M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo le 7 février 2007. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey, que nous remercions.

La proposition a été renvoyée à la commission des travaux le 27 juin 2005 par le Conseil municipal. En raison de diverses vérifications techniques, le conseiller administratif délégué, M. Christian Ferrazino, n'a pas souhaité présenter cette proposition devant la commission des travaux avant d'avoir l'ensemble des éléments qu'il souhaitait présenter. Ce qui explique le laps de temps qui sépare le renvoi de la proposition par le Conseil municipal et le début du traitement de celle-ci par la commission, soit près de dix mois, retard qui n'est aucunement imputable à la commission des travaux.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Proposition, 521.

## Séance du 12 avril 2006

### *Présentation de la proposition*

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, est accompagné de MM. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département, Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain, Francis Gremion, adjoint de direction au Service du génie civil, et de M<sup>me</sup> Marina Trayser, chargée de l'information au Service d'aménagement urbain*

En préambule, M. Ferrazino rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit de 100 000 francs en 1996 pour l'étude du réaménagement de la plaine de Plainpalais. En 1998, un crédit de 750 000 francs était voté pour la réalisation d'une première étape à titre expérimental, qui se trouve à la hauteur des actuels terrains de pétanque, et qui consiste en un revêtement minéral en gorrh du Beaujolais de couleur rouge.

M. Ferrazino présente une variante à la proposition initiale, qui en abaisse le coût de 182 000 francs (voir annexe 1) et concerne une modification des collecteurs en sous-sol qui ne seront pas en séparatif, en relation avec le plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Le magistrat insiste sur la mixité d'usages qui est fait de la plaine. Forains, puciers, maraîchers et autres marchands côtoient des animations ponctuelles telles que la fête pour le développement durable, le marché aux sapins à Noël, sans parler du skate-park, de la pétanque, des jeux pour enfants et les nombreux cirques. A cela, le Conseil administratif s'est engagé à laisser les chiens venir divaguer avec leurs maîtres. Le magistrat propose donc un aménagement de la plaine qui tient compte de ces éléments.

Aujourd'hui, dit-il, l'on ne peut plus envisager une plaine recouverte d'herbe comme c'était le cas auparavant. Les installations des forains et des cirques se font à l'aide de puissants et lourds véhicules qui défoncent un sol fragilisé par des constructions souterraines (parking de Plainpalais et ex-centrale des Télécom) qui empêchent un drainage naturel des eaux de cette ancienne île alluvionnaire du delta de l'Arve.

En 2003, une soirée de présentation à la population a eu lieu à la Maison des associations. Avec cette proposition, c'est une deuxième étape qui est proposée, à savoir l'aménagement de la partie centrale (voir annexe 2). Une troisième étape consistera à aménager l'allée périmétrale, à savoir les allées le long de l'avenue du Mail, de l'avenue Henri-Dunant et du boulevard Georges-Favon. Une quatrième étape verra la réalisation du triangle sud de la plaine et, enfin, une cinquième étape réorganisera le périmètre des jeux d'enfants. Au plan financier d'investissement, la somme totale envisagée est de 26 millions. La tranche proposée actuellement est de 11,7 millions. Le Conseil administratif a délibérément

choisi d'opérer par tranches, au vu de l'abaissement des investissements annuels, de l'état des finances municipales et de la nécessiter de répartir les investissements.

Plusieurs membres de la commission souhaitent que la phase 4 du programme soit intégrée dans cette proposition. Il est répondu que le coût se monterait à 473 000 francs.

Un commissaire s'inquiète de la santé des arbres qui bordent la plaine et du fait qu'ils soient entourés de revêtement imperméable, ce qui ne favorise pas leur développement naturel. De même, les explications données concernant l'éclairage restent un peu obscures.

### **Séance du 24 mai 2006**

La commission a reçu un courrier de M. Ferrazino, accompagné de 11 procès-verbaux du groupe de travail interservices de la Ville de Genève; ce groupe de travail était composé de 13 services ou délégations, à savoir:

- Agenda 21;
- Service des agents de ville et du domaine public;
- Service d'aménagement urbain;
- Conservation du patrimoine architectural;
- Délégation à la jeunesse;
- Service des écoles et des institutions pour l'enfance;
- Service de l'énergie;
- Service des espaces verts et de l'environnement;
- Service du génie civil;
- Service d'incendie et de secours;
- Service des opérations foncières / information et communication;
- Service des sports;
- Voirie – Ville propre.

Il convient de compléter en signalant que les services cantonaux suivants ont été soit consultés, soit associés:

- Service cantonal de géologie;
- Service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement;
- Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants;
- Service cantonal de l'évacuation des eaux;
- Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage.

Ce courrier était pourvu du procès-verbal de la séance consultative du marché aux puces (annexe 3, à consulter sur IntraCM/Divers/Annexes aux propositions et rapports) et d'un document de 44 pages intitulé «Analyse économique pour la rénovation: Plainpalais (la plaine)», du 2 juin 2005, et réalisé par l'Institut

pour l'économie de la construction SA de Lausanne (annexe 4, à consulter sur IntraCM/Divers/Annexes aux propositions et rapports).

Un commissaire, habitant les abords de la plaine de Plainpalais, estime que l'on devrait auditionner une association des riverains de la plaine de Plainpalais, mais sans donner de nom ou de contact.

Une commissaire socialiste trouve que le côté évolutif du projet remis par l'administration municipale à la commission tend à prouver que la plaine n'est pas un parc, mais un espace pluridisciplinaire.

La commission discute abondamment de la suite à donner à la proposition.

En conclusion, un commissaire socialiste propose que le Conseil administratif organise une séance publique avec tous les intervenants et riverains. Le président déclare qu'il va se sentir mal selon les notes de séance. Malgré cela, la proposition de suspendre les travaux et d'organiser une nouvelle séance publique est acceptée par 11 commissaires, deux personnes s'abstenant.

### **Séance du 29 janvier 2007**

Le Conseil administratif convoque une séance d'information publique le lundi 29 janvier 2007 à 18 h à la salle Gandhi, à la Maison des associations. La salle est comble et l'on parle de tout et aussi de rien. Sont présents sur la scène pour répondre aux doléances de la foule qui se presse dans la salle M. le maire André Hediger, MM. les conseillers administratifs Ferrazino et Tornare, ainsi que MM. Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain, et Pizzoferrato, chef du Service des agents de ville et du domaine public. Dans la salle, de nombreux conseillers municipaux sont présents, ainsi que plusieurs représentants des médias.

### **Séance du 7 février 2007**

#### *Discussion*

Un commissaire remplaçant de l'Union démocratique du centre souhaite l'audition du Service des espaces verts et de l'environnement.

La présidente rappelle qu'elle a soumis au vote la semaine dernière la suppression de l'audition, vu la présentation publique et les documents parvenus à la commission. Cette dernière n'a pas souhaité maintenir cette audition. De plus, il a été suggéré de réaliser également l'étape 4, à savoir le triangle en gorrh. Cet aménagement ne fait pas partie de la proposition. Il faut donc, si on ne veut pas reporter ces travaux, ajouter quelques centaines de milliers de francs pour ces travaux.

Un commissaire libéral a assisté, comme d'autres, à la présentation du 29 janvier. Il a été surpris et déçu de ce qu'il a entendu. Il a été dit par les magistrats que la proposition avait été saucissonnée par le Conseil municipal, alors que c'est le Conseil administratif qui l'a divisée en cinq étapes. Il estime que l'on aurait donc dû recevoir l'entier de la proposition. Si l'on parle, par exemple, d'un concept d'éclairage, il faut imaginer qu'il dépendra des aménagements. Ce commissaire a cru comprendre que les forains, maraîchers, puciers, etc., présents ne connaissaient pas la situation. La discussion portait également sur les emplacements de certains marchands. Concernant la surface du bord, là où il y a de la restauration. Le revêtement prévu en surface n'est pas adapté aux manifestations de cette plaine et générera une poussière importante. Que l'on réalise en deux étapes certains travaux pour ne pas devoir interrompre les activités sur la plaine, ce commissaire peut le comprendre. Cependant, tout ce qui est équipement (W.-C., traitement des déchets, raccords, etc.) n'est pas clair. On a le temps. Rien ne commencera avant 2009. La population ne s'est pas trop plainte, mais elle a montré quand même son mécontentement concernant l'organisation. A Fontainebleau, on a pu apporter de grands arbres qui sont déplacés suivant les manifestations. Concernant les places de jeux, il a été dit qu'elles ne faisaient pas partie de cette proposition. M. Tornare vient de dire que cette place de jeux sera restaurée. C'est gênant. Les moyens seront attribués visiblement à d'autres choses.

Une commissaire, concernant la place de jeux, estime que de petits travaux d'entretien pourraient se faire dans l'immédiat et que de l'ombre pourrait être prévue, même si cette place ne fait pas partie de la proposition. Il semble que M. Tornare l'a laissé entendre.

Un commissaire radical a également été déçu par la séance publique. C'est sous sa présidence qu'une telle séance a été demandée. Il n'y a eu aucune remarque concernant l'aménagement de la part du public. Personne n'a pris la parole. Il a donc été déçu, vu que les travaux de la commission avaient été suspendus. Il regrette également que les travaux soient saucissonnés. Ils se feront en 2009, selon les explications des magistrats. En comptant plusieurs étapes, on en a encore pour des années, alors qu'il faut s'occuper de cette plaine maintenant. On pourrait interdire les activités pendant deux ou trois ans pour faire les travaux. Quant aux aménagements de surface, cela ne dérange pas ce commissaire. Ailleurs, plusieurs places sont équipées avec la matière prévue à Plainpalais, mais ailleurs il n'y a rien sur ces places alors que, à Genève, des activités sont prévues. C'est inquiétant. Le Conseil municipal et le Conseil administratif devraient peut-être un jour réfléchir à ce qu'on veut vraiment sur cette plaine. Ce qui dérange les personnes, c'est surtout le bruit. Un aménagement de qualité est prévu qui permettrait de donner quelque chose de bien sur la plaine. Un débat est à prévoir et cette question est à poser. Comme le dit le commissaire libéral, si on laisse le type de sol prévu, il faudra le refaire fréquemment, quasiment après chaque activité. Est-

ce que l'aménagement prévu est vraiment adéquat? Il s'opposera donc, en l'état, à cette proposition.

Un commissaire socialiste estime que la séance publique était mal préparée. C'est parti dans tous les sens. Il a suivi d'assez près l'aménagement et sait qu'une concertation a eu lieu à l'époque. Tous ceux qui disent qu'ils n'ont pas été consultés sont des menteurs. A Genève, tout se coince et se bloque. C'est grave. De moins en moins de concurrents se présentent aux concours dans ces conditions. Maintenant, il faut lancer ce projet et le financer, donc y aller. Le projet se fera et des choses se corrigeront sur place. On peut y aller. La durée du chantier va se régler sur place. Il faut voter et aller de l'avant. Les arbres en taille, cela se fait couramment. On en a l'habitude. La place de jeux est un détail et l'entretien peut se faire sur le «courant». Son parti estime qu'il faut donner un signal pour démarquer le projet, si possible avant la fin de la législature.

Le même commissaire libéral que précédemment voit cette place depuis la fenêtre de son appartement et ne s'en plaint pas. Il a regardé les lampadaires lors de la transmission de l'Eurofoot et a aperçu un nuage de poussière. Il faut non seulement fermer les fenêtres à cause du bruit, mais également à cause de la poussière. Donc, ce qui est prévu n'est pas adapté. On dit qu'on ne peut pas mettre de l'herbe, alors que cela se fait dans les stades de foot. Il existe des techniques d'entretien modernes pour faire face à une utilisation intense des surfaces herbeuses. Un coin d'eau serait également agréable ainsi que des arbres, déplaçables suivant les manifestations organisées sur cette plaine. Il préférerait recevoir un projet d'ensemble avant de se prononcer. Concernant les déchets, on pourrait indiquer combien de bennes seront installées sous terre et où. On n'a rien de tout cela, alors qu'on a dépensé de l'argent pour avoir un projet.

Le commissaire radical est assez d'accord avec les propos du commissaire socialiste. On a un projet ficelé dans son ensemble, mais pourquoi est-ce qu'on nous le présente de manière saucissonnée? On pourrait trouver les 26 millions en disposant différemment d'autres travaux. Un important montant concerne l'assainissement. Il aimerait également voir l'ensemble, ne serait-ce que pour éviter d'autres votes concernant les diverses étapes de travaux. On aurait pu voter les travaux en une seule fois, cela serait plus simple.

Le commissaire du Parti du travail annonce qu'il s'abstiendra lors du vote. Il ne peut abonder dans le sens de ce qui est prévu. La poussière qui sera générée est antihygiénique.

Une commissaire des Verts votera la proposition. Il faut aller de l'avant, des explications ayant été données. Il convient d'aller de l'avant.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ne partage pas ce qui a été dit concernant la séance publique. Les remarques du

public ont été prises en compte. De plus, les travaux se feront en tranches. Il a été dit qu'il n'est pas possible de mettre de l'herbe, vu les contraintes d'occupation du sol. Elle votera la proposition.

Un commissaire libéral se demande s'il est vraiment nécessaire, en fin de législature, de voter cet important crédit. Il serait peut-être plus raisonnable de faire porter la responsabilité de cet important investissement à la prochaine équipe.

Le commissaire socialiste dit que mettre de l'herbe n'est pas possible, même s'il y a moins de problèmes concernant les crottes de chiens. Elles sont ramassées. Il faut un revêtement autre que du bitume, la réverbération étant trop importante. Le gorrh a été choisi parce qu'il se prête mieux et parce qu'une expérience a été faite. Cela fonctionne bien. Il a suivi l'expérimentation. Il fait confiance à ce qui est prévu.

Le commissaire démocrate-chrétien dit que son groupe trouve la proposition embêtante. Cela fait si longtemps qu'on l'attend. On serait très tenté de l'accepter même si elle n'est pas parfaite. De l'autre côté, il y a des choses gênantes: le coût pour ce qu'on propose. Douze millions, c'est beaucoup. Le fait de ne pas avoir de vision d'ensemble pose également problème. On ne sait pas combien coûtera le tout. Le coût des travaux était très élevé. Les démocrates-chrétiens ne sont pas convaincus que la proposition corresponde aux souhaits de la population. On n'a même pas pensé aux arbres et à l'ombre pour la place de jeux. Le commissaire estime que le fait de couper en deux la proposition a pour but d'éviter le choc. Investir 24 millions pour mettre un peu d'ordre sur cette place, ce n'est pas possible. Son parti ne votera pas la proposition.

L'Union démocratique du centre indique que son groupe partage les arguments développés par l'Entente et qu'il ne votera pas la proposition.

Un socialiste propose un amendement de plus 473 000 francs pour effectuer l'étape 4.

#### *Vote*

Un commissaire socialiste propose de modifier la proposition PR-419 révisée par le Conseil administratif, dont le montant est de 11 748 000 francs, par une nouvelle proposition portant le crédit à 12 221 700 francs pour l'aménagement supplémentaire (étape 4) devisé à 473 000 francs.

L'amendement est accepté par 8 oui (3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve) et 7 abstentions (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

La proposition PR-419 amendée est refusée par 7 non (1 DC, 2 UDC, 3 L, 1 R) contre 7 oui (3 S, 2 AdG/SI, 2 Ve) et 1 abstention (T).

M. Juon annonce un rapport de minorité pour le Parti socialiste.

*PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ REFUSÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 12 221 700 destiné à la deuxième étape de réfection de la plaine de Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 12 221 700 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 100 000 francs du crédit d'étude proposition PR-30 (15<sup>e</sup> PFQ) voté le 16 janvier 1996, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2026.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

*Annexes mentionnées*

SÉANCE DU 8 MAI 2007 (après-midi)  
 Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

Annexe 1

**PR-419 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 11 748 000 francs  
 destiné à la deuxième étape de la réfection de la plaine de Plainpalais**

Estimation du coût des travaux

	PR 419	Adaptation
B Travaux préparatoires	324 350	324 350
F Terrassements	1 587 000	1 587 000
K Canalisations	1 397 000	<b>1 266 100</b>
N Chaussées, voies	1 033 000	1 033 000
O Aménagements (génie civil)	444 000	444 000
P Installations d'exploitation	1 594 000	1 594 000
Q Equipements d'exploitation	572 000	572 000
R Mobiliers urbains	366 000	366 000
U Petits ouvrages	318 000	318 000
V Frais secondaires	388 600	<b>373 100</b>
W Honoraires		
Architecte (avant-projet, projet, coordination)	701 440	701 440
Ingénieurs génie civil	67 500	67 500
Ingénieurs spécialisés	105 000	105 000
Architectes, ingénieurs (exécution)	1 100 000	1 100 000
X Comptes d'attente, imprévus	466 300	466 300
	<hr/>	<hr/>
-Z Taxe sur la valeur ajoutée 7,6%	10 464 190	10 317 790
	795 278	784 152
	<hr/>	<hr/>
Sous-total I	11 259 468	11 101 942
55 Prestations du maître de l'ouvrage		
Honoraires de promotion		
- voirie (4% du sous total I)	450 379	444 078
	<hr/>	<hr/>
	11 709 847	11 546 020
Intérêts intercalaires $11\,546\,020 \times 12 \times 3,5\%$ 2 x 12	219 560	202 055
	<hr/>	<hr/>
<b>Total du crédit demande</b>	<b>11 929 407</b>	<b>11 748 075</b>
<b>Arrêté à</b>	<b>11 930 000</b>	<b>11 748 000</b>

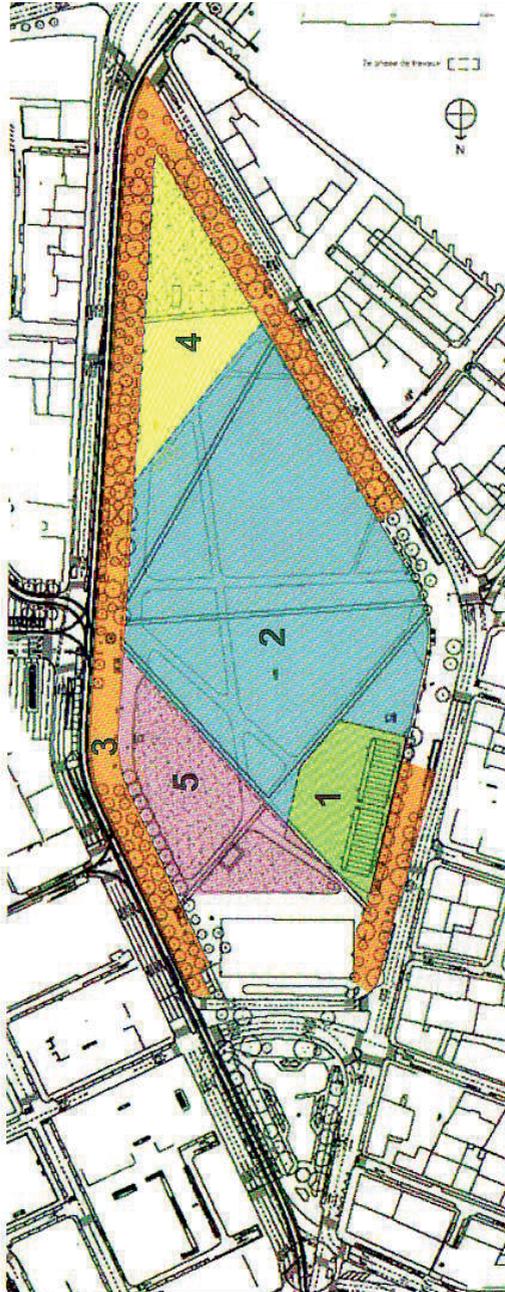
**PR-419 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 11 748 000 francs  
 destiné à la deuxième étape de la réfection de la plaine de Plainpalais**

Estimation du coût des travaux

	PR 419	Adaptation
B Travaux préparatoires	324 350	324 350
F Terrassements	1 587 000	1 587 000
K Canalisations	1 397 000	<b>1 266 100</b>
N Chaussées, voies	1 033 000	1 033 000
O Aménagements (génie civil)	444 000	444 000
P Installations d'exploitation	1 594 000	1 594 000
Q Equipements d'exploitation	572 000	572 000
R Mobiliers urbains	366 000	366 000
U Petits ouvrages	318 000	318 000
V Frais secondaires	388 600	<b>373 100</b>
W Honoraires		
Architecte (avant-projet, projet, coordination)	701 440	701 440
Ingénieurs génie civil	67 500	67 500
Ingénieurs spécialisés	105 000	105 000
Architectes, ingénieurs (exécution)	1 100 000	1 100 000
X Comptes d'attente, imprévus	466 300	466 300
	<hr/>	<hr/>
	10 464 190	10 317 790
-Z Taxe sur la valeur ajoutée 7,6%	795 278	784 152
	<hr/>	<hr/>
Sous-total I	11 259 468	11 101 942
55 Prestations du maître de l'ouvrage		
Honoraires de promotion		
- voirie (4% du sous total I)	450 379	444 078
	<hr/>	<hr/>
	11 709 847	11 546 020
Intérêts intercalaires $\frac{11\,546\,020 \times 12 \times 3,5\%}{2 \times 12}$	219 560	202 055
	<hr/>	<hr/>
<b>Total du crédit demande</b>	<b>11 929 407</b>	<b>11 748 075</b>
<b>Arrêté à</b>	<b>11 930 000</b>	<b>11 748 000</b>

# Réfection de la Plaine

Réfection programmée par étapes



*11 mars 2007*

## **B. Rapport de minorité de M. Roman Juon.**

Le rapporteur tient à signaler que la discussion sur la proposition s'est soldée par un vote à égalité de voix et que, de ce fait, selon le règlement, celle-ci a été refusée. Un membre de l'Alternative s'est abstenu, parce qu'il estimait que le gravier minéral naturel concassé appelé «gorrh» était incompatible avec les déjections canines, la séparation de ces deux matières étant difficile à réaliser.

Sans cette abstention, la proposition du Conseil administratif aurait été acceptée, ce qui revient à dire que l'Alternative, sur le fond, était d'accord qu'il fallait réaliser la réfection de la plaine de Plainpalais rapidement.

Il n'est pas question, dans ce rapport, de reprendre en détail les travaux qui sont prévus.

Le vote a été des plus clairs: un vote Alternative (gauche et Verts) contre droite. L'Alternative fait confiance au Conseil administratif et à ses services, la droite, elle, a émis un nombre important de critiques et remarques en doutant de la qualité du projet. Le coût a été contesté parce que trop élevé. Le saucissonnage du devis global devisé à 24 millions de francs est critiqué, alors que le Conseil municipal en a été informé. La proposition PR-419 est la deuxième étape prévue pour restaurer la plaine de Plainpalais.

La réfection de la plaine de Plainpalais est en discussion depuis 1996, soit dix ans. A ce jour, seule une petite zone a été aménagée à titre d'essai. Tout le monde, et les commissaires de la commission des travaux y compris, s'accorde pour reconnaître que la plaine de Plainpalais doit être restaurée. Mais, quand le moment est venu de prendre une décision, la droite et la gauche/Verts s'opposent.

Les opposants à la restauration de la plaine de Plainpalais évoquent tous les défauts possibles, même le manque de concertation avec les utilisateurs et la population riveraine, alors que les représentants des puciers, les maraîchers, les cirques, le salon des antiquaires, ainsi que tous les services cantonaux et municipaux ont été consultés dans les innombrables séances de travail et de coordination. La population a été informée lors de deux séances publiques très fréquentées.

Les fonctionnaires des services de l'administration municipale ont donné les explications techniques demandées. Mais il y a une défiance permanente de la part des opposants au projet. Cette situation est néfaste pour les fonctionnaires

chargés de préparer les projets. Ce type de rapport est démotivant et, à la longue, il engendre la démotivation. La Ville de Genève ne pourra plus poursuivre dans la voie de la méfiance. L'Alternative a, dans son ensemble, voulu donner un signal positif pour que la Ville de Genève engage enfin les travaux de restauration pour donner à la plaine de Plainpalais un visage autre que celui d'un champ de patates abandonné. Quand on veut noyer son chien, on trouve toujours de bonnes excuses pour le faire.

Le rapporteur recommande aux élues et élus de l'Alternative d'accepter l'arrêté qui est proposé et ainsi de donner un signe positif aux Genevoises et Genevois, ainsi qu'aux visiteurs de notre ville, pour une plaine de Plainpalais digne de Genève.

**M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo, présidente de la commission des travaux (S).**  
Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le magistrat et ses services sont venus présenter cette proposition de réfection de la plaine de Plainpalais, deuxième étape, le 12 avril 2006 à la commission des travaux. Pour rappel, un crédit de 750 000 francs avait été voté en 1998 pour la réalisation de la première étape, à titre expérimental, à la hauteur des terrains de pétanque, avec un revêtement minéral en gorrh de couleur rouge. C'est ce même matériau qui est utilisé dans cette proposition, afin de permettre la mixité des usages qui est celle de la plaine. En plus des 25 manifestations annuelles qui ont lieu, telles que fêtes, cirques, forains, s'y côtoient des maraîchers, des puciers, des joueurs de pétanque, des skateurs, des enfants sur la place de jeux, et des propriétaires de chiens avec leur animal.

Lors de la séance du 24 mai 2006, après avoir pris connaissance de divers procès-verbaux, la discussion, au sein de la commission des travaux, a abouti à une demande d'organiser à nouveau une séance publique, après celle qui avait eu lieu en 2003, afin de réunir les intervenants et les riverains. Cette séance n'a eu lieu que le 29 janvier 2007. Le conseiller administratif Christian Ferrazino a expliqué que, depuis la première présentation, des cheminements avaient été développés pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite sur la plaine, et que le système de drainage des eaux avait été affiné.

Lors de cette séance, les riverains n'ont pas vraiment fait de remarque sur le projet, mais se sont surtout plaints du bruit des manifestations sur la plaine, du bruit de la circulation autour de la plaine, et du bruit provenant des établissements publics.

Pour en revenir au projet, la réfection totale de la plaine a été divisée en cinq tranches, et le coût total a été estimé à 26 millions de francs. La proposition qui nous est soumise ici a finalement été chiffrée par le Conseil administratif à

11 748 000 francs, soit une économie de 182 000 francs, vu qu'il n'est plus nécessaire de prévoir un système de collecteurs en séparatif, conformément au plan d'évacuation des eaux en vigueur.

Lors de sa séance du 7 février 2007, la commission des travaux a voté l'ajout de 473 000 francs pour réaliser la quatrième étape, soit la pointe vers le boulevard du Pont-d'Arve, en même temps que cette deuxième étape. Ainsi amendée, la proposition a cependant été refusée par la commission des travaux par 7 non contre 7 oui et 1 abstention.

**M. Roman Juon, rapporteur de minorité (S).** Mesdames et Messieurs, si j'ai rédigé un rapport de minorité, c'est que, vis-à-vis de l'opinion publique, il fallait quand même expliquer ce qui s'était passé en commission. En fait, c'est une histoire de crottes de chien qui a fait la différence, c'est aussi ridicule que cela! Le fait que les crottes de chien allaient petit à petit envahir le gorrh risquait de coûter cher à notre République et canton, respectivement à la Ville de Genève: voilà la raison de haut niveau qui explique l'égalité des voix en commission, aboutissant au refus du projet! Je m'arrête là et j'interviendrai plus tard pour donner la position du groupe socialiste sur le projet lui-même.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts a pris le temps de discuter longuement et de réfléchir autour de ces deux rapports concernant la réfection de la plaine de Plainpalais. En l'occurrence, je dois vous dire que la majorité des Verts est extrêmement mal à l'aise, pour ne pas dire ennuyée, et en tout cas pas unanime sur la réalisation telle qu'elle nous est proposée ce soir, au sortir de commission.

Je me permettrai un retour sur le passé, c'est-à-dire sur le débat d'entrée en matière en juin 2005. Nous, les Verts, n'étions de loin pas convaincus par cette proposition PR-419, nous étions mêmes sceptiques, mais nous avions tout de même plaidé le renvoi en commission, car nous reconnaissons la nécessité d'aménager cet espace, prenant acte de la volonté du Conseil administratif et de l'administration d'avancer sur ce projet. Nous avons aussi plaidé le renvoi en commission pour avoir des réponses à nos questionnements. Certains, dans cette enceinte, avaient abondamment critiqué la proposition, parce qu'elle était morcelée, sectionnée, en rappelant l'existence d'un plan d'ensemble facilement réalisable qui avait été, qui plus est, extrêmement bien accueilli par la population en 2003. Enfin, chacun s'était accordé sur le fait que le montant d'environ 12 millions était bien trop important pour cette deuxième tranche.

La proposition a donc été renvoyée en commission des travaux et aujourd'hui, à la lecture des rapports, force est de constater que la majorité des Verts n'est toujours pas convaincue et qu'elle reste sceptique sur plusieurs points. Il s'agit notamment de l'éclairage futur, des halos en insuffisance pour les arbres, du gorrh, cette matière qui pose problème, car il faudrait, semble-t-il, l'arroser durant l'été pour éviter de grands nuages de poussière. Je passe quotidiennement sur la plaine de Plainpalais et je vois bien, lorsqu'il fait chaud comme le mois dernier, que se posent déjà des problèmes de poussière. Par ailleurs, on a aussi évoqué le manque d'ombre pour les espaces de jeux. C'est dire qu'un certain nombre de questions que nous nous posions n'ont pas trouvé de réponses très convaincantes.

Dès lors, nous nous demandons s'il est raisonnable d'investir 12 millions dans cette deuxième étape, somme qui correspond tout de même à 10% de notre programme d'investissement annuel. Malgré les explications données en commission, rien ne nous motive, nous les Verts, à voter en faveur de cette proposition. Nous aurions préféré étudier et voter un projet d'ensemble, qui laisserait apparaître une réelle amélioration pour la population, pour la qualité de vie des habitants et de toutes les personnes qui utilisent cet espace. Trop de questions restent en suspens et les Verts sont très ennuyés, n'ayant pas pour habitude de voter des projets qui ne les satisfont pas pleinement.

Dans ces rapports, deux éléments nouveaux apparaissent. Il s'agit de l'organisation d'une nouvelle séance d'information et de l'amendement visant à intégrer l'étape N° 4, qui montre bien le souhait de la commission d'avoir, à défaut d'une vision d'ensemble, une vision un peu plus large.

Cet aménagement de la plaine de Plainpalais nous tient véritablement à cœur, mais pour un total de 24 ou 26 millions nous souhaiterions avoir des réponses plus circonstanciées sur les avantages réels et sur les améliorations qu'il entraînera pour la population et les utilisateurs de la plaine. Nous souhaitons une justification des coûts des travaux et une conduite de projet qui associe vraiment les divers partenaires concernés par l'utilisation de cet espace. Pour toutes ces raisons, les Verts refuseront cette proposition ce soir, contrairement à ce qu'ils ont voté en commission.

**M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent** (AdG/SI). Notre groupe suivra le rapport de minorité. Le Conseil municipal a accepté de scinder la rénovation de la plaine en plusieurs étapes et c'est ici le deuxième crédit qui nous est proposé. Comme l'a dit le rapporteur de minorité, la population a été informée, les utilisateurs de la plaine ont été consultés, les services ont bien travaillé. Bien sûr, certains ou certaines aimeraient, sur cette plaine, voir pousser un jardin exotique, construire un jacuzzi municipal ou même poindre un gazon anglais... Mais, on le sait, ce n'est pas

possible. Le sous-sol est trop humide et empêche que des plantes poussent sur la plaine.

Aussi, ce projet tel qu'il est présenté nous convient. La plaine de Plainpalais a besoin d'être restaurée et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à suivre le rapport de minorité et à voter cette proposition.

**M. Guy Dossan (R).** Le groupe radical votera comme il l'a fait en commission: il refusera cette proposition. Voter cette tranche de 12 millions, c'est mettre la main dans l'engrenage pour aller jusqu'au bout. En effet, une fois que nous aurons commencé il faudra bien finir, et nous nous retrouverons devant un crédit total d'environ 25 millions pour un projet qui ne nous satisfait pas vraiment. Nous avions fondé des espérances sur la deuxième séance publique, mais, pour y avoir assisté, je dois dire que j'ai été très déçu, non pas des magistrats et de leurs services, mais de la population elle-même. En effet, en sortant de cette séance, on pouvait se dire qu'il suffisait de goudronner le tout, ou de mettre n'importe quoi... L'aménagement n'avait pas l'air de préoccuper beaucoup les gens, puisque les seules observations faites durant cette séance portaient, comme l'a dit la présidente de la commission des travaux, sur les nuisances, sur le bruit du trafic, des cafés, des différentes manifestations... Nous sommes donc sortis un peu déçus de cette séance, parce que nous l'avions attendue pratiquement huit mois pour rien.

En l'occurrence, nous refusons de voter ce projet pour plusieurs raisons. Premièrement, les travaux ne vont commencer qu'en 2009, puisqu'en 2008 il y aura l'Euro et d'autres manifestations déjà prévues. Ensuite, on nous a prévenus que cela allait durer quelques années, compte tenu des diverses manifestations déjà au bénéfice d'autorisations. C'est dire que nous sommes partis pour quinze ans de travaux sur cette plaine.

D'autre part, tout en sachant raison garder, nous comparons ce projet à celui de l'aménagement de la rade: à notre sens, il faut un projet global. Et, pour un projet global, il faudrait se mettre autour d'une table et en parler autrement. Car, sur la plaine, l'élaboration d'un projet est conditionné par toutes les activités qui s'y déroulent, auxquelles il faudrait peut-être réfléchir. Mesdames et Messieurs, peut-on continuer à accueillir des cirques, des forains au centre-ville? Ces manifestations ne pourraient-elles pas avoir lieu à un endroit moins central que la plaine de Plainpalais? Nous pensons qu'il vaut la peine d'essayer de trouver d'autres solutions pour dégager cet espace. Cela ne plaira sans doute pas à tout le monde, mais pourquoi ne pas essayer? Nous, nous fondons des espoirs sur le nouveau Conseil administratif: les nouveaux élus sont plus jeunes, peut-être auront-ils de bonnes idées pour voir ce qui est possible...

Techniquement, en commission, on nous a parlé de beaucoup de choses. M<sup>me</sup> Perler-Isaaz citait tout à l'heure le problème de la poussière dégagée par le

gorrh. On nous a également indiqué que, dans les 12 millions, un gros montant concerne l'assainissement du sous-sol. C'est bien, mais on nous a aussi expliqué que le drainage ne sera pas très profond et que, lorsque les cirques planteront les pieux pour tenir leurs tentes, cela présentera un risque pour l'assainissement sous la plaine. Voilà de quoi nous nous inquiétons: après avoir investi 12 millions pour cet aménagement, faudra-t-il refaire des travaux chaque fois qu'un cirque plus ou moins important s'installera? Sachant que les cirques ne sont jamais au même endroit, risque-t-on de devoir refaire une partie de la plaine à chacun de leur passage? Nous ne voulons pas mettre la main dans cet engrenage, voter un aménagement qui sera tout beau tout neuf au début et qui finira, au bout d'un certain nombre d'années, par ressembler à ce qui existe maintenant.

Nous pensons qu'il n'est pas judicieux de dépenser 12 millions pour un tel projet. Il convient de se mettre autour d'une table et de réfléchir à la problématique globale de la plaine de Plainpalais, en examinant s'il est possible de délocaliser certaines manifestations. Ce ne sera peut-être pas possible, mais il vaut la peine d'y réfléchir. C'est pourquoi nous refuserons ce crédit, pour laisser le nouveau Conseil administratif plancher à nouveau sur le projet.

**M. Roman Juon (S).** Mesdames et Messieurs, je crois que nous n'y arriverons jamais! Je ne suis pas convaincu que le nouveau Conseil administratif arrivera à faire mieux, entre les possibilités de référendums et autres pétitions... Le fait est qu'on ne veut pas dépenser d'argent! Les citoyens refusent de payer plus d'impôts: il faut donc chercher des moyens d'économiser et ne rien faire, c'est évidemment la meilleure façon d'économiser! Dans le cas de la plaine de Plainpalais, cela peut durer encore vingt ans; les gouilles, on peut toujours les trouver amusantes...

Comment peut-on oser dire que le gorrrh fait de la poussière en période estivale? Pour ma part, j'ai suivi l'expérience de près: le gorrrh fait beaucoup moins de poussière que le revêtement actuel. De toute façon, en ville, il y a de la poussière partout, que le temps soit sec ou qu'il pleuve. Ce n'est donc pas un argument. Par ailleurs, les études sur la plaine de Plainpalais durent depuis très longtemps, elles sont sérieuses, il y a eu de la concertation. Je connais les architectes qui ont travaillé là-dessus, du temps où je m'occupais des places de jeux: tout le monde a été consulté. Les ingénieurs ont travaillé sur le dossier et ont examiné le problème des canalisations, des aménagements d'eau, d'électricité... Il faut savoir que si aucun câble n'a sauté jusqu'à maintenant, c'est parce que la maison Bornet a un technicien absolument extraordinaire, un véritable jongleur. Mais, un jour ou l'autre, il pourrait y avoir un pépin...

En réalité, on cherche toutes les raisons pour ne rien faire sur la plaine de Plainpalais, et cela dure depuis la nuit des temps. Les citoyens et les citoyennes

n'y croient plus du tout. A cet égard, que pourra faire le nouveau Conseil administratif? S'il est cohérent, il reprendra le même projet, il le soumettra à la nouvelle commission des travaux et il trouvera peut-être une personne capable de mieux l'expliquer, de mettre les commissaires plus en confiance. Visiblement, il faudra dorénavant des vedettes pour arriver à convaincre le Conseil municipal d'accepter un tel projet! Je trouve que c'est triste...

Mesdames et Messieurs, le projet de base, vous le connaissez: c'était pratiquement un terrain de tennis, sans rien... Ensuite, certains ont rouspété et, pour des raisons électorales, on a commencé à prévoir des immenses bacs d'herbe, puis des copeaux, puis un peu de bitume, mais ce n'est plus le projet de base! Cela signifie qu'à force de tergiverser le projet a changé. C'est arrivé pour l'aménagement de la rade, où on n'est pas sorti de l'auberge, loin de là! De même pour le projet de Musée d'ethnographie qui a été enterré, youpi! Mais cela n'arrive pas qu'à Genève: le Musée des beaux-arts à Lausanne connaît à peu près les mêmes problèmes, le projet ne convient pas, il faut changer ceci ou cela... Pour le pont de Lucerne, fierté de l'architecture suisse, le pauvre Nouvel a dû modifier son projet de fond en comble suite à des tergiversations concernant l'architecture, l'esthétique, le coût... C'est vraiment incroyable, plus personne n'a le sens de l'architecture, plus personne ne fait confiance pour la réalisation de projets importants!

Le projet de la plaine de Plainpalais est un projet hypersimple, qui a fait l'objet d'un concours avec jury, auquel tout le monde a collaboré et qui devrait donner satisfaction. Nous, Parti socialiste, nous soutiendrons bien entendu cette proposition. Et j'espère que les nouveaux conseillers administratifs – en qui j'ai confiance parce qu'ils représentent le renouveau, et non parce qu'ils seraient plus jeunes! – vont pouvoir vous convaincre, Mesdames et Messieurs, de reprendre ce projet comme il est, en l'état, et de le voter, de sorte que nos concitoyens puissent être fiers de la plaine, où certains problèmes, actuellement, peuvent être qualifiés de problèmes sanitaires.

Pour ma part, je suis déçu et bien triste de devoir quitter ce Conseil municipal sur un échec tel que celui-ci, d'autant qu'il est notamment imputable à nos collègues Verts. Je les ai toujours appréciés et ils auraient quand même pu prévoir une sortie différente, pour cette législature, que le refus de ce projet!

**M. Georges Queloz (L).** Mesdames et Messieurs, comme la population, le groupe libéral est indigné de l'état dans lequel se trouve la plaine de Plainpalais. Comme la population, le groupe libéral souhaite une rénovation. Il y a bientôt dix-huit ans que je siége dans ce Conseil et que j'entends parler d'une rénovation de la plaine de Plainpalais.

Le Conseil administratif, dans son plan financier d'investissement, a choisi de faire cette rénovation en plusieurs étapes – cinq au total – et il en coûtera 26 millions. Aujourd'hui, pour la deuxième étape, on nous demande pratiquement 12 millions. Or que constatons-nous? Que nous avons voté un crédit d'étude ramené par notre Conseil de 200 000 francs à 100 000 francs et qu'avec un tel crédit d'étude on arrive à une proposition de 26 millions! A cet égard, il faudra nous donner quelques explications. En effet, je me souviens d'un crédit d'étude pour une piste cyclable sur le pont du Mont-Blanc: il était si élevé que je croyais avoir affaire à un crédit de réalisation alors que ce n'était que le crédit d'étude...

Pour en revenir à la plaine, la proposition PR-419, à nos yeux, n'est tout simplement pas complète. Aux questions que nous avons posées sur la deuxième étape – qu'en est-il de l'éclairage sur le pourtour, sous les arbres, qu'en est-il des différents équipements en termes de mobilier urbain? – on nous a répondu que cela ferait l'objet de l'étape suivante. Or nous avons voté l'aménagement de l'ensemble de la plaine de Plainpalais même si les travaux, compte tenu des activités qu'elle accueille, doivent être étalés sur plusieurs années.

Et c'est là que se pose le problème des activités. Oui, ce projet, tel qu'il est proposé, pourrait être concevable sur le plan architectural par exemple, pour répondre à M. Juon; oui, ce projet pourrait être accepté, d'une part s'il coûtait moins cher, mais surtout à la condition qu'on repense totalement les activités qui s'y déroulent. Car la proposition qui nous est faite n'est pas conçue pour ces activités. Je pense aux fêtes foraines, aux enfants qui s'y promènent avec une barbe à papa, une saucisse ou une glace... Ce gorrh rouge produira de la poussière, colorera le bas des pantalons... En matière d'hygiène, notre regretté collègue Alain Marquet avait qualifié ce gorrh de «panure à crottes de chiens»! Car ce revêtement sera très vite composé de toutes sortes de détritits, et il sera inconcevable de donner des autorisations pour des manifestations telle que l'Euro 2008 – je donne cet exemple même si, en 2008, la plaine ne sera pas encore aménagée.

Mesdames et Messieurs, il est possible de concevoir un aménagement qui soit variable, modifiable, modulable, avec des arbustes, de la verdure, une fontaine... Aujourd'hui, techniquement cela ne pose pas de véritable problème. Si nous devons déboursier une telle somme, le projet doit être digne de ce que la population attend, et il faudra mettre les bouchées doubles pour revenir avec une proposition qui, j'ose l'espérer, sera recevable.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Brièvement, je dirai que la position du Parti démocrate-chrétien est très simple: l'aménagement prévu est effroyablement moche et ridiculement cher! Car en somme, pour 12 millions et le pouce, que propose-t-on? De poser des drains et d'étaler des cailloux concassés! Ces deux opérations sont

sans doute nécessaires, et on connaît bien les contraintes de la plaine de Plainpalais, le fait qu'elle doit pouvoir accueillir les cirques et autres manifestations. Mais enfin, il me semble qu'il faut avoir la tête dure pour dépenser 12 millions pour ces deux opérations, sans tenir aucun compte des souhaits des habitants... Je ne donnerai qu'un exemple: comment imaginer deux secondes qu'on puisse aménager une place de jeux sans avoir pensé à l'ombrager? En réalité, ce projet n'est ni fait, ni surtout à faire! C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à suivre le rapport de majorité et à refuser cette proposition.

**M. Guy Jousson (T).** Dans le prolongement des propos de nos amis les Verts, nous devons reconnaître que, dans notre groupe, ce projet nous a passablement divisés, et c'est la raison pour laquelle nos membres auront la liberté de vote. Toutefois, nous aimerions quand même répéter que le Parti du travail est très attaché au devenir de la plaine de Plainpalais. C'est pour nous un lieu chargé de symbolique, c'est aussi un lieu de rencontre. Mais, s'agissant d'un projet à 12 millions, nous pensons qu'il vaut mieux attendre plutôt que de vouloir faire à tout prix – c'est le cas de le dire! – un aménagement qui risque de ne pas répondre aux besoins réels, aux besoins de la population. Comme je l'ai dit, nous aurons la liberté de vote.

**M. Jacques Finet (DC).** La préopinante de mon parti a dit pourquoi nous allions refuser ce crédit. Mais j'aimerais revenir sur deux ou trois éléments. D'abord, un intervenant a affirmé qu'on avait dépensé beaucoup d'argent en études sérieuses: je constate, comme beaucoup ici, que toutes ces études ont accouché d'un projet saucissonné et incomplet, qu'on a laissé de côté un certain nombre de questions importantes pour la population, quoi qu'on en dise. Certains ont cité l'éclairage, mais il y a aussi l'ombrage, le problème des glaciers, des stands éventuels de restauration, des sanitaires... Tout cela n'a pas du tout été évoqué. En fait, pour reprendre une formule de M. Juon, il s'agit d'un projet certes hyper-simple, mais aussi hypercoûteux!

Par ailleurs, Mesdames et Messieurs, j'aimerais attirer votre attention sur le problème du gorrh. A part la poussière, il pose aussi un problème d'entretien. De plus, je me demande ce qui se passera quand on recevra un cirque comme le Cirque du soleil, qui exige que l'emplacement soit momentanément goudronné: remettre en place le gorrh risque de coûter assez cher. Enfin, une fois n'est pas coutume, je voudrais évoquer un argument écologique. Le gorrh, à ma connaissance, est du granit concassé, c'est-à-dire une énorme quantité d'énergie investie pour concasser de la pierre. Je ne pense pas que ce soit là un choix très écologique...

**M. Roman Juon (S).** Vais-je faire une saine colère à la Ségolène? (*Exclamations.*) J'ai entendu pas mal de choses, chacun a le droit de s'exprimer, de donner son avis, mais je réfute complètement les propos de celles et ceux qui se permettent de dire que l'étude a été mal faite, qu'elle n'est pas complète... Mesdames et Messieurs, allez consulter le dossier dans les services qui ont travaillé sur ce projet: vous verrez que cela a été fait très sérieusement. Je m'inscris en faux contre de telles déclarations. Vous êtes tous des élus, la population vous prend au sérieux et vous ne pouvez pas dire des choses pareilles. L'étude a été faite très sérieusement. Que vous trouviez les travaux trop chers, que vous préféreriez un aménagement à 6 millions, pourquoi pas, mais vous ne pouvez pas dire de telles choses.

S'agissant du gorrh, sans entrer dans les détails, je demande ce que vous voulez mettre. Du bitume? On peut bitumer la plaine, mais vous allez alors déguster la chaleur, vous allez voir ce que cela donne en été! C'est quasiment impossible. Du béton? On peut bétonner toute la place, le béton est aussi très à la mode... On peut mettre du marbre, du granit... On peut aussi mettre de l'herbe, mais on nous a expliqué mille fois ce que cela impliquerait. D'ailleurs, vous savez dans quel état se trouvent les espaces herbeux sur la plaine de Plainpalais. A moins que, comme le propose le groupe radical, il n'y ait plus de cirque, plus aucune activité, et à ce moment-là on pourrait prévoir un gazon du style terrain de football! Il y a des techniques pour arriver à un magnifique gazon, mais celui-ci serait alors interdit d'accès aux manifestations...

Mesdames et Messieurs, vous pourrez tourner le problème dans tous les sens, vous ne trouverez pas de solution. Si le gorrh a été choisi, ce n'est pas pour rien. Les responsables techniques, les architectes voyagent, et pas uniquement en Suisse, ni même en France: ils vont un peu partout, les renseignements sont pris aux quatre coins du monde, et cette solution n'est pas une invention genevoise. Elle a été choisie à Lyon et ailleurs. C'est dire que les procès d'intention qui sont faits ce soir sont, à mon sens, extrêmement graves.

Pour terminer, je m'adresse à la représentante du «parti de la famille», qui évoquait la place de jeux. Cette dernière existe depuis vingt ans, je m'en suis occupé, je la connais bien: il n'y a jamais eu de plainte, de demande de mettre des parasols! Les gens ont l'habitude: quand il fait trop chaud, ils n'y vont pas, et c'est tout! D'autant que les grosses chaleurs ne durent que quelque temps. Aussi, il ne faut pas commencer à raconter n'importe quelles histoires!

Mesdames et Messieurs, vous êtes intervenus en force, deux orateurs démocrates-chrétiens ont notamment pris la parole, mais je crois que vous êtes complètement à côté de la plaque et que vous dites n'importe quoi! Selon le résultat du vote ce soir, je souhaite que le Conseil administratif vous prouve que le gorrh est la bonne solution, quitte à changer la couleur: on pourrait prévoir du gorrh plus clair et, comme cela, tout le monde sera aveuglé... Je crois qu'il faut arrêter

d'ergoter: à un moment donné, il faut faire un choix et, plus vous attendrez, plus cela coûtera cher, de toute façon!

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je voudrais remercier M. Juon d'avoir été un défenseur enthousiaste, pour ne pas dire acharné, de cette proposition. Monsieur Juon, vous vous demandiez comment expliquer à la population ce qui allait se passer. C'est très simple! M. Queloz disait tout à l'heure qu'il siégeait dans cette enceinte et entendait parler de la plaine de Plainpalais depuis dix-huit ans. Eh bien, il conviendra d'expliquer à la population qu'on va encore en parler pendant dix-huit ans, grâce au vote des partis de l'Entente, alliés aux Verts en l'occurrence. Car, en matière d'aménagement, les Verts acceptent un projet sur deux. Ainsi, ils avaient refusé la place des Nations, mais nous avons quand même pu la réaliser, et je m'en félicite. En effet, si nous avions suivi la proposition des Verts, au lieu de la place des Nations telle qu'elle est aujourd'hui, nous aurions encore cette petite place indigne de Genève. Ici, c'est la même chose: on nous demande de garder la plaine de Plainpalais dans l'état absolument désastreux où elle se trouve. Pour ma part, je le déplore.

Mesdames et Messieurs, certains font des confusions, ils parlent de fontaines, ils rêvent... En réalité, l'objectif n'était pas d'aménager un parc. La plaine de Plainpalais a une valeur d'usage exceptionnelle en Ville de Genève, plusieurs cirques, plusieurs marchés peuvent s'y installer, et il n'était pas question de mettre quelques petites herbettes et quelques petites fontaines pour que les promeneurs puissent rêvasser en milieu urbain! Nous voulions conserver la plaine – frappée, je vous le rappelle, d'une interdiction formelle de construire – pour permettre à l'ensemble des usages de pouvoir se développer. A partir de là, nous avons fait le choix d'un projet minimaliste au sens d'un projet au moindre coût. Car, Mesdames et Messieurs, je vous mets au défi: vous n'aurez jamais de projet moins cher, à moins, comme l'a dit M. Juon, de poser du bitume. Mais je ne suis pas persuadé que les Verts se retrouveraient pleinement dans ce genre de projet... A défaut d'un autre matériau, vous n'aurez pas de projet moins cher.

En effet, la surface de la plaine étant énorme, le coût du projet au mètre carré est l'un des moins élevés que nous avons présentés durant ces huit dernières années. Le parc des Chaumettes, dont nous avons eu le plaisir d'inaugurer la première étape il y a quelques semaines, est beaucoup plus onéreux. C'est le cas de toutes les réalisations que nous avons faites. Simplement, en chiffres absolus, le projet de la plaine est plus cher du fait que la surface est plus grande. Ce n'est pas très compliqué à comprendre...

Ici, je relèverai un argument qui montre, non pas le côté paradoxal ou contradictoire de certains, mais bien ce qui les anime réellement: en fait, ce n'est pas tellement de trouver un autre projet, puisqu'un des arguments avancé pour refu-

ser cette proposition est que la place de jeux n'a pas d'ombre, alors même que ladite place de jeux n'est pas comprise dans cette deuxième étape! C'est dire que l'argument est pour le moins fragile et que nous pouvions attendre des arguments un peu plus consistants, à l'image du projet proposé.

Pour notre part, nous déplorons que la plaine de Plainpalais doive rester dans son état actuel pendant encore très longtemps. La population devra comprendre qu'il y a une absence de volonté, à défaut d'absence de discours... M. Dossan a bien fait de comparer son raisonnement à celui qu'il tenait pour la rade, parce que les opposants ont la même attitude, que ce soit pour l'aménagement de la rade ou la plaine de Plainpalais. Mesdames et Messieurs, vous êtes très forts en thème, vous faites des discours extraordinaires, mais, quand il s'agit de remonter les manches et de voter un projet de réalisation, vous trouvez tous les arguments pour ne pas le faire! Dans ce sens, vous êtes parfaitement cohérents avec vous-mêmes, je vous en donne acte. Pour sa part, le Conseil administratif a fait son travail, il vous a présenté un projet, qui aura au moins le mérite d'exister. Comme l'a dit M. Juon, si d'aventure, dans quelques années, vous vous grattez la tête en vous disant que la plaine mérite un meilleur traitement, eh bien ce sera peut-être le moment de le ressortir!

#### *Deuxième débat*

*Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est refusé par 33 non contre 25 oui (5 abstentions).*

**M. Roman Juon (S).** Monsieur le président, nous demandons le troisième débat.

**Le président.** Monsieur Juon, êtes-vous suivi par un tiers de l'assemblée? (*Plus du tiers des conseillères et conseillers municipaux lèvent la main.*) C'est visiblement le cas... Après consultation du bureau, je vous annoncerai quand ce troisième débat aura lieu.

## **8. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**9. Interpellations.**

Néant.

**10. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

## SOMMAIRE

- |  |      |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif . . . . .   | 6982 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .   | 6982 |
| 3. Questions orales . . . . .  | 6984 |
| 4. Proposition du Conseil administratif du 4 avril 2007 en vue du bou-<br>clement de 87 crédits de préétudes et d'études terminés, non utilisés,<br>non suivis de réalisations ou abandonnés avec l'ouverture d'un crédit<br>complémentaire de 1 754 818,45 francs composé:  |      |
| I. d'un montant de 1 754 818,45 francs destiné à couvrir les dépen-<br>ses supplémentaires de 19 crédits d'études terminés dont la réali-<br>sation est abandonnée;  |      |
| II. de 55 crédits d'études non utilisés, non suivis de réalisations ou<br>abandonnés, représentant un montant total voté de 9 835 525 francs<br>moins une dépense cumulée de 2 529 404,43 francs, sans demande<br>de crédit complémentaire;  |      |
| III. de 10 soldes ou réserves de crédits de préétudes et d'études diver-<br>ses non attribués par le Conseil administratif, représentant un mon-<br>tant total voté de 2 003 947 francs moins un montant total attribué<br>de 1 211 107 francs, laissant un solde positif de 792 840 francs,<br>sans demande de crédit complémentaire;   |      |
| IV. de 3 crédits terminés, représentant un montant total voté de<br>450 000 francs moins une dépense cumulée de 263 139,90 francs,<br>dont le bouclement nécessite le vote d'annuités d'amortissement,<br>sans demande de crédit complémentaire (PR-547). . . . .  | 6992 |
| 5. Proposition du Conseil administratif du 4 avril 2007, sur demande du<br>Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de modi-<br>fication de limites de zones N° 29 537, qui prévoit l'abrogation de la<br>zone industrielle et artisanale, la modification des limites de la zone<br>de développement 3, la modification des limites de la zone de verdure<br>ainsi que la création d'une 3 <sup>e</sup> zone ordinaire (PR-548) . . . . . | 7037 |
| 6. Proposition du Conseil administratif du 21 mars 2007 en vue du bou-<br>clement de divers crédits d'étude et de construction terminés avec<br>l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant de 12 803<br>934,01 francs, composé de:  |      |

- I. un crédit complémentaire d'un montant de 10 010 092,02 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles de sept crédits de construction terminés;
  - II. un crédit complémentaire d'un montant de 1 224 552,09 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, les hausses conjoncturelles et contractuelles de deux crédits de construction terminés;
  - III. un crédit de construction dont la réalisation est abandonnée, sans demande de crédit complémentaire;
  - IV. un crédit complémentaire d'un montant de 1 569 289,90 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de crédits d'étude non suivis de réalisation;
  - V. un crédit d'étude dont le projet de réalisation est abandonné, sans demande de crédit complémentaire (PR-549). . . . . 7060
7. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juin 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 11 930 000 francs, porté à 12 221 700 francs, destiné à la deuxième étape de la réfection de la plaine de Plainpalais (PR-419 A/B) . . . . . 7074
8. Propositions des conseillers municipaux . . . . . 7096
9. Interpellations . . . . . 7097
10. Questions écrites . . . . . 7097

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*